



Année **2018** - numéro **23** 29 novembre 2018

Courses à obstacles

ADDENDUM

A l'examen des Bulletins officiels publiés en 2018, certaines décisions des Commissaires de courses n'avaient pas été publiées, le présent addendum vise à corriger cette situation.

FRANCE GALOP

Direction Programme & Technique 46, Place Abel Gance 92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur

Quantité de tirage : 300 ex.

FRANCE GALOP

© 2018 - France Galop

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

LYON PARILLY

0712306

Vendredi 2 novembre 2018

Commissaires des courses : Stanislas de VILLETTE -Pierre-André JAY - Christian PORTE

PRIX DU CERCLE DE L'ETRIER 1813 4605

5.200 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'avant pas, cette année, recu 35.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges

accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

- A Vos Marques, f, np, 8 ans, (AQ), par Network GER et Marly Du Misselot (Sheyrann IRE), 71 k, Emmanuel Sayet (F de Giles), E Sayet
- 1640 ³ Cartagena, f, al, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Loridee (Ragmar), 69 k (67 k), Thierry Cypres (*M Camus*), 2 À Boisbrunet (s)
- **1640** ⁴ **Tombe Du Lit**, h, b, 11 ans, (AQ), par Assessor IRE et Gibelotte (Royal Charter), 73 k, ⊗, Haras de Saint-Voir (*W Denuault*), N de Lageneste
- 1717 ⁴ Baba Stone, h, b, 9 ans, par Robin Des Pres et Pierre Rousse (Oblat), 69 k, Emmanuel Sayet (MA Mermel), E Sayet
- 157] 1 Brossac, h, 7 ans, (AQ), 72 k, P Journiac (R Julliot), P Journiac
- 1730 ³ **Djahilor**, h, 9 ans, (AA), 72 k, \otimes , Mme P Pasqualini (D Ulinski), Mile M Chiampo

6 partants ; 19 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 287 €

Certf. vétérinaire : Loupia.

1 long 1/4, encolure, 11 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Mme Francoise Thenard-Chan.

756 € Thierry Cypres.

299 € Emmanuel Sayet.

Temps total: 07'25"07

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Maxime CAMUS en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Maxime CAMUS en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules

PRIX LOUIS TRESCA 1814 4603

3 400 m

(Haies. - Handicap de catégorie)

22 000 € (9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 11.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Référence: +14

- **1665** ³ **Raj De Boistron**, h, b, 4 ans, par Rajsaman et Chi Chi De Boitron (Chichicastenango), 68 k, Ecurie Pigoni M&m (K Herzog), S Culin
- 1602 5 Anzorie, f, b, 4 ans, par Anzillero GER et Victtorie (Vettori IRE), 68 k, Alexandre Hamel (G Boinard), S Eveno
- **Eliglote Ville**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Jadoudy Ville (Cadoudal), 70 k (66 k), Edouard Poumaillou (*M Viel*), L Viel (s)
- 1699 ⁵ Elesta D'Engilbert, f, bf, 4 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Stella D'Engilbert (Network GER), 67 k, Alexandre Hamel (B Gelhay), S Eveno
- 1570 1 Eden Du Seuil, h, b, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Marie Du Seuil (Video Rock), 70 k, Mme Marc Boudot (J Ricou), M Seror (s)
- 1690 L'Astalina, f, bf, 4 ans, par Coastal Path GB et L'Astina (Astarabad USA), 65 k (63 k), Vincent Le Roy (M Camus), À Boisbrunet (s)
- **Exprim**, f, b, 4 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Slaura [Shaanmer (IRE)], 69 k, Ecurie Magnien *(F de Giles)*, E Clayeux (s)
- 1617 Perle De Darcan, f, 4 ans, 68 k (64 k), M Castro Megias (B Gagliardi), CHA Rossi (s)
- 1695 4 Elue De Sivola, f, 4 ans, (AQ), 68 k (66 k), H Defretiere (E Labaisse), A Boisbrunet (s)

9 partants ; 34 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 754 € Eng. sup. : Perle De Darcan

9 900 € - 4 840 € - 2 860 € - 1 980 € - 1 100 € - 770 € - 550 €

Primes aux éleveurs :

1 485 € Mme Jean-Pierre Reverseau.

726 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes.

429 € Suc. Jerome Poumaillou, Edouard Poumaillou. 297 € Philippe Achard.

165 € Mme Marc Boudot.

115 € Philippe Desmard, Francois Belmont.

82 € Charles Magnien.

Temps total: 04'18"28

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Kevin HERZOG en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Giovanni BOINARD, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 8coups).

COURSE DE HAIES D'AUTOMNE 1815 4604

4.000 m

3

(Haies. - Handicap de catégorie)

42 000 € (18 900, 9 240, 5 460, 3 780, 2 100, 1 470, 1 050) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'avant pas, cette année, en courses de haies, été classés 1er d'une course de dotation totale de 35.000. Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 58 k.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Référence: +14.

- **1601** ⁵ **Magistador**, h, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Kirkla (Bikala IRE), 72 k (69 k), Jacques Seror (*K Deniel*), M Seror (s)
- 1653 ³ Droit De Veto, h, b, 5 ans, par Poliglote (GB) et Parole D'Evangile (Lomitas GB), 70 k, Haras de Saint-Voir (W Denuault), N de Lageneste

IX BO 2018/23 - obstacle

- 1653 4 Sainte Bowl, f, b, 5 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Sainte Baume [Enrique (GB)], 691/2 k, Bernard Goudot (F de Giles), B Goudot (s)
- 1585 ² Colonel D'Aumont, h, gf, 6 ans, par Nickname et Etoile Du Bosa (Le Nain Jaune), 69 k, Ecurie du Levant Sarl (*E Chazelle*), M Cesandri (s)
- Gato, h, bf, 5 ans, par Balko et Djethys (Chichicastenango), 71 k (69 k), Gildas Blain (E Labaisse), A Boisbrunet (s)
- Carla De Touzaine, f, b, 6 ans, (AQ), par Network GER et Narcisse De Touzaine (Roi De Rome USA), 65 k (66 k), Mme Andree Jandard (K Herzog), S Eveno
- 1057 4 **Fix You**, f, b, 7 ans, par Irish Wells et Lady Heart (Double Heart), 68 k, Henri Gelhay (*B Gelhay*), H Gelhay 7
- Diamant Gris, h, 5 ans, (AQ), 67 k (65 k), E Brac de la Perriere (M Camus), A Boisbrunet (s)

8 partants ; 48 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 386 €

Condition spéciale : Javirco.

4,5 long, 2 long, 4,5 long, 19 long, 15 long, 8,5 long.

18 900 € - 9 240 € - 5 460 € - 3 780 € - 2 100 € - 1 470 € - 1 050 €

Primes aux éleveurs :

2 835 € Jacques Seror

1 386 € Haras de Saint-Voir.

819 € Pascal Treyve, Earl Haras de Nonant Le Pin.

567 € Mme Christian Chorier, Christian Chorier.

315 € Gildas Blain.

220 € Scea Jandard.

157 € E.a.r.I. Haras des Hautieres.

Temps total: 05'07"91

Les Commissaires, ont interdit au hongre JAVIRCO de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a recu les injections de rappel de la rhinopneumonie dans les conditions fixées par l'article 135 du Code des Courses au Galop.

AUTEUIL

0006 307

Samedi 3 novembre 2018

Terrain bon

Commissaires des courses : Amaury de LENCQUESAING -Emmanuel CHEVALIER DU FAÚ - Pierre POURET -Nathalie BELINGUIER

118EME PRIX DE FRANCE 1816 264

3.500 m

1

4

5

(Steeple-Chase. - Cavalières et Gentlemen-riders)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase reçu 24.000 (victoires et places), ni depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 125.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chases : 1 k. par 4.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières ; ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k

Un souvenir sera remis par Gras Savoye Hipcover, au propriétaire, à l'entraîneur, au Gentleman-Rider ou à la Cavalière et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant.

- **1594** ⁴ **Chahuteur**, h, bf, 6 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Redowa (Trempolino USA), 69 k (67 k), ⊗, Mme Magalen Bryant *(Mlle B Guenet)*, G Macaire (s)
- 1703 ² Porlock Bay (FR), h, bf, 7 ans, par Kayf Tara GB et Exolthir (Muhtathir GB), 70 k, John Studd (*Mr G Viel*), F Nicolle 2 Pinson Du Rheu, h, b, 7 ans, par Al Namix et Venus Du Rheu 3 (Bricassar USA), 69 k, Mme Magalen Bryant (Mr MAX Denuault), Y Fouin (s)
- Another Star, h, b, 8 ans, par Voix Du Nord et Koromandel (Numerous USA), 72 k, Mme Dany Chabrier (Mr F Tett), A Boisbrunet (s)
- Djagble, h, b, 7 ans, par Astarabad USA et Three Well (Sicyos USA), 72 k (70 k), Jean-Pierre Raymond (*Mr D Artu*), J Bertran de Balanda (s)
- 1637 6 Capucine Du Chenet, f, 6 ans, 70 k, Ecurie Louis Fagalde (Mr G Cottreau), Mlle I Gallorini
- Ribeauvillez, h, 5 ans, 69 k, MIIe R Schoefolt (Mr T Guineheux), R Chatel (s) tbé
- Badoudal, h, 11 ans, 69 k (65 k), J Seror (Mlle T Menuet), tbé
- 1703 5 Alary, h, 8 ans, (AQ), 67 k (63 k), Suc. A Potts (Mlle C Prichard), J Bertran de Balanda (s)

9 partants ; 23 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 712 €

1 long 1/4, 6 long, 10 long, 3/4 long.

24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

3

4

5

6

3 744 € Pierre de Maleissye Melun.

1 872 € John Studd, prime non attribuée.

1 092 € Claude Duval.

741 € Maurice Chabrier.

351 € Haras du Hoguenet, Suc. Emmanuel Trocherie.

Temps total: 04'24"26

PRIX BOURNOSIENNE 1817 259

3.600 m

(Haies. - Groupe III. - Femelles)

125 000 € (56 250, 27 500, 16 250, 11 250, 6 250, 4 375, 3 125)

Pour pouliches de 3 ans. Poids : 65 k. Surcharges accumulées et limitées à 4 k. pour les sommes recues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 35.000.

Un souvenir sera offert au propriétaire de la pouliche gagnante par Monsieur Jean d'INDY, Vice-Président de FRANCE GALOP

- 1469 Floridee, f, ro, 3 ans, (AQ), par Masterstroke USA et Solidee (Dom Alco), 66 k, Patrice Detre (*C Lefebvre*), D Sourdeau de Beauregard (s)
- 1645 ⁵ Lady Ardilaun, f, b, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Lady Scarlet (King's Theatre IRE), 66 k, Mme Henri Devin (*G Masure*),
- **1645** ² **Listenmania**, f, b, 3 ans, par Martaline GB et Miss Aubane (Kahyasi IRE), 68 k, Richard Corveller *(P Dubourg)*, A Chaille-Chaille
- 1645 ⁴ Tresor Du Roume, f, gr, 3 ans, par Medecis (GB) et Conakry (American Post GB), 66 k, Madamet (s) (MO Belley),) Boisnard (s)
- 1645 3 Thrilling, f, bf, 3 ans, par Network GER et Lofte Place [Poliglote (GB)], 66 k, Mme Benoit Gabeur (K Nabet), G Macaire (s)
- La Temeraire, f, gr, 3 ans, par Martaline GB et Kpalime [Enrique (GB)], 65 k, Mme Patrick Papot (S Colas), P Raussin
- 1469 ² Femme D'Action, f, b, 3 ans, par Coastal Path GB et Kitka (Epervier Bleu GB), 65 k, Haras de Saint-Voir (D Gallon), F Nicolle

7 partants ; 14 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 987 €

encolure, tête, 3,5 long, 7 long, 3/4 long, 20 long.

56 250 € - 27 500 € - 16 250 € - 11 250 € - 6 250 € - 4 375 € - 3 125 €

Primes aux éleveurs

8 437 € Thierry Cypres. 4 125 € Mme Henri Devin.

2 437 € Olivier Tricot, Louka Tricot-Legriffon.

1 687 € Nicolas Madamet, Ian Kellitt.

937 € Mme Benoit Gabeur.

656 € Haras du Hoguenet. 468 € Haras de Saint-Voir

Temps total: 04'19"64

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Gaetan MASURE, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (8 coups, 2ème infraction, groupe 3).

PRIX CONGRESS 1818 263

3.600 m

(Steeple-Chase. - Groupe II)

200 000 € (90 000, 44 000, 26 000, 18 000, 10 000, 7 000, 5 000)

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, ayant reçu une allocation en courses à obstacles. Poids : 66 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 3 k. pour les sommes reçues (victoires et places) en steeplechases: 1 k. par 20.000.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par Monsieur Jean d'INDY, Vice-Président de FRANCE GALOP

- **Polirico**, h, b, 3 ans, par Cokoriko et Polimere [Poliglote (GB)], 66 k, Jacques Detre (*K Nabet*), F Nicolle 1654
- 1654 ¹ Goliath Du Berlais, m, b, 3 ans, par Saint Des Saints et King's Daughter (King's Theatre IRE), 69 k, Stephane Szwarc (B Lestrade), G Macaire (s)
- 1654 ² Royal Et Tic, h, b, 3 ans, par Policy Maker (IRE) et Cazon Royale (Goldneyev USA), 66 k, Ecurie Sagara (*D Gallon*), F Nicolle
- 1659 ⁷ Katana One, h, al, 3 ans, par Sunday Break JPN et Northern Ocean (Green Tune USA), 66 k (67^{1/2} k), Ecurie Ammonites Racing Sas (*J Plouganou*), D Cottin (s)
- 1654 ³ Fantastic Sivola, h, b, 3 ans, par Noroit GER et Ker Llinka (Snurge IRE), 67 k, Gilles Trapenard (*JC Gagnon*), A Chaille-Chaille
- 1654 5 Sunday A Paris, h, bf, 3 ans, par Sunday Break JPN et Belle Louise (Xaar GB), 66 k, Ecurie Haras de Quetieville (TLemagnen), A Chaille-Chaille
- 1707 5 Filmoitout, h, 3 ans, (AQ), 66 k, O Trinquet (M Regairaz), S Dehez (s)

7 partants ; 10 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 720 €

2 long, 3 long, 1 long 1/4, 4,5 long, 15 long.

90 000 € - 44 000 € - 26 000 € - 18 000 € - 10 000 € - 7 000 €

Primes aux éleveurs :

- 13 500 € Thierry Cypres.
- 6 600 € Jean-Marc Lucas
- 3 900 € Julien Merienne, Mme Gilbert Gallot.
- 2 700 € Dominique Lepagney.
- 1 500 € Gilles Trapenard
- 1 050 € Ecurie Haras de Quetieville.

Temps total: 04'23"97

PRIX DU SALON DU CHEVAL DE PARIS (PRIX 1819 258 4.400 m CACAO)

(Steeple-Chase. - Handicap)

95 000 € (42 750, 20 900, 12 350, 8 550, 4 750, 3 325, 2 375)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence applicable dans ce Handicap sera +7.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraineur, au jockey et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur POULAIN, Président du CENECA et du Salon du Cheval de Paris et par Madame Jessica GORDON, Directeur du Salon du Cheval de Paris

Référence: +11.

- Bargain, h, np, 7 ans, par Goldneyev USA et Medanik (Medaaly GB), 651/2 k, Jacques Bigot (D Mescam), J Bigot
- 1656 6 Radiologue, h, ab, 6 ans, par Doctor Dino et Radio Londres (Kaldounevees), 67^{1/2} k, Loic Glemin (S Paillard), E&G Leenders (s)
- 1706 ² Cafertiti, h, bf, 6 ans, (AQ), par Fairly Ransom (USA) et Ofertiti (Art Bleu GB), 711/2 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s)
- 1745 C'Est Le Bouquet, h, b, 6 ans, par Coastal Path GB et Radio Saint Voir (Robin Des Champs), 711/2 k, Haras de Saint-Voir (D Gallon), F Nicolle
- 1706 ⁴ Cheb De Kerviniou, h, b, 8 ans, par Tiger Groom GB et Muhtatene (Muhtathir GB), 67^{1/2} k, Eric de Kerpezdron (B Berenguer), Hue & Lamotte D'Argy (s)
- 1656 ⁷ Al Roc, h, bf, 7 ans, par Great Pretender IRE et Al Cov (Sassanian USA), 661/2 k, Passion Racing Club (*B Meme*), Y Fouin (s)
- 1706 ³ Vic Royal, h, b, 9 ans, (AQ), par Malinas GER et Faste Royale (Start Fast), 671/2 k, Pierre-Yves Merienne (A Merienne), **)** Merienne
- 1656 ² Diamond Charm, h, 9 ans, 70^{1/2} k, Ecurie Victoria Dreams (*E Chazelle*), JPH Dubois
- Celtino, h, 7 ans, 72 k, \otimes , Mme H Devin (M Regairaz), 9 D Bressou A Posteriori, h, 8 ans, (AQ), 681/2 k, TA Killoran (C Lefebvre), 10 L Carberry (s)
- Debut De Printemps, h, 5 ans, 671/2 k, Ecurie Tenor (F de arr Giles), E&G Leenders (s)
- 1701 1 Beau Diamant, h, 7 ans, 671/2 k, JL Riffaud (A Lelievre), arr A Boisbrunet (s
- 1642 5 Borago De Berce, h, 7 ans, 671/2 k, W Rykart (M Farcinade), L Posti
- 1637 3 Zeaudiak, h, 6 ans, 711/2 k, P Conquedo (A Ruiz Gonzalez), H Lageneste (s)

14 partants ; 42 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 2 394 €

Tombé haie d'essai : Cachaca Macalo.

1,5 long, 1 long, 3 long, 1 long, tête, 16 long, 6 long, 8 long, courte encolure. 42 750 € - 20 900 € - 12 350 € - 8 550 € - 4 750 € - 3 325 € - 2 375 €

Primes aux éleveurs :

- 6 412 € Haras de Mirande.
- 3 135 € Mme Henri Devin.
- 1 852 € Suc. Paule Ouvry
- 1 282 € Haras de Saint-Voir, Suc. Maurice Goin.
- 712 € Sylvain Rocheteau, Eric de Kerpezdron.
- 498 € Emmanuel Clayeux
- 356 € Mme Gilbert Gallot

Temps total: 05'39"47

La jument CACHACA MACALO, étant tombée en se rendant en piste, a été déclarée non partante après examen du vétérinaire.

1820 262 **GRAND PRIX D'AUTOMNE** 4.800 m

(Haies. - Groupe I)

350 000 € (157 500, 77 000, 45 500, 31 500, 17 500, 12 250, 8 750)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.

Un trophée sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Jean d'INDY, Vice-Président de FRANCE GALOP.

- 1657 ¹ Galop Marin IRE, h, al, 6 ans, par Black Sam Bellamy IRE et Great Jane (Great Palm USA), 68 k, Mme Patrick Papot (M Regairaz), D Bressou
- 1657 ⁴ Miss Salsa Blue, f, b, 5 ans, par Blue Bresil et Brave D'Honneur (Baroud D'Honneur), 64 k, Mme Catherine Coiffier (G Masure), F Nicolle
- 1657 ³ Dalia Grandchamp, f, b, 5 ans, par Kapgarde et Qualia Grandchamp [Nikos (GB)], 64 k (65 k), Mme Patrick Papot (*S Colas*), F Nicolle
- 1657 ² Titi De Montmartre, f, bf, 5 ans, par Montmartre et Royal Tiara UAE (Machiavellian USA), 64 k, Ballantines Racing Stud Ltd (L Philipperon), ROB Collet (s)
 - **Le Rocher**, h, b, 8 ans, par Saint Des Saints et Belle Du Roi [Adieu Au Roi (IRE)], 68 k, J. White/mme A. Underhill (*J Reveley*), NSL Williams
- 1657 7 Grand Depart, h, bf, 5 ans, par Astarabad USA et Romane Grandchamp (Saint Des Saints), 66 k, Hubert De Waele (A Merienne), P Lenogue
- 1688 ⁵ Aubusson, h, b, 9 ans, par Ballingarry IRE et Katioucha (Mansonnien), 68 k, Mme Jane Williams (C Williams), NSL Williams
- Le Chateau, h, 9 ans, 68 k, Mme B Re-Scandella (E Chazelle), C Scandella
- 1646 Azucardel, h, 7 ans, 68 k, JC Datchi (C Lefebvre), **GAB Leenders**

9 partants ; 15 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 3 045 € code anomalie : DE : Sainte Turgeon.

15 long, 1/2 long, 8 long, 10 long, 4 long, 20 long, 20 long.

157 500 € - 77 000 € - 45 500 € - 31 500 € - 17 500 € - 12 250 € - 8 750 €

Primes aux éleveurs :

1

3

5

6

7

8

23 625 € M.r. Fleming, M.a. Molloy, prime non attribuée.

- 11 550 € Mme Catherine Coiffier.
- 6 825 € Jean-Louis Guerin. 4 725 € Mlle Camille Collet-Vidal, Mlle Louise Collet-Vidal.
- 2 625 € Mme Sylvie Ringler, Roger Frieh.
- 1 837 € Frederic Duvivier
- 1 312 € Serge Dubois.

Temps total: 05'53"48

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Patrice QUINTON en ses explications, lui ont indiqué que la jument, SAINTE TURGEON sera interdite de courir pour une durée de 8 jours, suite à son refus de s'élancer au lacher des élastiques.

Après avoir entendu en leurs explications les jockeys Steven COLAS (7 coups, 1ère infraction) et Gaetan MASURE (7 coups, 3ème infraction), les Commissaires les ont respectivement sanctionnés par une amende de 150 Euros et une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache (groupe 1).

PRIX ROBERT WEILL 1871 260

3.600 m

(Haies. - Handicap de catégorie)

80 000 € (36 000, 17 600, 10 400, 7 200, 4 000, 2 800, 2 000)

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

Seront qualifiés, dans cette épreuve les poulains et les pouliches auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 65 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 69 k.

Référence: +4

- **Byzance Du Berlais**, f, b, 3 ans, par Martaline GB et Bonita Du Berlais (King's Theatre IRE), 63 k, Mme Catherine Pousin (*L Philipperon*), ROB Collet (s)
- 1641 Mester, h, b, 3 ans, par Tin Horse (IRE) et Altane (Emperor Jones USA), 63 k, Mme Geraldine Reille-Villedey (A Merienne), Butel & Beaunez (s)
- 1700 ² Memoire D'Empereur, h, gr, 3 ans, par Cima De Triomphe IRE et Memorydelahaulle (Sabiango GER), 62 k, Ecurie de L'Empereur (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille
- [69] 3 Zen Kaiga, h, gr, 3 ans, par Slickly et Celestia GB (Anabaa USA), 65 k, Rupert Pritchard-Gordon (J Charron), GAB Leenders
- 1641 2 Lumiere D'Afrique, f, b, 3 ans, par Balko et Lumina (Exit To Nowhere USA), 62 k, Georges Austruy (T Cheesman), G Mousnier
- **Meredith**, f, b, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Popova (Kahyasi IRE), 62 k, Collet (s) (*D Ubeda*), ROB Collet (s)
- 1517 ⁵ Fiumicino, h, b, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Firmini (Mansonnien), 69 k, Ecurie Pierre Pilarski (K Nabet), G Macaire (s)
- 1659 4 Risk The Star, h, 3 ans, 62 k, Mme M Bryant (R Schmidlin), FM Cottin (s)
- 1543 3 Keep On Rising ITY, f, 3 ans, 65 k, B Weill (G Masure), F Nicolle
- 1468 5 Greywolf ITY, h, 3 ans, 64 k, Mme M Bryant (C Lefebvre), GAB Leenders

XI BO 2018/23 - obstacle

1622 2 Dinata, f, 3 ans, 62 k (621/2 k), D Huyck (M Regairaz), PJ Fertillet

1659 6 Faucon Du Bosc, h, 3 ans, (AQ), 62 k, Ecurie Centrale tbé (D Mescam), FM Cottin (s)

1659 2 Zie De Ket, h, 3 ans, 62 k, JP Vanden Heede (R Mayeur), thé H Billot (s)

13 partants ; 32 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 1 576 €

7 long, 7 long, 6 long, 1,5 long, 4 long, 4 long, 1 long 1/4.

36 000 € - 17 600 € - 10 400 € - 7 200 € - 4 000 € - 2 800 € - 2 000 €

Primes aux éleveurs

5 400 € Jean-Marc Lucas.

3 400 € Indiana Cucas. 2 640 € Haras du Bosquet, Mme Didier Guillemin. 1 560 € Mathias Moncorge, Ecurie de L'Empereur, Christian Marceau, Philippe Bouillot.

1 080 € Razza Della Sila Srl.

600 € Mlle Laure Godet.

420 € Sydney Vidal.

300 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

Temps total: 04'19"89

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Adien MERIENNE en ses explications. l'ont sanctionné par une amende de 100 euros, pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids supérieur de plus d'une livre à celui enregistré lors de la pesée précédant la course.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Kevin NABET sur la performance du hongre FIUMICINO.

Le jockey a déclaré qu'il n'avait jamais été en mesure de participer à l'arrivée.

PRIX OENEAS 1822 261

(Haies)

3.600 m

2

3

4

5

7

8

arr

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu 15.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1708 6 Royalclety, h, b, 4 ans, par Clety et Little Royale [Poliglote (GB)], 70 k, Eric Lecoiffier (L Philipperon), E Lecoiffier

1648 ³ En Epi, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Savigny (Alberto Giacometti IRE), 71 k, Mme Clotilde de Barmon *(F de Giles)*, E Clayeux (s)

1530 ⁴ Enzo D'Airy, h, b, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et Panzara D'Airy (Cadoubel), 69 k, Claude-Yves Pelsy (*M Regairaz*), D Bressou

Wind Gold, h, b, 4 ans, par Hurricane Cat USA et Keeping Gold (Goldneyev USA), 67 k, Franck Amar (*J Charron*), AS Pacault (s)

Vision D'Anjou, f, bf, 4 ans, par Vision D'Etat et Line Garry (Ballingarry IRE), 70 k (66 k), Alain Vandenhove (M Viel),

1648 2 Quevillon, h, 4 ans, 71 k (68 k), G Augustin-Normand (A Zuliani), F Nicolle

63 ⁵ Petit Tigre, h, 4 ans, 67 k, Mme P Papot (*T Beaurain*), P Quinton (s)

Emirat, h, 4 ans, (AQ), 71 k, Ecurie Patrick Joubert (*J Plouganou*), E Clayeux (s)

1648 ⁵ Nigeem, h, 4 ans, 70 k (68 k), Ecurie Babsen Courses (D Ubeda), M Rolland (s) 9

1520 ⁴ Tineon, h, 4 ans, 71 k, Mme B Keighley (D Mescam), FM Cottin (s) arr

1665 First Daum, h, 4 ans, 70 k (67 k), A Vangelisti (D Satalia),

1593 ⁴ Irnova Has, f, 4 ans, 69 k (66 k), Scea Hamel Stud (AD Fouchet), G Macaire (s) arr

1648 4 Saint D'Auteuil, h, 4 ans, 68 k, Pegasus Farms Ltd (K Nabet), Mme A Rosa

Sorry Mun, h, 4 ans, 67 k, Scea Barbottiere (M Farcinade), 1648 O Regley

14 partants ; 48 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 1 611 \in

7 long, courte encolure, 3 long, nez, 20 long, 6 long, 18 long, 8 long.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Hubert Langot

1 620 € Mme Clotilde de Barmon, Jean Marie Prost, Nicolas Prost, Mme Anne-Charlotte Andre

945 € Claude-Yves Pelsy. 641 € Guy Cherel, Mme Isabelle Pacault, Mme Geraldine Mahot.

303 € Gildas Vaillant.

Temps total: 04'23"75

Après avoir entendu en leurs explications le jockeys Morgan REGAIRAZ (7 coups, 1ère infraction) et l'apprenti Matheo VIEL (7 coups, 2ème infraction), les Commissaires les ont respectivement sanctionnés par une amende de 75 euros et une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

DURTAL

Samedi 3 novembre 2018 0213 307

Commissaires des courses : Dominique BOISRAME Frédéric GUILLON - Emilie ADRION-GUESNEAU - Gilles LUSSON

PRIX PRESIDENT POIRIER GRAND ST-CH-C-C 1823 4348 4.900 m **DE DURTAL**

(Steeple-Chase-Cross-Country)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes recues en courses à obstacles (victoires et places) :1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

1702 ¹ Caprice La Cheneau, h, b, 6 ans, par Crossharbour GB et Kardamone (Network GER), 72 k, Mme Philippe Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s)

As Solitaire, h, b, 8 ans, par Loup Solitaire USA et Very Cad (Cadoudal), 73 k, Pascal Journiac (*R Julliot*), P Journiac

Star Of Sunday, h, b, 8 ans, par Sunday Break JPN et Lilli Star (Fly To The Stars GB), 68 k, Chemin & Herpin (s) (MA Dragon), Chemin & Herpin (s)

1676 ³ **Dylane**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Anabaa Blue (GB) et Qlymane [Roman Saddle (IRE)], 72 k, Menuet (s) (O Jouin), W Menuet (s)

1676 2 Baldi Des Bois, h, b, 6 ans, par Balko et Diane Des Bois (Village Star), 72 k (71 k), Mme Joelle Brillet (A Orain), W Menuet (s)

1621 Artaban Wind, h, 10 ans, 71 k (70 k), D Cadot (s) (V Bernard), D Cadot (s)

6 partants ; 20 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 474 €

Eng. sup. : Star Of Sunday

1,5 long, 1/2 long 3/4, 7,5 long, tête.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Roger Barnaud.

720 € Eric Prezelin, Mme Magalen Bryant, Denis Baer, Ecurie du Chene. 420 € Bernard Blot, Andreas Fehr.

285 € Michel Bedier.

135 € Suc. Marcel Fouquenet, Mme Joelle Brillet.

Temps total: 06'43"12

PRIX DES RAIRIES-GD STEEPLE-CHASE DE 1824 4347

(Steeple-Chase, - Handicap de catégorie)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000.

4.000 m

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k.

Référence: +15

1656 ⁴ **Dourdour**, h, b, 6 ans, par Redback GB et La Bezizais (Astarabad USA), 68 k, Luc Monnet (*R Julliot*), L Carberry (s)

Good Prince GER, h, np, 9 ans, par Desert Prince IRE et Good Harmony GB (King's Best USA), 70 k, Andre Bocquet (MA Dragon), S Foucher

1712 ⁵ **Chalm**, f, b, 6 ans, par Nickname et First Elorn (Funny Baby), 711/2 k (701/2 k), Jean-Luc Guillerm (*V Bernard*), B Lefevre

Cool De Touzaine, h, gr, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Domitia (El Badr IRE), 69 k (68 k), Mme Andree Jandard

(E Rongere), J Marion (s) Cassiopee Madrik, f, b, 6 ans, par Blue Bresil et Skandia (Robin Des Champs), 65 k, David Bernier (A Orain), D Bernier Crecy Wind, h, 6 ans, (AQ), 69 k, D Berra (O Jouin), D Berra

Oratio Du Clos, h, 10 ans, 66 k, XL Le Stang (R Le Stang), XL Le Stang

7 partants ; 32 eng. ; 3 eng. sup. - Total des entrées : 1 140 €

Eng. sup.: Cool De Touzaine, Crecy Wind, Oratio Du Clos

7,5 long, 5,5 long, 3,5 long, 19 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Luc Monnet.

720 € Gestut Auenquelle, prime non attribuée.

420 € Jean-Luc Guillerm.

285 € Scea Jandard.

135 € Emmanuel-Julien Leclerc.

Temps total: 04'43"67

XII BO 2018/23 - obstacle

AGEN-LE PASSAGE

Dimanche 4 novembre 2018 0580 308

Commissaires des courses : Jean-Pierre RAMOS -Sophie LANGLOIS - Juan-Carlos HEDER - Mathieu DUFFILLOL

PRIX DE PAU 1825 4520

3 600 m

(Haies. - Anglo-arabes)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, anglo-arabes, inscrits au stud-book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, en courses à obstacles, recu 15.000 (victoires et places). Poids: 4 ans, 67 k.; 5 ans et au-dessus, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang árabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k.,37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

Eausauvage Lanlore Aa, h, b, 4 ans, (AA), par Ares De La Brunie et Kagura (Kadounor), 64 k (651/2 k), Jean-Yves Corduan (D Lesot), JY Corduan

L'Arizona, h, b, 6 ans, (AA), par Iris De La Brunie et La Louisiane (L'Escalator), 70 k (67 k), Mme Veronique Bret (*H Rodriguez Nunez*), F Plouganou

Dayana Sourniac Aa, f, b, 5 ans, (AC), par Network GER et Queen De Sourniac (Zeffir), 67 k, Mme Michel Thomas (RL O'Brien), X Thomas-Demeaulte (s)

Figue Du Pecos Aa, f, al, 4 ans, (AA), par Fairplay Du Pecos et Falanour Du Pecos (Valanour IRE), 63 k, Thierry de Lauriere (B Fouchet), T de Laurière

1697 5 Denevolo Du Lia Aa, h, b, 4 ans, (AA), par Benevolo De Paban et Fleur Du Lia (Subotica), 64 k (61 k), Jean-Pierre Daireaux (A Beaudoire), JP Daireaux

Elya Des Maj Aa, f, 4 ans, (AC), 65 k (62 k), Scea Haras de Peyre (A Estrabol), E Papon Ever Lady Aa, f, 4 ans, (AA), 63 k (61 k), F de Boyer Montegut (J Agostini), CH Gourdain (s)

159] 5 Tsar De Candale Aa, h, 5 ans, (AC), 701/2 k (671/2 k), D Lutz (L Franzel), D Lutz

8 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 370 € 3/4 long, 4,5 long, 3,5 long, 1 long 1/4, 3 long, 7,5 long.

7 200 € - 3 600 € - 2 100 € - 1 425 € - 675 €

Primes aux éleveurs :

1 080 € Mme Anne Dafflon, Baudouin Dafflon.

540 € Pierre Fontan.

315 € Mme Simone Larroumets.

213 € Haras du Pecos

101 € Alain Trepeu, Mlle Laly Trepeu.

Temps total: 04'29"34

PRIX D'AIGUILLON 1826 4521

3.600 m

(Haies. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. Poids: 68 k. Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., pour 10.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, recu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

1131 ² Vif D'Esprit, h, b, 10 ans, par Khalkevi IRE et Viana (Signe Divin USA), 72 k (69 k), (10.000), Simon Munir (*P Moreau*), F Nicolle Straying IRE, h, b, 5 ans, par Tagula IRE et Adultress IRE (Ela Mana Mou IRE), 70 k (69 k), (8.000), Mme Ellen Collinson (S Carrere), Mme E Collinson 2

Renania SPA, f, al, 6 ans, par Kissing You ARG et Teatrale SWE (Theatrician USA), 70 k (67 k), (8.000), Frederic Sanchez (H Rodriguez Nunez), F Sanchez

J'Ai Oublie Nico, h, b, 5 ans, par Sageburg (IRE) et Neicha (Neverneyev USA), 72 k (69 k), (10.000), Christophe Sorignet (S Medina), C Sorignet

Commingeois, h, b, 6 ans, par Assessor IRE et Damanka IRE (Slip Anchor GB), 70 k (67 k), (8.000), Michel Pelletant (A Estrabol), M Pelletant

1634 4 Diane Du Chenet, f, 5 ans, 66 k (63 k), (6.000), ⊗, JF Cuenca (A Beaudoire), JF Cuenca

Belle Madrik, f, 7 ans, 70 k (67 k), (10.000), Mme B Rearr Scandella (E Scandella), C Scandella

Titfortat Succes, f, 5 ans, 66 k (64 k), (6.000), \otimes , JS Bureau (Mlle L Mura), JS Bureau

8 partants ; 19 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 139 €

Certf. vétérinaire : Moll Cutpurse GB.

2 long, 2,5 long, 4 long, 13 long, 18 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

396 € Airlie Stud, prime non attribuée.

231 € Cuadra Nanina, prime non attribuée.

156 € Alain Cucheval 74 € Andre Mestre.

Temps total: 04'28"04

AUTEUIL

Dimanche 4 novembre 2018 0006 308

Commissaires des courses : Christine du BREIL - Amaury de LENCQUESAING - Pierre POURET -Emmanuel CHEVALIER DU FAU

1827 10268 **PRIX AUGHRIM**

3.600 m

(Haies. - Handicap divisé) Troisième épreuve

38 000 € (17 100, 8 360, 4 940, 3 420, 1 900, 1 330, 950)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

Les poids de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Cette épreuve ne sera courue que si huit chevaux au moins ont été retenus partants après division.

Référence: +21.

1710 ⁶ Chanson Ecossaise, f, bf, 6 ans, (AQ), par Fado et Kel Ecossaise (The Wonder), 70 k (66 k), Ecurie Centrale (Mlle M Daubry-Barbier), FM Cottin (s)

Nurmi GER, h, np, 5 ans, par Samum GER et Nadin GER (Alkalde GER), 72 k (69 k), Arcadio Vangelisti (*D Satalia*), D Satalia

1475 5 Moonlight Blue, h, bf, 8 ans, par Walk In The Park IRE et Soria IRE (Persian Bold IRE), 71 k (68 k), Gerard Bouffanais (C Sagot), A Sagot

Joffretou, h, b, 6 ans, par Della Francesca USA et Shinaway [Gold Away (IRE)], 70 k (69 k), Mme Claire Taupin (B Meme), G Taupin (s) 1534

Carisandre, h, al, 6 ans, (AQ), par Shaanmer (IRE) et Orisandre (Art Bleu GB), 71 k (68 k), Ecurie Centrale (N.W O'Driscoll), FM Cottin (s)

Colombe Du Sage, f, gr, 5 ans, par Kingsalsa USA et Blanche Colombe (Smadoun), 72 k, Francis Emo (M Farcinade), P Bigot 1797

Chacha And Rhum, f, al, 6 ans, par Kapgarde et Jazz And Liquer (FR) (Kahyasi IRE), 70 k (67 k), Guillaume Thomesse (*J Claudic*), S Eveno

Baron Du Seuil, h, 7 ans, (AQ), 70 k (66 k), JM Baudrelle (Mile M Lagrange), JM Baudrelle

1626 5 Coramix, h, 6 ans, (AQ), 70 k (67 k), A Hamel (G Boinard),

Mister Tic, h, 6 ans, 72 k (71 k), H Merienne (A Merienne), 10 H Merienne

1534 2 Prince De La Barre, h, 6 ans, 69 k (68 k), C Plisson (D Ubeda), C Plisson

Mister Papy, h, 6 ans, 72 k, G Plisson (E Bureller), C Plisson

Marvelloso GB, h, 10 ans, 70 k (67 k), Suc. D Mescam 986 (A Coupu), M Mescam

Livingstone Devaig, h, 7 ans, 681/2 k (651/2 k), P Lenogue 1736 (S Pechaire), P Lenogue

14 partants ; 14 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 0 €

encolure, 2,5 long, courte encolure, encolure, 6 long, 10 long, 1 long 1/4, 3 long, 3/4 long.

17 100 € - 8 360 € - 4 940 € - 3 420 € - 1 900 € - 1 330 € - 950 €

Primes aux éleveurs :

2 565 € Georges Lacombe, Mlle Sabine Van Egroo, Mme Pascale Papon.

1 254 € Ulrich Zerrath, prime non attribuée.

741 € Mme Magali Guibert-Mongellas. 513 € Jean-Francois Vlacic.

285 € Suc. Paule Ouvry.

199 € Alain Fenestre, Frederic Aimez.

142 € Pascal Noue.

Temps total: 04'28"13

4.400 m

PRIX COQ GAULOIS 1828 270

(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 18.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeplechases (victoires et places) :1 k. par 5.000.

XIII BO 2018/23 - obstacle

5

6

Les Jockeys n'avant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

Un souvenir sera remis par Monsieur Hervé d'ARMAILLE, Président de l'Assocation Nationale des AQPS, au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant.

- **1638** 1 **Edgeoy**, h, b, 4 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Ireland (Kadalko), 69 k (66 k), \otimes , Jacques Detre (A Zuliani), F Nicolle
- 116 ³ Emir Sacree, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Altesse Sacree (Daramsar), 70 k, Graham Porter (S Paillard), 2 R Chatel (s)
- 1689 ⁴ Enqarde, h, b, 4 ans, (AQ), par Kapgarde et Usachaqa (Mister Sacha), 67 k (63 k), Gregory Vayre (A Ruiz Gonzalez), 3 H Lageneste (s)
- **Et Quoi**, h, gr, 4 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Haithou (Quart De Vin), 69 k (68 k), Charles-Hubert de Chaudenay (*A Merienne*), Y Fouin (s)
- 1515 ⁵ Eminence Rouge, f, b, 4 ans, (AQ), par Youmzain IRE et Quiche Lorraine (Bateau Rouge IRE), 66 k, Mme Magalen Bryant (T Beaurain), Butel & Beaunez (s)
- 1515 ⁴ Encredechine, f, 4 ans, (AQ), 68 k, Ecurie Madame Jacques Cypres (*J Reveley*), E Clayeux (s)
- 1644 3 En Avant Bayonne, h, 4 ans, (AQ), 68 k, Haras de Saint-Voir (W Denuault), N de Lageneste
- 1678 Earlish De Grugy, f, 4 ans, (AQ), 68 k (64 k), Mme V Rives (M Viel), L Viel (s)
- 1678 2 Energie Des Obeaux, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Mme N Devilder arr (O Jouin), N Devilder
- **1687** ³ **Enza**, f, 4 ans, (AQ), 66 k (62 k), Ecurie Magnien (*H Bachelot*),

10 partants ; 19 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 478 €

20 long, nez, tête, 30 long.

24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

3 744 € Thierry Cypres, Jean-Francois Naudin. 1 872 € Graham Porter, Mme Henrietta Charlet.

1 092 € Charles-Hubert de Chaudenay

741 € Charles-Hubert de Chaudenay. 351 € Mile Charlotte Denieul, Mme Laurence Gagneux.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Alejendro RUIZ GONZALEZ en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Angélo ZULIANI en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

PRIX FONDEUR 1829 271

(Steeple-Chase) (L.)

4.400 m

1

2

3

1

5

80 000 € (38 400, 19 200, 11 200, 7 600, 3 600)

Pour tous chevaux de 5 ans. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 12.000 cette année et par 30.000 l'année dernière

- **1545** 1 **Burn Out**, h, gr, 5 ans, par Saddler Maker (IRE) et Queenhood (Linamix), 71 k, \otimes , Simon Munir (*B Lestrade*), G Macaire (s)
- **Polygame**, h, b, 5 ans, par Poliglote (GB) et Majorica Sancta (Saint Des Saints), 69 k, Alain Jathiere (A Zuliani), F Nicolle
- 1598 ² Djazzman, h, al, 5 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et Meme Musique (Useful), 71 k, Christophe Dubourg (K Dubourg), C Dubourg
- **1660 Dieu Vivant**, h, np, 5 ans, (AQ), par Network GER et Panique Pas (Video Rock), 70 k, Lord Daresbury (*D Gallon*), F Nicolle 4
- Soldler's Queen, h, b, 5 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Jani's Queen (King's Best USA), 68 k, \otimes , Denis Grandin 5 (N Gauffenic), D Grandin
- Desir De Cotte, h, 5 ans, 69 k, T Neill (L Philipperon), Mme 1598 A Rosa
- Deadheat, h, 5 ans, 67 k, Mme SA Bramall (E Labaisse), A Boisbrunet (s)

7 partants ; 21 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 888 €

nez, 6 long, 4,5 long, 3 long, 2 long.

38 400 € - 19 200 € - 11 200 € - 7 600 € - 3 600 €

Primes aux éleveurs :

5 760 € David Lumet.

2 880 € Claude Quellier, Alan Quellier.

1 680 € Ecurie Tenor.

1 140 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

540 € Suc. Michel Henochsberg.

Temps total: 05'44"11

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Bertrand LESTRADE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups) LISTED.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Angélo ZULIANI en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 7 coups). LISTED

PRIX CAMBACERES - GRANDE COURSE DE 1830 266 HAIES DES 3 ANS

(Haies. - Groupe I)

250 000 € (112 500, 55 000, 32 500, 22 500, 12 500, 8 750, 6 250)

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans. Poids : 67 k.

Un trophée sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, au cavalier d'entraînement et à l'éleveur du cheval gagnant par Monsieur Jean d'INDY, Vice-Président de FRANCE GALOP.

- 1655 ¹ Beaumec De Houelle, m, gr, 3 ans, par Martaline GB et Zandalee (Trempolino USA), 67 k, Jdg Bloodstock Services (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille
- 1655 ² Pic D'Orhy, h, b, 3 ans, par Turgeon USA et Rose Candy (Roli Abi), 67 k, Jacques Detre (G Masure), F Nicolle
- 1645 L'Autonomie, f, b, 3 ans, par Blue Bresil et L'Automne (Kahyasi IRE), 65 k, Mme Catherine Coiffier (A Zuliani), F Nicolle
- 1655 ³ Farnice, h, gr, 3 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Terenice (Dom Alco), 67 k, Franck Deliberos (K Nabet), F Nicolle
- 1655 4 Doctor Squeeze, h, gr, 3 ans, par Doctor Dino et Gold Harvest (Kaldounevees), 67 k, Mme Henri Devin (A Moriceau), D Bressou
- **1655** 6 **Porto Pollo**, h, gr, 3 ans, par Manduro GER et Silky Steps IRE (Nayef USA), 67 k, Antoine Bardini *(D Gallon)*, F Nicolle
- 1659 Pat Du Pont, h, 3 ans, 67 k, J Detre (J Plouganou), D Sourdeau de Beauregard (s)

7 partants ; 11 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 1 000 €

1 long 1/4, 4,5 long, 12 long, 13 long, 15 long.

112 500 € - 55 000 € - 32 500 € - 22 500 € - 12 500 € - 8 750 €

Primes aux éleveurs

16 875 € Franck Leblanc

8 250 € Jean Contou-Carrere, Yves Broca.

4 875 € Mme Catherine Coiffier

3 375 € Gabriel Vagne, Mme Gabriel Vagne, Mlle Dominique Vagne.

1 875 € Mme Henri Devin.

1 312 € Arnaud Coursin, Joel Souchard, Pierre Souchard.

Temps total: 04'16"85

PRIX RMC - PRIX BERNARD SECLY 1831 267 (Haies. - Femelles)

3.600 m

3 600 m

(L.)

80 000 € (38 400, 19 200, 11 200, 7 600, 3 600)

Des Primes de 4 800, 2 400, 1 400, 950, 450, seront offertes par le Fonds Européen de l'Elevage respectivement attribuées aux cinq premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders'Cup et inscrits

Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans. Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 15.000 cette année et par 35.000 l'année dernière.

- 1647 1 Jubilatoire, f, b, 5 ans, par Konig Turf GER et Jaune De Beaufai (Ultimately Lucky IRE), 69 k, Mme Isabelle Pacault (S Paillard), Mme I Pacault
- **L'Aubade**, f, b, 5 ans, par Enrique (GB) et L'Audacieuse (Kahyasi IRE), 69 k, Mme Francois de Beauregard (*J Plouganou*), D Sourdeau de Beauregard (s)
- 1519 2 Ebonite, f, b, 4 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Tamise (Sleeping Car), 67 k, Ecurie Madame Jacques Cypres (*J Reveley*), E Clayeux (s)
- 1544 ³ Ex Fan Des Sixties, f, b, 4 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Paranoia (Esprit Du Nord USA), 67 k, Mme Henri Devin
- (G Masure), F Nicolle **1646** ² **Roxinela**, f, al, 5 ans, par Muhtathir GB et Grivette (Antarctique IRE), 71 k, Gheorghe Codre (*R Schmidlin*), FM Cottin (s)
- 1586 1 Sainte Gaya, f, 4 ans, 66 k, Gemini Stud (W Denuault), D Cottin (s)
- 1597 1 Shekidame, f, 4 ans, 69 k, R Corveller (JC Gagnon), A Chaille-
- 1520 2 Drole D'Histoire, f, 5 ans, (AQ), 69 k, Mme K Perreau (G Re), J Bertran de Balanda (s)
- En Bonne Main, f, 4 ans, (AQ), 68 k, Haras de Saint-Voir (T Beaurain), AS Pacault (s)

9 partants ; 24 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 200 €

6,5 long, 2 long, 6,5 long, 1 long 1/4, 15 long.

38 400 € - 19 200 € - 11 200 € - 7 600 € - 3 600 €

Primes aux éleveurs

- 5 760 € Guy Cherel, Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Girot-Pacault.
- 2 880 € Mme François de Beauregard
- 1 680 € Jacques Cypres, Laurent Couetil
- 1 140 € Francois-Marie Cottin, Suc. Paul Green.

540 € Gheorghe Codre.

Primes F.E.E.

4 800 € Jubilatoire

2 400 € L'Aubade.

1 400 € Ebonite

950 € Ex Fan des Sixties.

450 € Roxinela.

2

Temps total: 04'21"09

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes de la chute sur le plat, du jockey Thomas BEAURAIN (EN BONNE MAIN) après le saut de la dernière haie.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey précité, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la chute du jockey n'était pas due à l'irrégularité d'un des concurrents

PRIX COUNT SCHOMBERG 1832 265

Première épreuve

3.600 m

1

2

5

7

8

9

(Haies. - Handicap divisé) (L.)

100 000 € (45 000, 22 000, 13 000, 9 000, 5 000, 3 500, 2 500)

CONDITIONS PARTICULIERES:

Seront qualifiés dans ce handicap, les chevaux qui ont, en obstacle (France et Etranger) à la clôture des engagements, soit couru au moins trois fois, soit été crédités de deux allocations.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et avant. lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par Monsieur Jean d'INDY, Vice-Président de FRANCE GALOP

Référence: + 7.

- 1656 Bergerac, h, al, 5 ans, par Spirit One et New Simardiere (Epervier Bleu GB), 65 k, Gilbert Lenzi (K Nabet), M Mescam
- Tom Mix, h, b, 8 ans, par Sunday Break JPN et Tangshan CAN 1705 (Zilzal USA), 67 k, Mme Georges Sandor (B Meme), Y Fouin (s)
- 1705 7 Ci Blue, h, b, 6 ans, par Blue Bresil et Comme Ci (IRE) (Fasliyev USA), 67 k, Mme Magalen Bryant (Mlle N Desoutter), Y Fouin (s) 435 2 Cayo De Pail, h, bf, 9 ans, par Astarabad USA et Peremption
- (Villez USA), 65 k, Jean-Raymond Breton (J Nattiez), B Beaunez 1710 ² Santana Du Berlais, h, np, 5 ans, par Saint Des Saints et Katioucha (Mansonnien), 62 k, Collet (s) (*L Philipperon*),
- ROB Collet (s) 1542 Dottore, h, b, 6 ans, par Doctor Dino et Turbotiere (Turgeon USA), 66 k, Mme Henri Devin (M Regairaz), D Bressou
- 1710 ¹ Vendelogne, f, al, 7 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Veiled Star IRE (Soviet Star USA), 64 k, Ballantines Racing Stud Ltd (D Ubeda), ROB Collet (s)
- Rasango, h, 7 ans, 70 k, G Augustin-Normand (D Mescam), FM Cottin (s) 1656
- Vangel De Cerisy, h, 9 ans, 63 k (631/2 k), C Robba (G Re), 1705 Y Gourraud (s)
- 1705 3 Cote D'Azur, f, 6 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Centrale 10 (R Schmidlin), FM Cottin (s) Myboy, h, 5 ans, 64 k, Ecurie R.e. (J Claudic), PJ Fertillet
- Argentier, h, 8 ans, 72 k, D Dugast (E Chazelle), E Leray (s) arr 1529 5 Melchief, h, 6 ans, 71 k, Couetil Elevage (A Poirier), arr
- A Couetil (s) Intrinseque, h, 6 ans, 67 k, Ecurie Azur Racing (T Beaurain),
- Y Fertillet (s) 1545 4 La Limagne, f, 5 ans, 67 k, M Cousin (M Viel), L Viel (s)
- 1653 5 He Loves Me, h, 7 ans, 64 k, PJ Fertillet (S Paillard), PJ Fertillet arr

16 partants ; 44 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 3 489 € Eng. sup. : Intrinseque

15 long, 7 long, 1/2 long, 1,5 long, encolure, courte encolure, 7 long, 1 long,

45 000 € - 22 000 € - 13 000 € - 9 000 € - 5 000 € - 3 500 € - 2 500 €

Primes aux éleveurs :

- 6 750 € Earl Elevage de la Corbeillere.
- 3 300 € Georges Sandor.
- 1 950 € Philippe Mehat, Michel Mehat. 1 350 € Jean-Raymond Breton, Mme Melanie Beaunez, Benoit-Sebastien Beaunez, Gregory Beaunez
- 750 € Jean-Marc Lucas, Mme Catherine Pousin.
- 525 € Suc. S. Couturie.
- 375 € Bernard Salvat

Temps total: 04'18"00

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Nathalie DESOUTTER en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups) LISTED.

PRIX LA HAYE JOUSSELIN 1833 272

(Steeple-Chase. - Groupe I)

520 000 € (234 000, 114 400, 67 600, 46 800, 26 000, 18 200, 13 000) Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.

Un trophée sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, au cavalier d'entraînement et à l'éleveur du cheval gagnant par Monsieur Jean d'INDY, Vice-Président de FRANCE GALOP

- **1646** ³ **Bipolaire**, h, gr, 7 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Kenna (Epervier Bleu GB), 68 k, Jacques Detre (*J Plouganou*), F Nicolle
- Saint Goustan Blue, h, b, 6 ans, par Blue Bresil et Les Saintes Glaces (Baryshnikov AUS), 68 k, Simon Munir (K Nabet), G Macaire (s)
- 1660 2 Milord Thomas, h, b, 9 ans, par Kapgarde et Star D'Avril (Phantom Breeze IRE), 68 k, Mme Magalen Bryant (J Ricou), D Bressou
- 1706 ¹ Saint Xavier, h, bf, 6 ans, par Saint Des Saints et Princesse Lucie [Poliglote (GB)], 68 k, Mme Patrick Papot (A Coupu), P Raussin
- **1660** 4 **Bob And Co**, h, b, 7 ans, (AQ), par Dom Alco et Outre Mer (Sleeping Car), 68 k, Mme Patrick Papot *(M Delage)*, F Nicolle
- 1660 3 Poly Grandchamp, h, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Qualia Grandchamp [Nikos (GB)], 68 k, Mme Patrick Papot (S Colas), F Nicolle
- 895 Baie Des Iles, f, gr, 7 ans, (AQ), par Barastraight (GB) et Malownia (Smadoun), 66 k, Mme Zorka Wentworth (*J Reveley*), 7 R O'Sullivan

7 partants ; 14 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 3 744 €

3 long, 9 long, 1/2 long 3/4, 4 long, 1/2 long 3/4, loin

234 000 € - 114 400 € - 67 600 € - 46 800 € - 26 000 € - 18 200 € - 13 000 €

Primes aux éleveurs 35 100 € Thierry Cypres, Jacques Cypres.

17 160 € Albino Bassi

10 140 € Earl Michel, Thomas Le Boucher.

7 020 € Jean-Marc Godefrov

3 900 € Mme Michele Juhen-Cypres.

2 730 € Jean-Louis Guerin. 1 950 € Haras des Sablonnets.

Temps total: 07'00"56

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Jonathan PLOUGANOU en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups) GROUPE 1.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Steven COLAS en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 7 coups) GROUPE 1.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Antoine COUPU en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 7 coups) GROUPE 1.

PRIX MAURICE GILLOIS - GRAND 1834 269 STEEPLE-CHASE DES 4 ANS

4.400 m

tbé

(Steeple-Chase. - Groupe I)

320 000 € (144 000 70 400 41 600 28 800 16 000 11 200 8 000)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. Poids : 68 k.

Un trophée sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, au cavalier d'entraînement et à l'éleveur du cheval gagnant par Monsieur Jean d'INDY, Vice-Président de FRANCE GALOP.

- **1658** ² **Cicalina GER**, f, b, 4 ans, par Santiago GER et Concetta GER [Winged Love (IRE)], 66 k, Jacques Bisson (*B Lestrade*), G Macaire (s)
- 1658 ⁷ Epi Sacre, h, b, 4 ans, (AQ), par Secret Singer et Sacree (Dom Alco), 68 k, Clement Machado (*R Schmidlin*), FM Cottin (s)
- 1600 1 Eddy De Balme, h, b, 4 ans, par Cachet Noir USA et Tikiti De Balme (Solid Illusion USA), 68 k, Jean-Luc Henry (G Masure), F Nicolle
- 1658 ³ Cat Tiger, h, b, 4 ans, par Diamond Boy et Miss Canon (Cadoudal), 68 k, Mme Patrick Papot (*M Regairaz*), D Bressou
- 1644 Eni Light, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Or Light (Sleeping Car), 68 k, Simon Munir (A Zuliani), F Nicolle
- Kapelol, h, np, 4 ans, par Kapgarde et Si St Eloi (Limnos JPN), 68 k, Ecurie Sagara (*M Lefebvre*), P Lenogue
- 1658 1 Eludy, f, b, 4 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Idy (Quart De Vin), 66 k, Patrice Detre (K Nabet), F Nicolle
- 1470 ⁴ Love Max, h, 4 ans, 68 k, Ecurie Haras de Quetieville (*J Reveley*), F Foucher
- 1709 3 Colpo Di Stato, h, 4 ans, 68 k, Y Gourraud (s) (F Leroy), Y Gourraud (s)
- Evidence Madrik, f, 4 ans, 66 k, EJ Leclerc (P Dubourg), arr A Chaille-Chaille
- 1689 1 Guaduloup, h, 4 ans, 68 k, P Detre (J Plouganou), F Nicolle
- 1658 5 Echiquier, h, 4 ans, (AQ), 68 k, Mme P Papot (T Beaurain), F Nicolle
- 1658 4 Espion Collonges, h, 4 ans, (AQ), 68 k, Mme P Papot (S Colas), P Raussin

13 partants ; 17 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 1 536 €

3/4 long, 1 long, 3 long, 2,5 long, 3/4 long, 1 long.

144 000 € - 70 400 € - 41 600 € - 28 800 € - 16 000 € - 11 200 € - 8 000 €

XV BO 2018/23 - obstacle

5.500 m

Primes aux éleveurs :

21 600 € Hans Wirth, prime non attribuée. 10 560 € Patrice Vagne.

6 240 € Jean-Luc Henry

4 320 € Jean-Charles Haimet, Earl Haras de la Croix Sonnet. 2 400 € Patrice Vagne, Mme Valerie Vagne.

1 680 € Olivier Tricot.

1 200 € Thierry Cypres

Temps total: 05'47"58

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Régis SCHMIDLIN en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups) GROUPE 1.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Morgan REGAIRAZ en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 8 coups) GROUPE1.

PRIX MONDEVILLE 1835 268

3.600 m

2

3

4

5

6

7

arr

(Haies. - Handicap divisé) Deuxième épreuve

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

Les poids de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Cette épreuve ne sera courue que si huit chevaux au moins ont été retenus partants après division.

Référence: +17.

- 754 2 Pagomix, h, gr, 7 ans, par Crillon et Quietamixa (Linamix), 70 k (67 k), Guy Travers (A Coupu), Y Fertillet (s)
- Irakien, h, b, 6 ans, par Sageburg (IRE) et Isarnixe GER (Banyumanik IRE), 71 k (68 k), ⊗, Ecurie Michel Doineau (J Claudic), PJ Fertillet
- 1578 ³ Fava Has, h, gr, 5 ans, par Kapgarde et Fragante Royale [Fragrant Mix (IRE)], 72 k (68 k), Mme Caroline Bressou (F Bayle), Butel & Beaunez (s)
- Bahia Des Obeaux, h, gr, 7 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Nausicaa Des Obeaux (April Night), 71 k, Mme Nicolas Devilder (O Jouin), N Devilder
- Le Meteque, h, bf, 5 ans, par Early March GB et Danser Sur La Lune (Dano Mast GB), 69 k (66 k), Clement Machado (D Brassil), FM Cottin (s)
- 1384 ³ Anouma Freedom, h, b, 7 ans, par Hannouma (IRE) et Miss Freedom (Freedom Cry GB), 70 k (68 k), Philippe Georges Dumas (B Meme), Y Fouin (s)
- Race To Glory (FR), h, b, 7 ans, par Montjeu (IRE) et Cawett IRE (Danehill Dancer IRE), 72 k (69 k), Terry Neill (N.W O'Driscoll), FM Cottin (s) 1710
- Classique, f, 6 ans, (AQ), 71 k, Mlle B Regele (D Mescam), 1710 8 FM Cottin (s)
- **My Greatprima**, f, 6 ans, 691/2 k, Scea Barbottiere (*M Farcinade*), O Regley 1585
- Asdesmar, h, 8 ans, (AQ), 70 k, Mme V Blot (E Chazelle), 491
- 1710 7 Cirano De Pail, h, 5 ans, 70 k (66 k), JR Breton (JB Breton), arr JR Breton
- 1710 4 Canitie, f, 6 ans, (AQ), 70 k, G Denuault (s) (W Denuault), G Denuault (s)
- Turkey Jackson, h, 8 ans, 70 k (67 k), Ecurie Febus (A Ruiz Gonzalez), F Sanchez

13 partants ; 13 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 705 €

Eng. sup. : Cirano De Pail

Certf. vétérinaire : Divala Junior.

2,5 long, courte encolure, 1 long, 1/2 long 3/4, 6 long, 2,5 long, 9 long, 10

25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 € - 1 400 €

Primes aux éleveurs :

- 3 780 € Andre-Jean Belloir, Guy Travers.
- 1 848 € Bertrand Romain Lefevre, Thierry Delegue.
- 1 092 € Scea Hamel Stud.
- 756 € Mme Nicolas Devilder, Mme Stephanie Fasquelle.
- 420 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon. 294 € Thierry Navet.
- 210 € Bjarne Minde, prime non attribuée.

Temps total: 04'26"55

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Olivier JOUIN en ses explications. l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Antoine COUPU en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (3ème infraction - 7 coups)

NANTES

Dimanche 4 novembre 2018 0137 308

Commissaires des courses : Claude BURGAUD -Bernard DERSOIR - Michel HUET - Muriel PRIOUZEAU

PRIX ENTREPRISE PHILIPPE ET FILS 1836 4266

3.500 m

(Haies. - Femelles)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop. Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 8.000. Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- **1689** ⁵ **Akiday**, f, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Greenaki (Green Tune USA), 68 k, Denuault (s) *(R Julliot)*, G Denuault (s)
- **Terre De Rois**, f, gr, 4 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Venus Beauty (Neverneyev USA), 70 k (67 k), Mme Diane Andre (*A Baudoin-Boin*), S Gouyette
- 1097 ⁴ Princess Poutine, f, gr, 5 ans, par Martaline GB et Miss Poutine (Chamberlin), 70 k, Keith Reidy (*R Le Stang*), Mme A Mcmahon-Reidy
- 161 ³ Shakadame, f, b, 5 ans, par Sholokhov IRE et Source Limpide (Lord Of Men GB), 71 k, Rees Morgan-Murphy (L Solignac), F Murphy
- 645 1 Makata Blue, f, al, 4 ans, par Creachadoir IRE et Danse Quatz (Johann Quatz), 68 k, ⊗, Jean-Paul Mercier (MO Belley), J Boisnard (s)
- 1623 1 Mand Si, f, 4 ans, 69 k, D Berra (J Charron), D Berra
- 1771 Eskiss Du Mathan, f, 4 ans, 69 k (65 k), JM Baradeau (G Siaffa), A Chaille-Chaille
- 1722 2 Vandana, f, 4 ans, 69 k, Ecurie Michel Doineau (C Couillaud),
- Good Shot Madam, f, 5 ans, 68 k, G Lusson (P Blot),
- 1726 5 Baby Doll, f, 4 ans, 66 k (67 k), R Chatel (s) (Y Kondoki), R Chatel (s)
- 1781 ⁵ Carioca Du Wal, f, 4 ans, 67 k (63 k), Passion Racing Club (A Davodi), PJ Fertillet Jolilauki, f, 5 ans, 68 k (64 k), Y Fouchard (Mlle M Dezoteux), F Haveres (s)
- Tulipe De Bellouet, f, 5 ans, 70 k (69 k), AA Neveu (A Orain), 1686 W Menuet (s)
- 1712 4 Bayfield IRE, f, 5 ans, 69 k (65 k), Mme J Scarisbrick (Mlle arr C Chevallier), L Carberry (s)
- Majanisca, f, 4 ans, 66 k, E Lecoiffier (H Lucas), E Lecoiffier arr 15 partants ; 34 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 491 €

Eng. sup. : Mand Si 1,5 long, 3,5 long, courte encolure, 1,5 long, 2,5 long, 2 long, 3 long, courte

tête, courte tête. 7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs

- 1 152 € Mme Sylviane Jeffroy, Mme Melanie Jeffroy Berthet.
- 576 € Mme Diane Andre, Claude Barreaud, Suc. Laurence Barreaud.
- 336 € Haras de Morican.
- 228 € Richard Corveller.
- 108 € Daniel Cherdo.

Temps total: 04'07"38

PRIX DE LA VALLEE DU CENS 1837 4265 (Haies)

3.500 m

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné en course à obstacles. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

- 1492 3 Fighter Sport, h, bf, 3 ans, par High Rock (IRE) et Theloune (Cardoun), 70 k (66 k), Philippe Matzinger (Mlle M Dezoteux), B Lefevre
 - **Guadalcanal**, f, b, 3 ans, par Kapgarde et Alpe Doloise [Marchand De Sable (USA)], 65 k (63 k), Ecurie de L'Empereur (T Lemagnen), A Chaille-Chaille
- 1596 ⁴ Forland, h, b, 3 ans, (AQ), par Network GER et Septland (Agent Bleu), 69 k (66 k), Jacques Detre (F Garnier), F Nicolle
- **Arriviste**, h, np, 3 ans, par Fuisse et Irrationnelle (IRE) (Astronomer Royal USA), 67 k (66 k), Roger-Eugene Laffitte (*A Orain*), JL Guillochon
- **1681** ³ **Garylou**, f, b, 3 ans, par Balko et Need You (Chichicastenango), 66 k, Noel Boudraa *(C Couillaud)*, PJ Fertillet
- 1682 5 Monster Caroli, h, 3 ans, 67 k, J Delaunay (J Charron), PH Peltie
- Fabiano Bello, h, 3 ans, 67 k (66 k), J Marion (s) (E Rongere), 1492

1622 3 White Hunter, h, 3 ans, 70 k, L Charreau (MO Belley), N Chevalie 766 5 Facdaly, h, 3 ans, 67 k, Sarl Ecurie Andre Pommerai (R Julliot), L Viel (s) Fanjio De Marcigny, h, 3 ans, 67 k, Scea des Collines arr (H Lucas), E Riou Vismie De La Vis, f, 3 ans, 65 k (64 k), JP Gasnier (A Baudoinarr Boin), JP Gasnier 11 partants ; 55 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 723 € Certf. vétérinaire : Bilbo D'Assault. 12 long, 4 long, 4,5 long, 3 long, 4 long, 4 long. 7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 € Primes aux éleveurs : 1 152 € Scea Haras de L'Etoile, Philippe Matzinger. 576 € Franck Leblanc, Mme Pauline Corty-Leblanc, Mathias Moncorge, Ecurie de L'Empereur. 336 € Thierry Cypres 228 € Roger-Eugene Laffitte. 108 € Noel Boudraa, Mile Melissa Blain, Jeremy Blain. Temps total: 04'04"66 Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Ecurie de l'empereur par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes PRIX DU QUARTIER DE ST PASQUIER 1838 4267 4.300 m (Steeple-Chase) 16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 5.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k 1686 ³ Reve Du Clos, h, bf, 5 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Cyrienne Du Maine (Saint Cyrien), 68 k (65 k), Mme Micheline Potier Karnos (A Baudoin-Boin), S Zuliani (s) 1685 ⁵ Ahelia, f, bf, 8 ans, par My Risk et Bleu D'Azur [Lost World (IRE)], 67 k, Rene Petit (*R Le Stang*), XL Le Stang **Dom Kaki**, h, b, 9 ans, par Khalkevi IRE et Dona Amande (Vert Amande), 67 k, Jean-Luc Derre (*A Desvaux*), A Le Clerc (s) 3 **Dag Blue**, h, b, 5 ans, (AQ), par Kandidate GB et Reveuse Blue (Lesotho USA), 74 k (70 k), Leray (s) (*T Vabois*), E Leray (s) 4 Celtior, h, gr, 6 ans, par Racinger et Gazelle De Nuit (April Night), 74 k (70 k), Daniel Boullais (A Pageot), L Viel (s) 5 Air De Teillee, h, 8 ans, 70 k (66 k), E Leray (s) (MIle 6 C Chevallier), E Leray (s) Chant Sacre, h, 6 ans, (AQ), 67 k (63 k), A Thomas (Mlle C Lequien), E Leray (s) Petrus Du Berlais, h, 6 ans, 67 k, JP Vanden Heede (Mr B Le Clerc), A Le Clerc (s) Centenys, h, 6 ans, 67 k, D Lenfant (P Blot), D Lenfant Lingot, h, 5 ans, 67 k (64 k), PE Guerin (B Moreaux), PE Guerin 10 Kendalc'h Kerbarh, h, 6 ans, 67 k, XL Le Stang (H Lucas), XL Le Stand 1668 4 Kenadam, h, 9 ans, 68 k, \otimes , PAT Lajon (Mr R Lemiere), arr PAT Laion Lutin D'Audouville, h, 5 ans, 67 k, D Delorme (Y Kondoki), 1662 arr D Delorme Circe Du Lin, f, 6 ans, 65 k, JP Trinquier (E Rongere), arr Uno Baie, h, 10 ans, (AQ), 70 k, Y Fertillet (s) (C Couillaud), Y Fertillet (s) 15 partants ; 51 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 550 € 2 long, 11 long, courte tête, 2 long, 4,5 long, courte tête. 7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 € Primes aux éleveurs : 1 152 € E.a.r.l. Le Clos du Maine. 576 € Suc. Raymond Cletienne. 336 € Jean-Luc Derre 228 € Michel Bedier, Loic Douet. 108 € Thierry Page, Daniel Boullais, Armel Androuin. Temps total: 05'12"11

STRASBOURG

Réunion organisée par STE DES COURSES DE NANCY-BRABOIS

Dimanche 4 novembre 2018 0907 308

Commissaires des courses : Marc FREYSZ -Sébastien LITZELMANN - Benjamin BOSSERT - Jean-Pierre FIX

PRIX DU HARAS DE ROZIERES-AUX-SALINES 1839 4183 4.000 m (Steeple-Chase)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeplechase, reçu une allocation de 4.500. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes recues en steeple-chases (victoires et places) :1 k, par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

1738 ³ Deux Par Deux, h, b, 4 ans, par Manduro GER et Kassala (Phantom Breeze IRE), 67 k, Jules Sigler (THO Gillet),

1308 ² Roi Sun, h, b, 4 ans, par Protektor GER et Sunkajide [Nikos (GB)], 68 k (65 k), Marion (s) (E Metivier), J Marion (s)

1617 4 Epice D'Aubrelle, f, al, 4 ans, par Maresca Sorrento et Erbalunga (Mansonnien), 68 k (64 k), Frederic Boistier (A Lelievre), A Boisbrunet (s)

1690 4 **Arratrixie**, f, bf, 4 ans, par Matrix GER et Arralinara GER (Protektor GER), 65 k, Paul Munsch (*L Sloup*), P Munsch

1574 ⁵ Sainte Lovely, f, 4 ans, 70 k (67 k), Ecurie Couderc (M Chailloleau), E Clayeux (s)

5 partants ; 16 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 248 €

Sans jockey: East Of The Valley.

20 long, 2 long, 3 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Jules Sigler.

612 € Pierre-Emmanuel Guilloux, Paul Guilloux, Henri Ducerf, Francois-Benoit Dasque.

357 € Frederic Boistier.

242 € Paul Munsch.

Temps total: 05'02"65

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Aymeric LELIEVRE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 8 coups).

Les Commissaires ont, après enquête, distancé la pouliche SAINTE LOVELY de la 4ème place, son jockey ne s'étant pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés. Pour ce motif, ils ont sanctionné le jockey Matthieu CHAILLOLEAU par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours.

PRIX SOLEA SYSTEMES 1840 4184

5.200 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 et 6 ans, les 6 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 21.000. Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

1717 Qui Ira Loin, h, b, 6 ans, par Laveron GB et Qualite Controlee [Poliglote (GB)], 71 k, Clayeux (s) (*THO Gillet*), E Clayeux (s)
1739 ³ Corrida Des Obeaux, f, bf, 6 ans, (AQ), par Kapgarde et Hispaniola (Useful), 73 k, Alexandre Hamel (*B Gelhay*), S Eveno

Caproc De Kerser, h, b, 6 ans, par Policy Maker (IRE) et Roquette De Kerser (Yokohama USA), 74 k, Ecurie des Dunes (A Gasnier), P Quinton (s)

Caprika Royale, f, bf, 5 ans, par Kapgarde et Line Come (Kadalko), 66 k (68 k), Pascal Beraud (P Lucas), E Clayeux (s)

1651 3 Cashburg, f, 6 ans, 71 k, Mme N Lequesne (L Sloup), Mme N Leguesne

5 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 392 €

Eng. sup. : Caproc De Kerser

Sans jockey: Drolement Jolie.

tête, 1 long, loin.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Jean-Christian Raymond.

612 € Mme Nicolas Devilder, Benjamin Devilder.

357 € Mme Kerstin Drevet.

242 € Pascal Beraud, Bernard Beraud.

Temps total: 07'17"19

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Thomas GILLET en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Benjamin GELHAY en ses explications, l'ont sanctionné par une mise à pied de deux jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (3ème infraction - 7 coups).

PRIX SERGE THANRY 1841 4698

4.000 m

(Steeple-Chase)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1626 ³ **Serienlohn GB**, h, np, 8 ans, par Lomitas GB et Saldenehre GER (Highest Honor), 70 k, Stall Nicole (*J Faltejsek*), P Vovcenko

BO 2018/23 - obstacle XVII 1569 3 Espoir Des Preux, h, b, 6 ans, par Laveron GB et Villemanzie (Villez USA), 70 k (67 k), Thierry Steeger (J Zerourou), T Steeger 1626 ⁷ Carabin De Balme, h, al, 6 ans, par Solar One et Calyptol (Phantom Breeze IRE), 67 k (64 k), Mlle Vanessa Frison (*T Blainville*), Mlle V Frison

Korsar, h, b, 7 ans, par Antarctique IRE et Rhapsodie (Saint Cyrien), 67 k, Ecurie des Dunes (A Gasnier), P Quinton (s)

1627 Bel Ame, h, b, 9 ans, par Layman USA et Belle Ange (Ganges 5 USA), 68 k, Desire Jehl (H Tabet), D Jehl

Donnadream, h, 7 ans, 68 k, U Thomas (L Sloup), U Thomas

1010 4 Jupiter GER, h, 8 ans, 73 k (70 k), Mme EM Herresthal (M Huber), Mme EM Herresthal

Go Wilko, h, 6 ans, 67 k (68 k), AND Roussel (Mr A Roussel), 8 1569

Still Young, h, 12 ans, 67 k (69 k), C Ponnelle (Mr C Ponnelle), 1488

1626 4 Baron Gueulatis, h, 7 ans, (AQ), 70 k, G Hyvernat (B Gelhay), C Ligerot

10 partants ; 23 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 642 €

Eng. sup. : Korsar, Donnadream

Condition spéciale : Apple's Kamikaze.

6 long, 3 long, 10 long, 15 long, loin, 1 long, 3 long, 3 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Gestut Wittekindshof, prime non attribuée. 612 € Hubert Favre, Jean-Michel Olivart.

357 € Jean-Luc Henry.

242 € Pavel Vitek. 114 € Mlle Fanny Guedj.

Temps total: 04'54''90

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Thomas BLAINVILLE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 8 coups).

PRIX MARCEL FRANCES 1842 4182

(Haies. - A réclamer)

4.000 m

1

2

3

4

5

2

3

4

7

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 7,000, 9,000 ou 11.000. Poids: 68 k. Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k.; pour 11.000,4 k

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1741 ⁴ Filou De Juilley, h, bf, 5 ans, par Ungaro GER et Lucy De Juilley (Goldneyev USA), 72 k (69 k), (11.000), Claude Weber (*J Zerourou*), C Weber

Van Gogh Du Granit, h, b, 9 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Etnou (Le Pontet), 70 k (67 k), (9.000), ⊗, Pierre-Olivier Robert (E Metivier), J Marion (s)

Rose Of Eden GER, f, b, 6 ans, par Eden Rock GER et Rose Arrogance GER (Perceive Arrogance USA), 68 k, (9.000), Stall Wevlinghoven (L Sloup), Mme M Rotering

Dayspring, h, ab, 9 ans, par Adieu GER et Maraphil (Red Paradise IRE), 70 k (67 k), (9.000), Albert Ketterer (*T Blainville*),

Lysitrix, f, bf, 5 ans, par Matrix GER et Lysithea (Spectrum IRE), 68 k, (9.000), Willy Lehmann (B Gelhay), W Lehmann

1741 3 Irish Valley GER, f, 5 ans, 68 k, (9.000), Stall Heymann Gmbh (H Tabet), Mme M Rotering

Saint Joseph, h, 5 ans, 72 k, (11.000), Charvat Group S.r.o. (*J Faltejsek*), P Tuma

Polarstern GER, h, 6 ans, 68 k (65 k), (7.000), Stall Zorro (D De Clerca). U Schwinn The Little Star, f, 5 ans, 66 k, (7.000), C Schiff (THO Gillet), arr

9 partants ; 18 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 330 €

Eng. sup. : Filou De Juilley

1 long, 6 long, 5 long, 8 long, 3 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Georges Trincot, Mlle Lucie Trincot.

468 € Pierre-Olivier Robert. 273 € Christian Henze, prime non attribuée. 185 € Remy Walter, Mme Annick Rohrbacher.

87 € Earl Lehmann Martin.

Filou De Juilley, réclamé 12.666,00 € par son propriétaire.

Temps total: 04'43"98

FONTAINEBLEAU

Lundi 5 novembre 2018 0408 309

Commissaires des courses : Roger WINKEL -Stéphanie DABURON - Emilie LENZI - Stéphanie UHEL

PRIX DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPAGNE 1843 4422 3 550 m **SUR SEINE**

(Haies. - A réclamer. - Femelles)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000 avec de réclamation supérieur de 2.000 en 2.000. **Poids** : **67 k**. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs de 9.000. En outre, toute pouliche ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

1735 ⁴ Broken Diamond, f, b, 3 ans, par Diamond Green et Broken And Go (Chichicastenango), 71 k (67 k), (17.000), Butel & Beaunez (s) (Mlle M Lagrange), Butel & Beaunez (s)

French Dream, f, b, 3 ans, par French Fifteen et Shinydream [Poliglote (GB)], 74 k (71 k), (19.000), Patrice Nicolet (*J Claudic*), Y Fouin (s)

1641 ³ **Gaelik First**, f, bf, 3 ans, par Blue Bresil et Gaelika (IRE) (Pistolet Bleu IRE), 70 k (67 k), (15.000), Francois Hoffet (*R Mayeur*), J Bertran de Balanda (s)

Burrows Meadow, f, bf, 3 ans, par Masterstroke USA et Condoleezza (Mansonnien), 70 k (66 k), (15.000), Arcadio Vangelisti (Mlle M Daubry-Barbier), D Satalia

Fiancee Du Large, f, b, 3 ans, par Kapgarde et Gryonne (Astarabad USA), 70 k (66 k), (15.000), Pascal Noue (F Bayle), Butel & Beaunez (s)

Double Girl, f, 3 ans, 70 k (67 k), (15.000), ⊗, Thoroughbred Bloodstock Agency (*A Coupu*), L Maceli

1723 4 Dobra, f, 3 ans, 68 k (66 k), (11.000), G Blain (E Labaisse), A Boisbrunet (s)

Via Appia, \hat{t} , 3 ans, 70 k (68 k), (11.000), \otimes , H De Waele (*A Merienne*), P Lenogue 1735

8 partants ; 12 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 538 €

Eng. sup.: French Dream, Burrows Meadow

Sans motif: Arahnine.

2,5 long, 7 long, 2 long, 4,5 long, 6,5 long, 5 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Haras de Lonray, Mme Nathalie Fischini.

612 € Alban de Mieulle, Patrice Nicolet, Yannick Fouin. 357 € Mme Karine Perreau, Jehan Bertran de Balanda.

242 € Mme Julie Morgan.

114 € Pascal Noue, Mme Patricia Butel.

Burrows Meadow, réclamée 15.112,00 € par son propriétaire.

Gaelik First, réclamée 15.530,00 € par son propriétaire

Broken Diamond, réclamée 18.777,00 € par PASSION RACING CLUB.

Temps total: 04'13"50

Le hongre Epi d'or a été déclaré non partant par son entraîneur pour cause de terrain ne correspondant pas à ses aptitudes.

PRIX HENRY MAZE-SENCIER 1844 4426

(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 7.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1583 ³ Dogon GB, h, b, 3 ans, par Intello (GER) et Poppets Sweetlove GB (Foxhound USA), 67 k, Daniel-Yves Treves (*T Gueguen*), F Nicolle

1664 ² **Fou Du Bresil**, h, b, 3 ans, par Blue Bresil et Belle Attente (Cadoudal), 69 k (66 k), Fouin (s) (*R Mayeur*), Y Fouin (s)

1043 ⁵ Fautilunedenuo, f, bf, 3 ans, (AQ), par Spirit One et Ucocotte (Califet), 65 k (62 k), Denuault (s) (A Coupu), G Denuault (s)

1691 4 Little Island, f, 3 ans, 67 k, ROB Collet (s) (L Philipperon), ROB Collet (s)

1742 5 Vino Royale, h, 3 ans, 67 k, C Stedman (W Denuault), D Cottin (s)

5 partants ; 25 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 829 €

Sans motif: Theresienne.

17 long, 3 long. 10 080 € - 5 040 € - 2 940 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Whatton Manor Stud, prime non attribuée. 756 € Mlle Marie-Laure Besnouin, Jean-Michel Feuillet-Besnouin.

441 € Guy Denuault, Mlle Laetitia Denuault, Maxime Denuault, Mme Liliane Denuault.

Temps total: 04'14"20

XVIII

3.600 m

PRIX BARON MAURICE DE NEXON 1845 4423

(Haies. - Mâles et Hongres)

3 550 m

2

3

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant en courses à obstacle, ni

gagné, ni reçu 8.000 (places). **Poids 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes en courses de haies (places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'avant pas gagné guarante courses recevront 3 k

- **1552** ⁴ **Liquid Spirit**, h, gr, 4 ans, par Cima De Triomphe IRE et Meditative (Daylami IRE), 67 k, Florent Guy (*L Philipperon*), M Seror (s)
- Saints D'Aubrelle, h, bf, 4 ans, par Saint Des Saints et Qudrah IRE (Darshaan GB), 66 k (64 k), Frederic Boistier (A Lelievre), A Boisbrunet (s)
- **Espoir Du Grillon**, h, b, 4 ans, par Maresca Sorrento et Delle Azahar (Martaline GB), 67 k, Philippe Peltier (*J Charron*),
- **Frah A Kara**, h, b, 4 ans, par Eleos (GB) et Florakara (Roakarad IRE), 66 k, David Berra *(O Jouin)*, D Berra 1690
- 1570 ² Elisezmoi, h, gf, 4 ans, par Lord Du Sud et Diva De La Borie (Bonnet Rouge), 69 k (67 k), Ecurie Barnum lii Sarl (*M Camus*), A Boisbrunet (s)
- Earthquake, h, 4 ans, 68 k (65 k), P Lenogue (S Pechaire), P Lenogue

6 partants ; 15 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 338 €

Sans motif: Epi D'Or.

1,5 long, 6 long, 8 long, 2 long, loin.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs

1 440 € Peter Grady

720 € Frederic Boistier.

420 € Mme Rolande Flon, Yves Flon.

285 € Mme Isabelle Monnier, Jean-Noel Ritouet.

135 € Emmanuel Clayeux.

Temps total: 04'14"00

Le hongre Epi d'or a été déclaré non partant par son entraîneur pour cause de terrain ne correspondant pas à ses aptitudes. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Aymeric Lelievre en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème

PRIX BARON GEOFFROY DE WALDNER 1846 4427 (Steeple-Chase)

3.600 m

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant cette année, en steeplechase ni été classé 1er d'une course de dotation totale de 22.000, ni 2ème ou 3ème d'une course de dotation totales de 40.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière. Les Jockeys n'avant pas gagné guarante courses recevront 3 k

- Ustimos GER, h, b, 5 ans, par Kamsin GER et Ustimona GER (Mondrian GER), 70 k (67 k), Mlle Lucie Pineau (*J Claudic*),
- 1794 ³ Back To Bresil, f, b, 5 ans, par Muhtathir GB et Miss Recif (IRE) (Exit To Nowhere USA), 66 k, ⊗, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 2

Buck's Bank, h, b, 10 ans, par Trempolino USA et Buck's [Le Glorieux (GB)], 71 k, ⊗, Henri Poulat (GRe), Y Fouin (s) 3 4

- Bonheur De Grain, h, b, 7 ans, (AQ), par Balko et Jasmine Des Rougeries (Boston Two Step USA), 69 k, Nicolas Lefebvre (*C Lefebvre*), N Lefebvre 1760
- **Douglass**, h, b, 5 ans, (AQ), par Dragon Dancer GB et Ophelie D'Angron (Epaphos GER), 71 k (68 k), Mme Sylvie Crepin-Berard (A Coupu), G Denuault (s)
- Ball De Touzaine, h, 7 ans, (AQ), 70 k, Mme A Jandard 1701 arr (B Gelhay), S Eveno
- Plaisir Fou, h, 8 ans, 69 k (66 k), S Leroty (R Mayeur), arr J Bertran de Balanda (s)

7 partants ; 20 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 480 €

Eng. sup. : Ball De Touzaine

4,5 long, encolure, 3 long, 15 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 \in Otto Herminghaus, prime non attribuée.

756 € Jean-Louis Pariente.

299 € Suc. Gerard Froissard, Mme Marie Christine Froissard.

141 € Mme Sylvie Crepin-Berard, Laurent Berard, Eric Leray.

Temps total: 04'22"50

PRIX ESMONDO 1847 4425

3 800 m

5

(Haies. - A réclamer. - Apprentis - Jeunes Jockeys -JOCKEYS < 40 victoires)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. Poids : 66 k. Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k.: pour 13.000, 4 k. Les chevaux avant, cette année, en courses de haies. reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 7.000,

Pour Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

- **Lamigo**, h, gr, 10 ans, par American Post GB et Lamboghina GER (Alkalde GER), 70 k, (13.000), Jean-Pierre Vanden Heede (*J Claudic*), JUL Phelippon
- 1736 ³ Roi Austral, h, bf, 7 ans, par Fairly Ransom (USA) et Reine Des Loups (Loup Solitaire USA), 70 k, (13.000), Mlle Birgit Regele (N.W O'Driscoll), FM Cottin (s)
- **Doctor Jivago**, h, al, 5 ans. (AQ), par Vespone IRE et Liesse De Marbeuf (Cyborg), 70 k (68 k), (13.000), Ecurie Centrale (Mlle M Daubry-Barbier), FM Cottin (s)
- **Mawenzi**, h, b, 5 ans, par Deportivo GB et Misery Hill [Nombre Premier (GB)], 68 k, (11.000), Boutin (s) (F Bayle), H Billot (s)
- 1694 ⁵ Oratory Davis, h, b, 8 ans, par Oratorio IRE et Panarea (Highest Honor), 66 k, (9.000), Vaclav Luka Sr (R Mayeur), H Billot (s)
- Chapeau Rouge, h, 5 ans, 68 k, (9.000), P Ponsot (F Leroy), C Aubert
- 1694 3 Dors Dine, f, 5 ans, 66 k, (11.000), Mlle C Bigot (S Pechaire), B Beaunez
- Lions Hill GER, h, 5 ans, 68 k, (11.000), L Thomas (M Lefebvre), JY Artu (s) 1762
- 1712 3 Fourmetot, h, 5 ans, 68 k, (11.000), P Mulder (D Brassil), ML Mortier (s)
- 1712 Deux De Croixnoire, h, 8 ans, 70 k, (13.000), Mlle V Crozetiere-Roulet (S Medina), A Mesnil Stylish Cat USA, f, 5 ans, 66 k, (11.000), Mme L Goulet
- (K Deniel), M Rolland (s) **Baleze Allen**, h, 7 ans, (AQ), 66 k, (9.000), \otimes , PH Peltier (B Hubert), PH Peltier

12 partants ; 32 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 453 € Sans motif: Done Real.

2,5 long, 1 long 1/4, 3,5 long, 2,5 long, 1 long 1/4, 5,5 long, 1/2 long, 1 long. 8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs

612 € Mme Valerie Rouillere, Pierre-Hugues Henry, Mlle Jade Henry.

357 € Francois-Marie Cottin.

242 € Boutin (s).

114 € Claude Quellier.

Chapeau Rouge, réclamé 9.888.00 € par son propriétaire. Roi Austral, réclamé 13.700,00 € par PATRICK DRIOTON.

Lamigo, réclamé 15.015,00 € par PASSION RACING CLUB.

Temps total: 04'21"50

PRIX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET 1848 4421 D'INDUSTRIE DE SEINE ET MARNE

(Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, mis à réclamer au minimum pour 9.000 avec de réclamation supérieur de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs de 9.000. En outre, tout poulain ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k.

3.550 m

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

- 1742 ⁴ Lord Pit, h, bf, 3 ans, par Confuchias IRE et Lady Ohara (Kentucky Dynamite USA), 71 k (70 k), (17.000), Hugo Merienne (A Merienne), H Merienne
- Espoir Secret, h, gr, 3 ans, par Secret Singer et Polka Valtat (Dom Alco), 73 k (69 k), (21.000), Butel & Beaunez (s) (F Bayle), Butel & Beaunez (s)
- 1735 ³ Bolt Of Lightning IRE, h, b, 3 ans, par Canford Cliffs IRE et A Good Year IRE [Montjeu (IRE)], 70 k (69 k), (15.000), ⊗, 3 Giampiero Ruscelli (D Ubeda), D Satalia
- **Saaluste**, h, b, 3 ans, par No Risk At All et Saalewuste GER (Next Desert IRE), 70 k (67 k), (15.000), Alexis Andrieu (*M Lefebvre*), M Seror (s)
- **L'Ottoman**, h, gr, 3 ans, par Silver Frost (IRE) et Les Yeux D'Or (Sagacity), 67 k, (9.000), Mlle Francoise Perree (*E Chazelle*), JY Artu (s) 1735
- Always Mist, h, 3 ans, 71 k (68 k), (17.000), N Madamet (s) 1700 (R Mayeur), Y Fouin (s)
- Losingmyreligion, h, 3 ans, 68 k, (11.000), B Boitez 1795 (T Cousseau), D Windrif Brazil De L'Orme, h, 3 ans, 72 k (69 k), (15.000), C Troger
- 1731 (A Coupu), L Maceli **Shwedagon**, h, 3 ans, 71 k (67 k), (17.000), D Deodato (Mlle M Daubry-Barbier), D Satalia

Fandango De Chanay, h, 3 ans, 70 k (67 k), (15.000), S Berger (J Claudic), S Dehez (s)

- Another One, h, 3 ans, 69 k (66 k), (13.000), B Vincent (S Pechaire), P Lenogue
- Loulio, h, 3 ans, 68 k (66 k), (11.000), G Blain (E Labaisse), A Boisbrunet (s)

XIX BO 2018/23 - obstacle

Ryshnikov, h, 3 ans, 67 k (64 k), (9.000), \otimes , G Barbedette 1516 (F Leroy), G Barbedette

Soli Blue, h, 3 ans, 67 k (64 k), (9.000), JL Mace (Y Courmont), tbé N Chevalier

14 partants ; 17 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 586 €

Eng. sup. : Lord Pit, Losingmyreligion

Sans motif: Crocopar.

encolure, 3 long, courte encolure, tête, 4 long, 3/4 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € James Baudouin, Christian Baudouin

612 € Jean-Charles Pallot.

357 € Asterra Holdings Ltd, prime non attribuée.

242 € Mlle Alexandrine Berger. 114 € Mlle Francoise Perree.

L'Ottoman, réclamé 9.777,00 € par son propriétaire.

Bolt Of Lightning IRE, réclamé 15.128,00 € par son propriétaire.

Lord Pit, réclamé 20.026,00 € par son propriétaire.

Espoir Secret, réclamé 24.977,00 € par son propriétaire.

Temps total: 04'11"80

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire mme françoise PERREE par une amende de 30 euros pour couleurs non

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications aux jockeys Teddy Cousseau (LOSINGMYRELGION) et Antoine COUPU au sujet de la dérobade du hongre BRAZIL DE L'ORME à mi parcours . Après examen du film de contrôle et audition des jockeys, il résulte que le jockey Antoine COUPU n'a pas pu éviter la dérobade du hongre BRAZIL DÉ L'ORME suite à un brusque mouvement vers la corde du hongre LOSINGMYRELIGION a lui aussi chercher à dérober, son jockey ayant pu toutefois rester sur la piste. Les Commissaires n'ont pris aucune sanction à l'encontre des deux jockeys qui ont fait leur possible pour éviter l'incident.

PRIX DU DEBUCHER 1849 4424

(Haies. - Femelles)

3.550 m

1

5

6

9

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant en courses à obstacles, ni gagné, ni reçu 8.000 (places). **Poids 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes en courses de haies (places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

1665 2 La Valita, f, b, 4 ans, par Kentucky Dynamite USA et Valie Du Pecos (Marathon USA), 68 k, Erich Krahenbuhl (B Gelhay), M Pitart

Miss Mome, f, gr, 4 ans, par Montmartre et Allez Loulou (FR) (Mark Of Esteem IRE), 66 k, Fabien Cailler (E Chazelle), 2 JUL Phelippon

Maola, f, np, 4 ans, par Cockney Rebel IRE et Morning Glory 1753 GER (Pentire GB), 69 k, Didier Miquel (J Lebrun), G El Baz

1722 ⁴ Folish Gold, f, b, 4 ans, par Full Of Gold et Darling Folish (Indian River), 69 k (66 k), Ecurie Challenger (A Baudoin-Boin), S Zuliani (s)

1714 ⁵ Kathy Super, f, b, 4 ans, par Kingsalsa USA et Brave Cocotte (Saint Preuil), 70 k, Laurent Postic (*M Farcinade*), L Postic

Khadiji Royale, f, 4 ans, 66 k, Ecurie Jules Ouaki (T Cousseau), D Windrif

Epsilane, f, 4 ans, (AQ), 66 k, C Dubourg (K Dubourg), C Dubourg 8

Evidence Sarthoise, f, 4 ans, 66 k, F Guillossou (B Claudic), F Guillossou

Selfie, f, 4 ans, 66 k, Ecurie Muserolle (S Paillard), E&G Leenders (s) Elle Est Belle, f, 4 ans, 66 k (65 k), Mlle S Sourd (G Boinard), 10 Mlle S Sourd

Ehmapoule, f, 4 ans, (AQ), 68 k, D Chachignon (H Tabet), arr E Vagne (s)

Folie De Baune, f, 4 ans, 66 k, J Delaunay (O Jouin),

12 partants ; 19 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 96 €

2 long, 1,5 long, 2 long, 10 long, 4 long, 4 long, 13 long, 5 long, 13 long. 9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Erich Krahenbuhl.

720 € Fabien Cailler.

420 € Georges Sandor, Mme Georges Sandor.

285 € Patrick Delhumeau

135 € Herve Le Gall, Mme Marie-France Bertella.

Temps total: 04'12"10

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Kilian DUBOURG au sujet de la performance de la pouliche Epsilane. Le jockey a déclaré que sa pouliche avait beaucoup tiré, qu'elle avait fait deux fautes la ligne d'arrivée et qu'il n'avait plus de ressources entre les deux derniers obstacles. Les Commissaires ont enregistré ses déclarations mais lui ont adressé des observations pour avoir cesser de solliciter prématurément sa pouliche.

COMPIEGNE

Vendredi 9 novembre 2018 0880 313

Commissaires des courses : Bernard GOURDAIN -Gilles DELLOYE - Gérard LAVOINE - Nicolas MACON

PRIX STYRAX 1850 4667

3.600 m

(Haies. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. Poids : 68 k. Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k.; pour 12.000, 4 k. En outre, les poulains et les pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1738 1 Schwarzwald, h, b, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Sancoin USA (Gulch USA), 72 k (69 k), (12.000), Remy Meder (F Bayle), M Krebs

1732 ¹ Etoile Moriviere, f, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Fleur De Princesse (Passing Sale), 72 k (69 k), (12.000), Eric Moussion (J Claudic), Y Fouin (s)

1342 ** Embellie, f, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Beaufeene (Lavirco GER), 70 k (67 k), (12.000), Mme Isabelle Pacault (C Sagot), Mme I Pacault

Skins Rock, h, b, 4 ans, par Skins Game GB et Ebene Rock [Lost World (IRE)], 74 k (70 k), (10.000), Tenuta Dei Principi (*MIle M Daubry-Barbier*), L Maceli

1759 ² Hanzie Des Hazards, f, b, 4 ans, par Anzillero GER et Hasquine (Saint Preuil), 68 k (66 k), (10.000), Teddy Windrif (N Gauffenic), D Windrif

1732 3 Un Amour De Risk, h, 4 ans, 72 k (69 k), (12.000), Mlle H Dichamp (R Mayeur), Y Fouin (s)

Elite De Touzaine, f, 4 ans, (AQ), 70 k, (12.000), N Fersula (A Gasnier), L Maceli

Margoteur, h, 4 ans, 68 k, (8.000), ⊗, JC Datchi (D Mescam),

Ever Falco, h, 4 ans, 68 k, (8.000), Mme B Re-Scandella (*E Chazelle*), C Scandella

9 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 579 €

Eng. sup. : Margoteur

Certf. vétérinaire : Loustik D'Agrostis.

1 long 1/4, 1 long, 4,5 long, 1 long, 20 long, 7 long, 4 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Helmut Volz

828 € Patrick Harroin

483 € Guy Cherel, Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Girot-Pacault.

327 € Jean Lanusse-Cazale.

155 € Mme Nicole Dambrine-Capelli, Joel Butin.

Skins Rock, réclamé 10.310,00 € par son propriétaire.

Embellie, réclamée 14.108,00 € par Mme MARIE-HELENE GUEGAN.

Etoile Moriviere, réclamée 14.500,00 € par son propriétaire.

Schwarzwald, réclamé 21.310,00 € par CHRISTIAN TROGER.

Temps total: 04'27"49

Le hongre LOUSTIK D'AGROSTIS a été déclaré non-partant pour raisons

PRIX DANIEL MERLE 1851 4668

3.350 m

(Steeple-Chase)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en steeple-chase,

reçu une allocation de 12.000 (à réclamer excepté). Poids :67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1301 Feu Follet, h, b, 3 ans, par Kapgarde et Folle De Toi [Sageburg (IRE)], 67 k, Ecurie Pierre Pilarski (B Lestrade), G Macaire (s)

Sagaline, f, ab, 3 ans, par Vision D'Etat et Saga De Senam (Saint Des Saints), 68 k, Jacques Detre (T Gueguen), F Nicolle

Lilie, f, al, 3 ans, par Martaline GB et Lady An Co (Lavirco GER), 65 k (62 k), Fouin (s) (*J Claudic*), Y Fouin (s)

1698 ⁴ La Doix, f, b, 3 ans, par Youmzain IRE et Flavigny (Sleeping Car), 67 k, Sarl Carion E.m.m. (W Denuault), A Boisbrunet (s)

1693 ² Fally Jem, f, bf, 3 ans, par Authorized IRE et Ballymena Lassie GB (Giant's Causeway USA), 67 k (64 k), ⊗, Ecurie Saint Martin (F Bayle), C&Y Lerner (s)

5 partants ; 20 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 967 €

2,5 long, 15 long, 8 long, 3 long.

24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

XX

Primes aux éleveurs :

- 3 744 € Ecurie D.
- 1 872 € Pierre Senamaud, Jacques Detre
- 1 092 € Earl Haras de L'Hotellerie, Mme Mette Campbell Andenaes.
- 741 € Sarl Carion E.m.m.. 351 € Scea Bissons
- Temps total: 04'07"88

PRIX ELISA 1852 4670

3.900 m

1

5

8

9

(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang. - Femelles)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340) - dotation France Galop. Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 17.000. **Poids : 4 ans,** 66 k.; 5 ans, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 8.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

- **1644** ⁴ **Equation**, f, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Maorie Antique (Lute Antique), 70 k, Dominic Dormeuil *(F de Giles)*, E Clayeux (s)
- **1647** ³ **Divine De Thaix**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Star'ela [Shaanmer (IRE)], 72 k (68 k), Viel (s) *(M Viel)*, L Viel (s) 2
- 1661 Devona, f, b, 5 ans, (AQ), par Zambezi Sun GB et Qwertyze (Maresca Sorrento), 68 k, Pierre de Maleissye Melun 3 (J Plouganou), D Sourdeau de Beauregard (s)
- Divine D'Alene, f, bf, 5 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Passion D'Alene (Video Rock), 70 k, Comte Eric de Saint Pierre (C Lefebvre), GAB Leenders
- 1588 ² Evidence Allen, f, np, 4 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Haida III (Video Rock), 68 k, Bruno Vagne (*J Charron*), PH Peltier
- 1588 3 Deesse Mome, f, 5 ans, (AQ), 68 k, A Guinoiseau (L Philipperon), B Letourneux
- 1588 4 Diams Du Rivage, f, 5 ans, (SF), 68 k, J Bigot (A Gasnier),
- En Plein Sud, f, 4 ans, (AQ), 66 k (62 k), Butel & Beaunez (s) (F Bayle), Butel & Beaunez (s)
- Du Coin De L'Oeil, f, 5 ans, (AQ), 70 k, Ecurie Patrick Joubert (K Nabet), D Sourdeau de Beauregard (s)
- 1572 Elegant Star, f, 4 ans, (AQ), 71 k, Mme M Bryant (W Denuault), arr D Cottin (s)
- Deauseille, f, 5 ans, (AQ), 70 k, Ecurie Le Mors Aux Dents tbé (H Lucas), E&G Leenders (s)
- 11 partants ; 32 eng. ; 11 part. déf. Total des entrées : 1 346 €
- 1 long, 3/4 long, 3 long, courte encolure, 5 long, 8 long, courte encolure, 10

24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

- 3 744 € Herve D' Armaille.
- 1 872 € Michel Bourgneuf, Mme Guy Boillereau.
- 1 092 € Pierre de Maleissye Melun, Pascal Noue. 741 € Louis Couteaudier, Mme Florence Couteaudier.
- 351 € Bruno Vagne, Andre Vagne.

Temps total: 04'58"33

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Wilfried DENUAULT, lui ont adressé des observations pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Wilfried DENUAULT, sur les raisons pour lesquelles il avait arrêté la pouliche ELEGANT STAR avant le saut de la dernière haie.

L'intéressé a déclaré que la pouliche n'avait plus de ressource dès que ses concurrents l'avait passée et cette dernière ayant du mal à respirer, il avait jugé préférable de l'arrêter.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

PRIX DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE (PRIX 1853 4666 3 400 m LYCOMING)

(Haies. - Mâles et Hongres)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop. Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 11.500. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1336 3 Fox Pro, h, b, 3 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Devise II (Djarvis), 66 k, Mme Jane Williams (F de Giles), NSL Williams 2
- 1700 3 Daryfun, h, al, 3 ans, par Sinndar IRE et Menyfun (Lord Of Men GB), 66 k, Michel Gautier (C Lefebvre), GAB Leenders
- Fan De Blues, h, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et Tire En Touche (Turgeon USA), 66 k (641/2 k), Haras de Saint-Voir (T Lemagnen), A Chaille-Chaille
- 1599 ⁴ Dragon, h, b, 3 ans, par Planteur (IRE) et Debby USA (Woodman USA), 67 k (65 k), Ecurie Haras de Beaufay (*B Meme*), Y Fouin (s)
- My Kalores, m, gr, 3 ans, par Lord Du Sud et Alize Des Parcs (Denham Red), 66 k (63 k), Manuel Arias (*J Claudic*), Gourraud (s)
- 1742 1 Bai De Baie, h, 3 ans, 68 k, Mme B Gabeur (B Lestrade), G Macaire (s)

- 784 4 Kap Love, h, 3 ans, 66 k (67 k), Ecurie Patrick Joubert (J Reveley), E Clayeux (s)
- Firework, h, 3 ans, (AQ), 66 k, Ecurie Couderc (T Gueguen), F Nicolle
- Nebo POL, m, 3 ans, 67 k, T Sieradzki (N Loven), R Swiatek 9 1704 5 Altus, h, 3 ans, 66 k, Ecurie Sagara (G Masure), F Nicolle 10
- 1599 Uniketat, h, 3 ans, 68 k, J Detre (J Plouganou), H Lageneste (s)
- 11 partants ; 36 eng. ; 11 part. déf. Total des entrées : 1 165 €
- $3 \log, 1/2 \log, 1,5 \log, 3,5 \log, 1/2 \log, 7 \log, 1/2 \log, 20 \log, 1,5$
- 21 600 € 10 800 € 6 300 € 4 275 € 2 025 €

Primes aux éleveurs :

- 3 240 € E.a.r.I. Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet. 1 620 € Michel Gautier, Daniel Hamon.
- 945 € Haras de Saint-Voir.
- 641 € S.c.e.a. des Prairies
- 303 € Manuel Arias.

Temps total: 04'11"12

PRIX PIERRE DRION(PRIX ROGER SAINT) 1854 4669 3.800 m (Steeple-Chase)

85 000 € (40 800, 20 400, 11 900, 8 075, 3 825) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 50.000. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 16.000 cette année et par 35.000 l'année dernière.

- 1586 2 Equemauville, h, bf, 4 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Miss Academy (Video Rock), 68 k, Ecurie Sagara (T Gueguen), F Nicolle
 - **Haad Rin**, h, b, 4 ans, par Samum GER et Daphne GER (Antonius Pius USA), 66 k, \otimes , Tadeusz Sieradzki (*N Loven*), 2 R Swiatek
- 1597 ⁶ Echo Sacre, h, np, 4 ans, (AQ), par Network GER et Legende Sacree (Hawker's News IRE), 67 k, Christopher Stedman (G Masure), Y Fouin (s)
- 1658 Aurelio GER, h, np, 4 ans, par Kamsin GER et Audrey GER (Sholokhov IRE), 69 k, Jeannot Andt (K Dubourg), G Macaire (s)
- 1737 ¹ Eclair Mag, h, b, 4 ans, par Network GER et Katerinette (Video Rock), 68 k, Comte Antoine-Audoin Maggiar (F de Giles), E Claveux (s)
- 1381 Jatiluwih, h, 4 ans, 67 k, Mme I Pacault (D Mescam), Mme I Pacault
- 1658 6 Kapkiline, f, 4 ans, 70 k, Mme S Tessier (B Lestrade), G Macaire (s)
- Ecrins, h, 4 ans, (AQ), 68 k, Ecurie Couderc (J Reveley), E Clayeux (s)

8 partants ; 21 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 1 028 € courte encolure, 5 long, 2,5 long, 3/4 long, 3 long, 10 long, 1,5 long. 40 800 € - 20 400 € - 11 900 € - 8 075 € - 3 825 €

Primes aux éleveurs :

- 6 120 € Earl Haras de la Croix Sonnet. Mlle Sandra Hosselet. Hubert Hosselet.
- 3 060 € Eric de Kerpezdron.
- 1 785 € Mme Claudine Winkel.
- 1 211 € Gestut Harzburg, prime non attribuée. 573 € Comte Antoine-Audoin Maggiar, Mlle Antonia Maggiar, Anatole Maggiar, Aristide Maggiar.

Temps total: 04'54"43

Les Commissaires ont, après enquête et audition du jockey Felix de GILES, ont sanctionné ce dernier par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey M. Niklas LOVEN en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 10 coups) (Listed-Race).

PRIX PAULETTE ROLLAND (PX SPERANZA) 1855 4665 (Haies. - Femelles)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop. Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 11.500. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les

sommes reçues (victoires et places) en courses de haies : 1 k. par 4.000. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 612 4 Foja, f, al, 3 ans, (OC), par Masterstroke USA et Oja (Lahint USA), 68 k (66 k), Mme Georges Sandor (B Meme), Y Fouin (s)
- 1696 ² Sawsan Senora, f, b, 3 ans, par Martaline GB et Princesse Senora (Saint Des Saints), 67 k (64 k), Ecurie Haras des Senora (A Zuliani), F Nicolle
- **Amour Du Mathan**, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Swahilie Du Mathan (Turgeon USA), 67 k (65 k), Jean-Marie Baradeau (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille
- 1643 ⁴ Irja Has, f, b, 3 ans, par Dream Well et Irostare (Astarabad USA), 67 k, Scea Hamel Stud (*C Lefebvre*), GAB Leenders
- **Fanfan Des Brieres**, f, gr, 3 ans, par Cima De Triomphe IRE et Union Des Brieres (Canyon Creek IRE), 71 k (68 k), Suc. Philippe Lorain *(J Claudic)*, S Foucher

XXI BO 2018/23 - obstacle

5

- 1643 3 Alichan Doree, f, 3 ans, 67 k (65 k), G Ben Lassin (D Ubeda), M Rolland (s)
- 1796 3 Star Dance, f, 3 ans, 66 k, ROB Collet (s) (L Philipperon), ROB Collet (s)
- 1543 2 Valdine, f, 3 ans, 70 k, Mme RG Ehrnrooth (J Plouganou), C&Y Lerner (s)
- Gladiss, f, 3 ans, 69 k, Mme H Favre (B Lestrade), arr G Macaire (s)
- Vallee De Seine, f, 3 ans, 69 k, A Meudic (M Farcinade), 1094 arr
- 1693 Fortuna Bella, f, 3 ans, 69 k, PH Peltier (W Denuault), arr PH Peltier
- La Grande Zame, f, 3 ans, 69 k, ⊗, P Cornou (J Charron), PH Peltie
- 1681 ¹ Ephedrine, f, 3 ans, 67 k, Mme C Coiffier (*T Gueguen*), F Nicolle

13 partants ; 31 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 1 035 \in

1 long, nez, 4 long, 1 long, 15 long, 5 long, 12 long

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

- 3 240 € Georges Sandor.
- 1 620 € Ecurie Haras des Senora
- 945 € Jean-Marie Baradeau
- 641 € Scea Hamel Stud.
- 303 € Eric Sailly, Le Thenney S.a..

Temps total: 04'11''96

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Ludovic PHILIPPERON, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache, après le saut de la dernière haie.

GRAND STEEPLE CHASE-CROSS-COUNTRY DE 1856 4672 5.400 m COMPIEGNE

(Steeple-Chase-Cross-Country)

44 000 € (21 120, 10 560, 6 160, 4 180, 1 980) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids: 65 k. Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 18.000 l'année

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop. ne sont pas applicables dans ce prix.

- **1590** ² **Amazing Comedy**, h, b, 8 ans, par Great Pretender IRE et Comedie Divine (Lesotho USA), 67 k (68 k), ⊗, Mlle Louise Collet-Vidal (J Plouganou), D Cottin (s)
- 1270 ⁵ Virtus D'Estruval, h, b, 9 ans, (AQ), par Panoramic GB et Nina D'Estruval (Epervier Bleu GB), 72 k, Mme Bernard Le Gentil (*J Reveley*), G Macaire (s) 2
- 1724 ³ Surdoue De Ballon, h, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Nile Breeze (Phantom Breeze IRE), 68 k, Mme Robert Gasche-Luc 3 (R Julliot), L Carberry (s)
- Vol Noir De Kerser, h, b, 9 ans, par Policy Maker (IRE) et Nuit De Kerser (Dounba), 70 k, Ecurie des Dunes (T Beaurain), P Quinton (s)
- **Divine D'Ainay**, f, al, 5 ans, par Martaline GB et Guendoline D'Ainay (Saint Preuil), 66 k, Ecurie des Dunes (*J Duchene*), P Quinton (s)
- 1702 2 Enki Baba, h, 5 ans, 68 k, A Chaille-Chaille (T Lemagnen), Chaille-Chaille
- 1590 1 Vidocq Du Rivage, h, 9 ans, 68 k, J Bigot (A Gasnier), J Bigot 7
- 1359 1 C'Lartist Maulde, h, 6 ans, (AQ), 72 k, ⊗, A Dolley arr (W Denuault), A Boisbrunet (s)

8 partants ; 20 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 457 €

Condition spéciale : Daim Pierji.

18 long, tête, tête, 3 long, 10 long, loin.

21 120 € - 10 560 € - 6 160 € - 4 180 € - 1 980 €

Primes aux éleveurs :

- 3 168 € Mlle Louise Collet-Vidal, Mlle Camille Collet-Vidal.
- 1 584 € Mme Bernard Le Gentil
- 924 € Robert Gasche-Luc.
- 627 € Mme Kerstin Drevet. 297 € Stephane Milaveau.

Temps total: 07'21"96

Les Commissaires, ont après enquête et audition du représentant de l'entraîneur M. Nicolas S.L. WILLIAMS, interdit au hongre DAIM PIERJI de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a recu les injections de rappel contre la rhino-pneumonie dans les conditions fixées par l'article 135 et 136 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Romain JULLIOT en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 8 coups).

PRIX COLONEL D'ENGLESQUEVILLE 1857 4671

4.100 m

(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie. - Cavalières et Gentlemen-riders)

53 000 € (23 850, 11 660, 6 890, 4 770, 2 650, 1 855, 1 325) - dotation France Galop

Epreuve officielle du Championnat du Monde FEGENTRI

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas depuis le 1er mars, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Le Propriétaire du cheval gagnant devra verser 3% de la valeur nominale du prix à la Fegentri.

Sont autorisés à monter : les Gentlemen-Riders et les Cavalières de toutes nations, membres de leur Club national, ayant monté au moins cinq courses publiques en obstacles (point to point Anglais et irlandais inclus).

Référence: +18

7

8

4

5

- 1754 ⁴ Saint Anjou, h, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Line Garry (Ballingarry IRE), 69 k, Alain Vandenhove (*Mr G Viel*), L Viel (s)
- 1674 2 Happening, h, b, 6 ans, par Kingsalsa USA et Harmonique (Exit To Nowhere USA), 72 k, Haras de Beauvoir (Mr PW Mullins), M Mescam
- 836 ⁶ La Chavanne, f, gr, 5 ans, par Turgeon USA et La Ragoterie (Apple Tree), 71 k, ⊗, Mme Michel Chapuron (Mr F Tett), A Boisbrunet (s)
- Obelio Mamaca, h, b, 9 ans, par Martaline GB et Lily Valley 1747 [Poliglote (GB)], 68 k (68^{1/2} k), Fouin (s) (Mr RW Barron), Y Fouin (s)
- 1701 ⁵ Alectibo, h, b, 5 ans, par Creachadoir IRE et All Risk BEL (Pyramus USA), 70 k, \otimes , Philippe Bigot (Mr G Cottreau), **GÁB** Leenders
- **1685** ³ **Bendidon**, h, b, 8 ans, par Enrique (GB) et Crystal Clara [Northern Crystal (GB)], 72 k, Nicolas Paysan (*Mr B Caron*), N Paysan
- **1569** 2 **Draco (FR)**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Martaline GB et Partoutatou (Ungaro GER), 72 k, Ecurie Haras de Beaufay (*Mr* (Ungaro GER), 72 k, I MAX Denuault), Y Fouin (s)
- 1747 4 Jani Perse, h, 6 ans, 65 k, A Incurvaja (Mr R Lemiere), P Lenoque
- 1745 3 Mayroc, h, 6 ans, 68 k, ⊗, E Lecoiffier (Mr CA Prunault), E Lecoiffie
- 1739 2 Tabac D'Estruval, h, 11 ans, (AQ), 66 k, A Sannier (Mr B Le Clerc), A Sannier
- Benevolat, h, 7 ans, (AQ), 72 k, P Jouanno (Mr D Artu), JY Artu (s)
- 1766 2 Double Voie, h, 6 ans, 70 k, Scea des Collines (Mr N George),
- 1701 4 Principe De Vega, h, 7 ans, 69 k (67 k), JM Baudrelle (Mlle T Menuet), JM Baudrelle
- 1605 ⁶ Amiral Daudaie, h, 8 ans, (AQ), 67 k, Mlle S Fournier (Mr E Fouquet), Mlle S Fournier

14 partants ; 43 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 1 478 €

encolure, 5 long, 3 long, 6 long, tête, 2,5 long, courte tête, 1 long, 12 long. 23 850 € - 11 660 € - 6 890 € - 4 770 € - 2 650 € - 1 855 € - 1 325 €

Primes aux éleveurs

- 3 577 € Gildas Vaillant.
- 1 749 € Earl de Cordelles, Earl La Dariole, Erick Bec de la Motte. 1 033 € Sarl Carion E.m.m..
- 715 € Laurent Nadot.
- 397 € Ecurie Haras de Quetieville.
- 278 € Scea Neuville.
- 198 € Jiri Travnicek, prime non attribuée.

Temps total: 05'29"06

Le gentleman-rider M. Mark GALLIGAN étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre JANI PERSE par le gentleman-rider M. Romain LEMIERE.

Les Commissaires, après avoir entendu les gentlemen-rider MM. Damien ARTU et Benjamin LE CLERC en leurs explications, les ont sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours chacun, pour avoir tenté de prendre un avantage illicite au départ et avoir occasionné la reprise de

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le gentleman-rider M. Charles-Antoine PRUNAULT en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids supérieur de plus d'une livre (0.9 kg) à celui enregistré lors de la pesée précédant la course.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les gentlemen-rider MM. Benjamin CARON (1ère infraction - 12 coups) et Patrick-Williams MULLINS (1ère infraction - 10 coups) en leurs explications, les ont respectivement sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 12 jours et par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP
COMPIEGNE - VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018 - PRIX COLONEL D'ENGLESQUEVILLE

BO 2018/23 - obstacle

Rappel de la décision des Commissaires de courses :

XXII

Les Commissaires, après avoir entendu les gentlemen-riders MM. Damien ARTU et Benjamin LE CLERC en leurs explications, les ont sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours chacun, pour avoir tenté de prendre un avantage illicite au départ et avoir occasionné la reprise de celui-ci.

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop; Saisis d'un appel interjeté par M. Damien ARTU contre la décision des

Commissaires de courses en fonction sur l'hippodrome de COMPIEGNE le 9 novembre 2018 de l'avoir sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 8 jours ;

Après avoir dûment appelé M. Damien ARTU à se présenter à la réunion fixée au jeudi 15 novembre 2018 pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, notamment l'attestation établie par M. Sébastien LETHEUX, le film de contrôle et pris connaissance des explications écrites du gentleman-rider M. Damien ARTU et de sa mère et entendu ceux-ci en leurs explications orales, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations orales sans que cette possibilité ne soit utilisée ; Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Ange CORVELLER ;

Attendu que l'appel de M. Damien ARTU est recevable sur la forme ; Attendu que l'appel de Mme Carole ARTU est irrecevable sur la forme, les

dispositions de l'article 230 du Code des Courses au Galop prévoyant notamment que le droit de déposer un appel appartient exclusivement au jockey concerné par la décision, étant observé que si ledit Code permet au Gentlemen-riders de déposer un appel, il est cependant d'usage comme semblait vouloir le faire comprendre Mme Carole ARTU, selon notamment le Club des Gentlemen-Riders et Cavalières de France, de ne pas interjeter de recours au vu de la philosophie de l'amateurisme ;

Vu l'attestation de M. Sébastien LETHEUX en fonction à COMPIEGNE le 9 novembre 2018, en date du 12 novembre 2018, mentionnant notamment :

- un rappel du règlement précisant qu'avant de faire pénétrer les chevaux dans l'aire de départ, le juge monte sur son escabeau, lève son drapeau à
- l'horizontal et ordonne aux jockeys d'entrer au pas dans l'aire de départ ;
 que lorsque ceux-ci sont en ordre, le juge simultanément baisse son drapeau et lache l'élastique en indiquant aux jockey " parti " ;
 un rappel des faits précisant que conformément au Code des Courses au
- Galop, le peloton des chevaux venait au pas mais que lesdits chevaux n'étaient pas en ordre et que certains n'étaient pas en position de prendre un bon départ ;
- que M. Damien ARTU a lancé son cheval (qui n'était plus au pas) sans que le drapeau ne soit abaissé ou les élastiques déclenchés malgré les recommandations de rester au pas de la part du juge au départ ;
- que par cette attitude, M. Damien ARTU a occasionné la reprise du départ ; que conformément au Code, et après visionnement de ce départ, les

Commissaires lui ont infligé une mise à pied ; Vu le courrier de M. Damien ARTU reçu par courrier électronique le 12 novembre 2018, mentionnant notamment :

- qu'il désire faire appel à la sanction très sévère infligée par les Commissaires de COMPIEGNE concernant sa responsabilité dans le faux départ du Prix ci-dessus
- qu'il s'est engagé au pas et est monté vers le talus pour venir gentiment à l'extérieur, sauf que les chevaux venant derrière lui ont coupé la corde, ce
- qui fait qu'il s'est retrouvé en mauvaise posture entre deux chevaux; qu'il s'est donc abaissé pour que son cheval se dégage de cette position écrasante, ce qui lui a fait faire deux foulées pour se dégager, que dès lors il a cessé de regarder le starter pour regarder vers la gauche sur ceux qui avaient coupé la corde et qu'il à vu qu'ils étaient déjà lancés, en particulier le pensionnaire de M. SANNIER ;
- qu'il n'a donc pas changé sa position sauf lorsque deux foulées après il a levé la tête et vu qu'il y avait faux départ, qu'il s'est donc arrêté en deux foulées ce qui prouve bien qu'il n'a pas volé le départ ;
- que son concurrent à l'extérieur qui a effectivement provoqué ce faux départ n'a quant à lui pas été en mesure de s'arrêter en deux foulées, que son cheval est passé au trot de suite, et que son cheval n'était donc pas vraiment lancé;
- que le Starter l'ayant réprimandé, vu qu'il était près de lui, il n'a pas répondu, et le second départ a été pris dans les mêmes conditions, sauf que du coup il est resté à l'arrière et a pris des coups, ce qui a contrarié son cheval qui aime avoir son jour pour sauter, qu'il a fait une grosse faute et est rentré avec une fracture du canon postérieur
- qu'il compte sur la compréhension des Commissaires, en regardant le film au ralenti, en décomposé, car on se rend bien compte des faits suivants ; Vu le courrier de Mme Carole ARTU reçu par courrier électronique le 12 novembre 2018, accompagné de deux photographies, mentionnant notamment
- qu'elle désire faire appel à la sanction très sévère infligée par les Commissaires de COMPIEGNE concernant la responsabilité de son fils dans le faux départ du Prix COLONEL D'ENGLESQUEVILLE
- qu'en effet les Commissaires en fonction n'ont pas pu lui montrer les films car c'était la dernière course et qu'ils lui ont dit avoir sanctionné son fils d'après le compte-rendu du starter ;
- qu'après avoir écouté son fils et revu les films au ralenti et en décomposé, photos jointes à l'appui, elle s'est consternée de cette décision et avoue que si son fils était resté immobile lorsque le cheval de l'extérieur a lancé le départ et que si ce départ avait été validé, elle lui aurait dit de mettre son réveil à l'heure surtout que son cheval a horreur d'être enveloppé;
- qu'elle se demande comment il peut être responsable de ce faux départ et remettre son cheval au trot en deux foulés, que cela aurait été strictement impossible s'il avait lancé son cheval dans l'intention de voler le départ et
- que les photos du faux départ ci-jointes le prouvent bien ;
 qu'elle compte sur la compréhension des Commissaires, sachant que de plus le Code n'a toujours pas changé pour les amateurs et que les sanctions sont de huit jours minimum (donc le double des jockeys) en cas de faute, et qu'ils ne bénéficient toujours pas à ce jour de JOKER, car pour le joker, il

n'est pas précisé dans le Code que les amateurs puissent le prendre lors d'une mise à pied de huit jours, contrairement aux jockeys qui peuvent le prendre jusqu'a 4 jours de mise à pied ;

- que c'est une inégalité certaine puisque le Code des jockeys s'applique également aux amateurs ;
- qu'en regardant le film au ralenti, en décomposé, on se rend bien compte que la responsabilité principale ne vient pas d'une faute de son fils ;

Attendu que M. Damien ARTU a repris en séance les termes de sa déclaration d'appel en ajoutant :

- qu'il est monté en premier vers le talus, qu'il s'est retrouvé entre plusieurs chevaux et que pour se dégager, il s'est abaissé pour que son cheval se dégage, sans pour autant lancer ce dernier car c'est un cheval nonchalant à la base
- qu'il n'avait aucune intention de voler le départ quand il s'est ainsi abaissé pour sortir de cette position :
- qu'au lieu de regarder le starter, il a regardé ses concurrents sur la gauche et il a vu que le gentleman-rider Baptiste LE CLERC était lancé ; quand il a vu le drapeau, il s'est arrêté de suite, qu'il ne pensait pas que
- c'était de sa faute vu que le gentleman-rider Baptiste LE CLERC avait déjà pris le départ ;
- qu'après ce premier départ, le starter lui a dit que ce faux départ était pour lui, qu'il n'a rien dit même s'il ne le pensait pas et que du coup il a pris le deuxième départ en retrait et pris des coups, ce qui s'est soldé par une fracture de son cheval;
- que lorsqu'il est arrivé dans la salle des Commissaires de courses, la feuille de notification de ses 8 jours d'interdiction de monter était déjà prête, avant même qu'il ne lui soit demandé ses explications, lesdits Commissaires ayant d'ailleurs confirmé s'être fiés aux propos du starter ;
- que depuis qu'il monte en courses, il a eu beaucoup de mises à pied mais que cette année il avait promis d'être irréprochable, qu'il est le gentlemen-rider qui monte le plus en France et à l'étranger et qu'il fait attention à tout

Attendu que Mme Carole ARTU a repris en séance les termes de sa déclaration d'appel en ajoutant :

- qu'elle a demandé aux Commissaires de courses de revoir le film et qu'il lui a été répondu que s'agissant de la dernière course cela n'était pas possible et qu'il fallait qu'elle fasse appel ce à quoi elle a indiqué qu'un gentleman-rider ne faisait pas appel et que si elle le faisait, son appel ne serait pas recevable car c'est à celui qui est sanctionné qu'il appartient d'interjeter
- que les Commissaires lui ont dit que c'est sur les propos du starter qu'il a été infligé la sanction à son fils et qu'elle a donc fait appel;
- qu'elle demande comment il est possible de voler un départ quand on peut arrêter un cheval en deux foulées, précisant avoir également demandé pourquoi il avait été sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 8 jours, ce à quoi il lui a été indiqué que c'était le minimum pour un gentleman-rider;

Que les intéressés ont indiqué n'avoir rien à ajouter suite à une question posée en ce sens par le Président ;

Vu les articles 40, 42, 43, 157, 160, 161, 205, 213, 216 du Code des Courses

au Galop ;

Attendu que les dispositions de l'article 157 paragraphe II 2) prévoient notamment que pour les courses à obstacles dont le départ a lieu à la machine (élastiques), le juge du départ ordonne aux jockeys de diriger leur

cheval, au pas, vers la ligne de départ; Qu'il est interdit aux jockeys de tenter de partir avant que les rubans ne soient lachés ou que le signal de départ ne soit donné;

Attendu que les dispositions de l'article 160 prévoient notamment que le juge de départ décide de la validité du départ et que s'il décide que le départ est non valable, il doit lever son drapeau ;

Attendu que les dispositions de l'article 161 prévoient notamment que les Commissaires de courses peuvent d'office ou à la demande du juge du départ infliger une interdiction de monter au jockey qui tente de prendre un avantage illicite au départ ou qui par son indiscipline rend le départ difficile ; Attendu qu'il résulte des éléments du dossier et des deux vues du faux départ disponibles, que le peloton avait volté une première fois mais que tous les chevaux n'étaient pas en ordre, certains concurrents n'étant pas dans une bonne disposition pour que le départ soit validé, deux concurrents ayant, au moment de volter, commencé à actionner leur partenaire en les faisant passer au galop, alors que l'aide starter était encore à pied au milieu des

chevaux et qu'il avait dû se presser pour se dégager du peloton ; Qu'en effet, il résulte du film de contrôle que l'appelant notamment avait en voltant décidé de se coucher sur son partenaire comme le démontre particulièrement bien la vue de dos du faux départ, en lui demandant d'accélérer, se retrouvant au galop et traversant le peloton alors que les élastiques n'étaient pas encore lachés et que le juge du départ n'avait pas donné le signal du départ ;

Attendu en effet que le gentleman-rider M. Damien ARTU était le concurrent qui allait le plus vite au moment de la volte, n'étant plus au pas mais au galop et dépassant le peloton en son sein alors que le départ n'avait pas été validé, ce qui n'est pas une attitude conforme au Code puisqu'elle peut rendre le départ difficile et non limpide

Attendu que le juge du départ avait décidé de ne pas valider le départ en question, notamment au vu du positionnement de certains concurrents et que les Commissaires de courses étaient en droit de considérer le comportement de l'appelant comme fautif, leur sanction étant conforme aux dispositions du Code, étant observé que M. Baptiste LE CLERC n'a pour sa part pas interjeté appel contre la décision des Commissaires de courses l'ayant également sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de

PAR CES MOTIFS :

Décident

- de déclarer irrecevable l'appel interjeté par Mme Carole ARTU ;
- de déclarer recevable l'appel interjeté par M. Damien ARTU ;
- de maintenir la décision des Commissaires de courses.

XXIII BO 2018/23 - obstacle

Boulogne, le 15 novembre 2018 R. FOURNIER SARLOVEZE - A. CORVELLER - P. DE LA HORIE

NIMES

Samedi 10 novembre 2018 0614314

Commissaires des courses : Alexandre ISKANDAR - Jacques LUC -François ORCERO - Georges FRAIT

PRIX DIDIER FORTUNET 1858 4557

3.800 m

2

3

4

5

7

(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k Référence: +15.

- **Saint Tropez**, h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Ladytown (Turgeon USA), 70 k, Mme Henri Devin (*A Zuliani*), F Nicolle
- 1778 ² Etoile Des Vernes, f, b, 4 ans, (AQ), par Kotky Bleu et Popins (Video Rock), 67 k (65 k), Mme Susan Angela Bramall (*M Camus*), A Boisbrunet (s)
- 1669 ⁴ Batura Sar, f, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Misery Hill [Nombre Premier (GB)], 70 k (66 k), Mme Elisa Berte (A Ruiz Gonzalez), H Lageneste (s)
- 1727 ² Eole De Prairie, h, np, 4 ans, (AQ), par Minley GER et Quirly De Prairie (Baloo Du Camp), 69 k, Martial Grain (*E Bureller*), M Grain
- 1785 ² Euphorie, f, b, 4 ans, (AQ), par Laverock IRE et Klef Du Bonheur (Lights Out), 70 k (66 k), Emmanuel Brac de la Perriere (A Lelievre), A Boisbrunet (s)
- Irresponsable, f, 4 ans, 67 k, Mme L Grizzetti (D Jolibert), Mme L Grizzetti
- 1778 2 Estelle, f, 4 ans, 68 k, Ecurie Madame Jacques Cypres (THO Gillet), E Clayeux (s)
- 1757 2 Fidele Alexia, f, 4 ans, 68 k, \otimes , R Fahmane (E Chazelle), J Ortet (s)

8 partants ; 23 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 229 \in

loin, 4 long, 1 long, 3/4 long, 5 long, 8 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs

1 224 € Mme Henri Devin.

612 € Popins.

357 € Boutin (s), Mme Carole Sineux.

242 € Earl La Licorne.

114 € Earl La Perriere

Temps total: 04'45"65

PRIX OTEUIL SF 1859 4558

3.800 m

3

4

5

arr

(Steeple-Chase) 17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1719 ⁴ Daimiel, f, gr, 5 ans, (AQ), par Gris De Gris (IRE) et Sacade (Robin Des Champs), 69 k, Ecurie Madame Jacques Cypres 1 (THO Gillet), E Clayeux (s)
- 1719 2 Goldlye, f, b, 5 ans, par Full Of Gold et Kellye (Mansonnien), 2 72 k (68 k), Francis Videaud (E Berthonnet), F Nicolle
- Rare Boy, h, b, 5 ans, par Blue Canari et Rare Gold (Sicyos USA), 67 k, Ulrich Wolf (*E Chazelle*), M Pitart
 - Dame D'Etat, f, b, 5 ans, (AQ), par Vision D'Etat et Porte D'Auteuil (Network GER), 68 k (65 k), Nicolas Cypres (A Zuliani),
- 1740 ⁴ Fine Angels, f, b, 5 ans, par Fine Grain JPN et Star Jelois [Marchand De Sable (USA)], 73 k, Patrick-Roger Nicolas (E Bureller), E Caroux
- Miss Flicka, f, 5 ans, 75 k (72 k), MALI Droueche (F Mouraret arr de Vita), Butel & Beaunez (s)
- Kilmartin, h, 5 ans, 73 k, S Dugast (D Ulinski), S Dugast
- 1539 3 White Crystal, h, 5 ans, 69 k (66 k), JC Mathieu (D Jolibert), Mlle L Dieudonne
- **Deesse De Touzaine**, f, 5 ans, (AQ), 67 k, H Gelhay (*B Gelhay*), H Gelhay

9 partants ; 25 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 316 € 15 long, tête, loin, loin

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

- 1 224 € Jacques Cypres.
- 612 € Francis Videaud.
- 357 € Ulrich Wolf.
- 242 € Nicolas Cypres
- 114 € Bertrand Gouin, Antoine Gouin, Alexandre Gouin.

Temps total: 04'46"91

PRIX PIOMARES 1860 4559

3.800 m

3.500 m

(Steeple-Chase)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1826 ¹ Vif D'Esprit, h, b, 10 ans, par Khalkevi IRE et Viana (Signe Divin USA), 71 k (68 k), Simon Munir (*P Moreau*), F Nicolle
- 1653 ⁶ Gigilmatto IRE, h, gr, 7 ans, par Kodiac GB et Petit Grise IRE (High Chaparral IRE), 77 k (74 k), Mme Laura Grizzetti (D Jolibert), Mme L Grizzetti
- 1618 ³ Maestro De La Vega, h, al, 6 ans, par Rashbag GB et Maria De La Vega (Epervier Bleu GB), 70 k, Rachid Fahmane (E Chazelle), J Ortet (s)
- 456 Droit De Rever, f, b, 5 ans, par Enrique (GB) et Droit D'Aimer (Sassanian USA), 69 k, Tony Fourre (CE Cayeux), T Fourre
- 1780 4 Amoruccio, h, b, 8 ans, (AQ), par Le Fou (IRE) et Mandchou (Mansonnien), 68 k (66 k), George Vergette (M Camus), A Boisbrunet (s)
- Cetao, h, 6 ans, (AQ), 67 k (64 k), P Azzopardi (S Marechal), P Azzopardi
- 1728 Caneley, h, 6 ans, (AQ), 67 k, M Grain (E Bureller), M Grain
- 1741 5 Indaya, f, 5 ans, 66 k, HJ Haltiner (B Gelhay), M Pitart

8 partants ; 27 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 323 €

20 long, loin, loin, 6 long, 30 long, loin. 8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs

- 612 € Trevor Rogers, prime non attribuée.
- 357 € Haras de la Vega, Michel Miqueu. 242 € Haras du Hoguenet, Philip Prevost Baratte.
- 114 € Earl de Faydeau

Temps total: 04'42"71

STRASBOURG

Samedi 10 novembre 2018

Commissaires des courses : Jean-Pierre FIX - François BURG -Damien KREBS - Alain NOIRJEAN

PRIX DE L'ABBAYE DES PREMONTRES 1861 4181

(Haies)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course à obstacles, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 20.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires te places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Rose Sea Has, h, gr, 3 ans, par Kapgarde et Vaibuscar Has (Turgeon USA), 67 k, Simon Munir (B Lestrade), G Macaire (s)
- 1692 ⁴ Fox Trot, h, b, 3 ans, (AQ), par Enrique (GB) et Orphee De Vonnas (Jimble), 69 k, Mme Patrick Papot (RL O'Brien), G Macaire (s)
 - L'Or De Trezy, h, gr, 3 ans, par Lord Du Sud et Foreign Raider IRE (Lend A Hand GB), 67 k (66 k), Pascal Deshayes (D Ubeda), Mlle Y Vollmer
- Villabona, f, b, 3 ans, par Execute et Alice Neney (IRE) (Orpen USA), 66 k (661/2 k), Ecurie Kura (K Herzog), S Eveno
- Mick Petra, f, gr, 3 ans, par Vision D'Etat et Mick Cleopatre (Robin Des Pres), 70 k (67 k), Andre Blanpin (G Fabre), A Blanpin
- Tango Whiskey, f, 3 ans, 65 k, Stall Allegra (D Mescam), 1742
- Good Grace GER, f, 3 ans, 65 k, Gestut Romerhof (L Sloup), C von der Recke
 - First Des Dunes, h, 3 ans, 67 k (64 k), Ecurie des Dunes (J Hallet), P Quinton (s)
 - Bothoa, h, 3 ans, 67 k, Ecurie des Dunes (J Duchene), P Quinton (s)
- Fortunegador, f, 3 ans, (AQ), 65 k, JP Masselin (T Cousseau), D Windrif
- Fleurs Des Blaises, f, 3 ans, (AQ), 65 k (621/2 k), A Roussel (J Zerourou), A Roussel

11 partants ; 29 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 323 $\ensuremath{\in}$

8 long, 15 long, 8 long, 15 long, 15 long, 3/4 long, loin.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs

- 1 152 € Scea Hamel Stud.
- 576 € Haras du Hoguenet.
- 336 € Eric Feurtet. 228 € Ecurie Kura
- 108 € Mme Gaelle Albert, Luc Avril.

4.200 m

Temps total: 04'04"81

PRIX PASCAL HERVE 1862 4700

(Haies)

3 800 m

3

5

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 k. et n'ayant, cette année, en courses à obstacles, ni reçu une allocation de 8.000, ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 19.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k

- Beau Nom, h, b, 6 ans, par Racinger et Borgia Lasso (Esprit Du Nord USA), 67 k (66 k), Mme Alexandra Vignion (D Ubeda), JUL Phelippon
- Balinas D'Airy, h, b, 7 ans, (AQ), par Legolas JPN et Dalina D'Airy [Marasali (GB)], 68 k (67 k), Guy-Claude Rudolf (N Gauffenic), GC Rudolf 2 1752
- Coramix, h, al, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Flora D'Engilbert (Video Rock), 67 k (64 k), Alexandre Hamel (G Boinard), S Eveno
- 1815 ⁶ Carla De Touzaine, f, b, 6 ans, (AQ), par Network GER et Narcisse De Touzaine (Roi De Rome USA), 69 k, Mme Andree Jandard (*F de Giles*), S Eveno
- Baron Gueulatis, h, gr, 7 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Orphie Du Moulin (Sleeping Car), 67 k (65 k), Gerard Hyvernat (G Fabre), C Ligerot
- Go Wilko, h, 6 ans, 67 k (64 k), AND Roussel (J Zerourou), AND Roussel
- 1240 Dilou De Vaut, f, 5 ans, (AQ), 65 k (62 k), Mlle A Parisse (T Blainville), Mlle A Parisse
- Escadron GER, h, 5 ans, 67 k, Staj Marcelewo (J Faltejsek), Mme P Bastova
- 1649 ⁵ Aristoloche, h, 8 ans, (AQ), 67 k, \otimes , Suc. F Rimaud (B Claudic), E Vagne (s)
 1741 ² Wind Of Change GER, m, 5 ans, 68 k (64 k), X Brelaud
- (J Coyer), M Pitart

10 partants ; 25 eng. ; 3 eng. sup. - Total des entrées : 712 €

Eng. sup.: Beau Nom, Baron Gueulatis

5 long, 2,5 long, 8 long, 2,5 long, 10 long, 10 long, 5 long, loin.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

- 1 440 € Jean-Jacques Lenouvel, Mme Jean-Jacques Lenouvel de Vulpian.
- 720 € Claude-Yves Pelsy.
- 420 € Philippe Achard.
- 285 € Scea Jandard.
- 135 € Centre D'Elevage Gueulatis, Mlle Amelie Chauvot.

Temps total: 04'27"15

PRIX ALBERT RIEDINGER 1863 4699

3.500 m

1

2

3

6

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, reçu 10 000 (victoires et places) en course à obstacles **Poids** : 67 k Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Sainte Saone, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et La Saone (Daliapour IRE), 73 k, Jeannot Andt (*B Lestrade*), G Macaire (s)
- 1814 ⁴ Elesta D'Engilbert, f, bf, 4 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Stella D'Engilbert (Network GER), 67 k (64 k), Alexandre Hamel (G Boinard), S Eveno
- 1009 ³ Leo Fantastico GER, h, b, 4 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Lots Of Dreams GER (Dai Jin GB), 69 k, Lucky Service (J Faltejsek), Mme P Bastova
- **Spirit Of Ecstasy**, f, b, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Polismith [Poliglote (GB)], 65 k (64^{1/2} k), Gregory Derat (*D Ubeda*), G Derat
- 1296 3 Scat Succes, h, b, 4 ans, par Irish Wells et Scanelle (Turgeon 5 USA), 69 k (65 k), Damien Bellanger (*J Coyer*), M Pitart **Apple's Lucky**, h, 4 ans, 67 k, P Coveliers (*D Mescam*),
- E Clayeux (s)
- Ehmapoule, f, 4 ans, (AQ), 65 k, D Chachignon (B Claudic), 7 E Vagne (s) 8
 - Duc De Soleure, h, 4 ans, 67 k, Mme B Metzner (F de Giles),
 - Abu Shaakir IRE, h, 4 ans, 67 k, A Oertel (H Tabet), arr
 - Seigneur Zeus, h, 4 ans, 67 k, Mme P Papot ($\it J$ Duchene), P Quinton ($\it s$)
 - **Ange Ou Demon**, h, 4 ans, 67 k (64 k), C Schmitzer (*T Blainville*), C Schmitzer

11 partants ; 27 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 322 €

2,5 long, 15 long, 10 long, 1,5 long, 6 long, 5 long, loin.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Earl Haras de Nonant Le Pin, Jeannot Andt.

720 € Philippe Achard.

420 € Galopp Management Grasser, prime non attribuée.

285 € Mme Simone Derat. 135 € Damien Bellanger, Antoine Bellanger, Mlle Aline Giraud.

Temps total: 04'08"81

PRIX MAYTOP HABITAT (PX DE CLOTURE) 1864 4701

(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

23 000 € (10 350, 5 060, 2 990, 2 070, 1 150, 805, 575) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Référence: +19.

- 1747 3 Menthe Poivree, f, b, 6 ans, par Buck's Boum et Jolie Menthe (Bateau Rouge IRE), 67 k, Mme Paul Stein *(K Dubourg)*, Mme P Stein
- **1694** ¹ **Beaumar**, h, bf, 7 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Passemare (Useful), 72 k (70 k), Christian Trecco (*N Gauffenic*), D Windrif
- 1841 5 Bel Ame, h, b, 9 ans, par Layman USA et Belle Ange (Ganges USA), 66 k, Desire Jehl (H Tabet), D Jehl
- 1627 ⁴ Canaille De Vaut, h, bf, 6 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Ketty De Vaut (Video Rock), 68 k (65 k), Mlle Agnes Parisse (*G Fabre*), Mlle A Parisse
- **1841** ² **Espoir Des Preux**, h, b, 6 ans, par Laveron GB et Villemanzie (Villez USA), 68 k, Thierry Steeger (*J Zerourou*), T Steeger
- 1715 ⁴ Blootender, h, b, 11 ans, par Great Pretender IRE et Bloom (Nononito), 67 k, Philippe Van Der Linden (R Le Stang), XL Le Stang
- 1740 2 Dorelko Des Obeaux, h, b, 5 ans, (AQ), par Balko et Kore Des Obeaux (Saint Cyrien), 72 k, Alexandre Hamel (G Boinard), S Eveno
- 1760 3 Etoile Dassila, f, 6 ans, 71 k (68 k), Ecurie des Dunes (J Hallet), P Quinton (s)
- **Donnadream**, h, 7 ans, 70 k, ⊗, U Thomas (L Sloup), 1841
 - Ultimatum De Balme, h, 10 ans, 66 k, Mlle V Frison (T Blainville), Mlle V Frison

10 partants ; 34 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 800 €

Eng. sup. : Bel Ame

4 long, 8 long, 2,5 long, 1,5 long, 1 long, 2,5 long, 5 long,

10 350 € - 5 060 € - 2 990 € - 2 070 € - 1 150 € - 805 € - 575 €

Primes aux éleveurs :

1 552 € François-Marie Cottin

759 € Charles-Edouard Walsh de Serrant.

448 € Mlle Fanny Guedj.

310 € Marc Bardin.

172 € Hubert Favre, Jean-Michel Olivart.

86 € Mme Nicolas Devilder, Mme Laure Rebuffe.

Temps total: 05'12"85

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Richard LE STANG en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 8 coups). A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Hakim TABET en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 8 coups).

ANGERS

Dimanche 11 novembre 2018 0201 315

Commissaires des courses : Jean-Yves MERCOEUR - Emmanuel CHEVALIER DU FAU - Jean-François GUAY -Hervé ROBERT

PRIX WLADIMIR HALL (PX JASMIN II) 1865 4352 (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

4.600 m

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop. Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 et 6 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas cette année, en steeple-chase, été classés 1er d'une course de dotation totale de 21.000. Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1775 ² Cracante, f, al, 6 ans, (AQ), par Denham Red et Syntagme [Adnaan (IRE)], 69 k, Paul Terpereau (S Paillard), E&G Leenders (s)

XXVBO 2018/23 - obstacle

Dolut, h, np, 5 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Olute (Lute 2 Antique), 72 k (69 k), Ecurie Bred To Win Sc (J Hallet), P Quinton (s) Darlinight, f, b, 5 ans, (AQ), par Denham Red et Starlette Night (April Night), 65 k (62 k), Christophe Dubourg (B Dubourg), 1810 3 C Dubourg 1779 ² Django De Grugy, h, gr, 5 ans, (AQ), par Diableneyev USA et Queen De Grugy (April Night), 72 k, Mlle Lisa Charital (A Lotout), Mlle L Charital 599 ³ Charly Du Breuil, h, b, 6 ans, (AQ), par Protektor GER et Halallier (Grand Tresor), 73 k (70 k), Cadot (s) (N.W O'Driscoll), 5 D Cadot (s) 1751 4 Desesperados, h, 5 ans, (AQ), 72 k (68 k), F Deliberos 6 (E Berthonnet), F Nicolle 1787 4 Classing, f, 6 ans, (AQ), 69 k (68 k), J Gendry (A Orain), arr J Gendry 7 partants ; 12 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 80 \in 3 long, nez, 6 long, 12 long, 14 long. 7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 € Primes aux éleveurs : 1 152 € Haras de la Rousseliere Scea, Etienne Leenders. 576 € Daniel Lenfant 336 € Christophe Dubourg. 228 € Ecurie La Grugerie, Mile Anais Adam, Valentin Adam, Victor Adam. 108 € Cyril Coste, Didier Le Noen. Temps total: 06'27"84 **GRANDE COURSE DE HAIES D'ANGERS** 1866 4351 4 100 m (Haies. - Handicap de catégorie) 30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k. Référence: +15. 1710 ³ Cassonade, f, gr, 6 ans, par Zanzibari USA et Damgerose (April Night), 70 k, Mme Francois-Xavier Lefeuvre (W Lajon), 1 ARM Lefeuvre 207 Derby Des Pictons, h, bf, 5 ans, par Khalkevi IRE et Selaia (Panoramic GB), 67 k (671/2 k), Scea Marais des Pictons 2 (L Solignac), O Sauvaget 1721 1 Hot Hot Very Hot, f, b, 6 ans, par Youmzain IRE et Quelle 3 Chaleur (Double Bed), 69 k, Gerard Samama (MO Belley), J Boisnard (s) II S'Envole, h, b, 8 ans, par Boris De Deauville (IRE) et Marie D'Altoria (Roi De Rome USA), 70 k, Denuault (s) (S Paillard), 4 G Denuault (s) Hotmale Has, h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Horta 5 (Assessor IRE), 70 k (66 k), Mme Magalen Bryant (B Berenguer), D Bressou 1712 2 Coraline, f, 6 ans, (AQ), 71 k, JP Schaller (G Re), J Planque (s) 6 7

1762 ² Shapur, h, 5 ans, 66 k, MA Billard (N.W O'Driscoll), J Thibault (s) Kaldou Euanas, h, 9 ans, 68 k (64 k), F Nicolle (A Gautron), 8 D Sourdeau de Beauregard (s) 1760 1 Calixel, h, 6 ans, (AQ), 69 k, A Lajon (D Gallon), A Lajon arr 1760 5 Tiger De Baune, h, 6 ans, 68 k, Scea Ecurie Domaine de arr Baune (Mr P Lotout), B Lefevre Antiseptique, f, 8 ans, 66 k, T Lambrouin (A Lotout), arr J Merienne Dinette De Ballon, f, 6 ans, 67 k (65 k), Mme R Gasche-Luc (Mlle N Desoutter), L Carberry (s) 12 partants ; 32 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 855 $\ensuremath{\in}$

Eng. sup. : Dinette De Ballon

tête, 2,5 long, 6 long, 1 long, encolure, 8 long, 2,5 long.

14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

2 160 € Francois-Xavier Lefeuvre, Mme Francois-Xavier Lefeuvre.

1 080 € Scea Marais des Pictons.

630 € Gerard Samama.

427 € Philippe Desmard, Mlle Alexia Desmard.

202 € Scea Hamel Stud.

Temps total: 05'14"67

Le 6 CALIXEL a été monté par DAVID GALLON en remplacement de HUGO LUCAS Une mise à pied de 6 jours a été infligée à Mr WILFRIED LAJON [Jockey] pour le motif suivant: Cravache abusive : 12 coups [Cette personne s'est présentée devant les commissaires]

Une mise à pied de 1 jours a été infligée au jockey Mr LUDOVIC SOLIGNAC (CRAVACHE ABUSIVE RECIDIVE)

Modification du poids porté par le 9 DERBY DES PICTONS : 67,5 kg au lieu de 67 kg

PRIX GASTON DESPRES 1867 4353

(Steeple-Chase)

(L.)

46 000 € (22 080, 11 040, 6 440, 4 370, 2 070) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er mars de cette année inclus, reçu une allocation de 18.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes recues en steeplechases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 13.000 l'année

1755 2 Espoir De Bellouet, h, b, 9 ans, par Califet et Sainte De Bellouet (Kalmoss), 69 k, Alain-Albert Neveu (A Lotout), B Lefevre

Provokator, h, al, 6 ans, par Trempolino USA et Pepples Beach GER (Lomitas GB), 71 k, Mme Marie-Claude Tyssandier 1637 (Mlle N Desoutter), G Macaire (s)

1775 ¹ Cleny, h, b, 6 ans, par Clety et Syvanie (Sicyos USA), 69 k, Michel Ribot (*S Paillard*), T Poche

Hurkhan, h, b, 5 ans, par Air Eminem IRE et Polynikova (Polish Summer GB), 73 k, Simon Munir (D Gallon), F Nicolle

1705 ⁵ Sable Gris, h, gr, 6 ans, par Gris De Gris (IRE) et Gaza Des Sables [Marchand De Sable (USA)], 69 k, Mme Magalen Bryant (A Moriceau), D Bressou

1493 Ayurveda, f, 6 ans, 69 k, M Darchy (A Orain), W Menuet (s)

1755 3 Regaxos, h, 5 ans, 71 k, Ecurie Etoile N.v. (G Re), J Planque (s)

7 partants ; 25 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 720 €

Eng. sup. : Ayurveda

loin, 1 long, 5 long, tête, 1 long, 15 long.

22 080 € - 11 040 € - 6 440 € - 4 370 € - 2 070 €

Primes aux éleveurs

3 312 € Alain-Albert Neveu, Paul Maussion.

1 656 € Gestut Park Wiedingen.

966 € Michel Ribot.

655 € Bertrand Gouin, Mme Caroline de la Soudiere-Niault.

310 € Sylvain Wuillaume.

Temps total: 06'01"32

AUTEUIL

Dimanche 11 novembre 2018 0006 315

Terrain bon

Commissaires des courses : Pierre-Yves LEFEVRE -Christine du BREIL - Koen HUYBERS - Pascal PIGNOT

STEEPLE-CHASE NATIONAL DES ANGLO ARABES 4.400 m 1868 280 (Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, angloarabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 20.000 cette année et par 40.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2; 25 %, 3 k.; 37,5%, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1636 ¹ Aragorn D'Alalia, h, b, 8 ans, (AA), par Iris De La Brunie et Miss Libertine (Zeffir), 69 k (66 k), Christophe Andre (A Zuliani), F Nicolle

Fiasco Du Pecos, h, gr, 7 ans, (AC), par Anzillero GER et Femme (Le Chevreuil), 69 k, Ecurie Couderc (*T Gueguen*), F Nicolle

1636 2 Ubac Des Places, h, b, 10 ans, (AC), par Kutub IRE et Perle Claire Du Lac (Air De Cour USA), 70 k, \otimes , Ecurie Couderc (B Fouchet), T de Lauriere

Ali D'Airy, h, b, 8 ans, (AC), par Passing Sale et Prisca D'Airy (Cadoubel), 68 k (66 k), Arnaud Chaille-Chaille (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille

1636 5 Sacha Malpic Aa, h, al, 5 ans, (AC), par Full Of Gold et Ashtar (Fast), 67 k, Marc Nicolau (D Mescam), M Nicolau

1374 ³ Centaur De La Brunie, h, 6 ans, (AA), 66 k (63 k), GUY Authier (*D Brassil*), Mlle M Chiampo

6 partants ; 8 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 170 €

3/4 long, 20 long, 3 long, loin, loin.

24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

Primes aux éleveurs :

3 600 € Patrick Soudier, Alain Vieille.

1 800 € Haras du Pecos

712 € Claude-Yves Pelsy. 337 € Pierre Pasquet.

Temps total: 06'04"88

4.600 m

1869 274 **PRIX DE BEAUGENCY**

(Haies)

3.500 m

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 5.000.

Les Jockevs n'avant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

1682 ³ Arverne, h, b, 3 ans, par Doctor Dino et Argovie (Alberto Giacometti IRE), 66 k, Walter B. Connors (*O Jouin*), A Lacombe 1704 4 Cap Du Mathan, h, b, 3 ans, par Kapgarde et Nounjya Du 2 Mathan (Antarctique IRE), 66 k (65 k), Hubert Mauillon (P Dubourg), A Chaille-Chaille **Grisy Apple's**, h, gr, 3 ans, par Montmartre et Apple's For Ever [Nikos (GB)], 66 k (67 k), Pierre Coveliers (*J Reveley*), 3 E Clayeux (s) 1746 ⁵ Sacree Louise, f, b, 3 ans, par No Risk At All et Sacred Music USA (Brahms USA), 64 k (63 k), Mlle Alexandrine Berger (*B Meme*), JP Gallorini (s) 4 Fast Dela Barriere, h, b, 3 ans, par Magadan IRE et Diva Dela Barriere (Charming Groom), 66 k, Eric Lecoiffier (*J Charron*), 1704 5 E Lecoiffier Frapadingue D'Enoc, h, 3 ans, (AQ), 66 k (65 k), D Lassaussaye ($D\ Ubeda$), G Lassaussaye 6 1531 3 Fou D'Amour Prince, h, 3 ans, (AQ), 66 k, G Denuault (s) arr (W Denuault), G Denuault (s) St Romain Du Derby, h, 3 ans, 70 k, MA Billard (B Lestrade), 1704 tbé Make A Dream, f, 3 ans, 64 k (641/2 k), Ecurie Victoria Dreams 1431 tbé (E Chazelle), JPH Dubois Vaugeoise, f, 3 ans, 64 k, M Froissard (D Mescam), G Mousnier 10 partants ; 44 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 1 377 € Certf. vétérinaire : Whistle Up A Storm. 2,5 long, 1 long 1/4, 2 long, 20 long, 20 long. 21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 € Primes aux éleveurs : 3 240 € Ecurie Maulepaire. 1 620 € Jean-Marie Baradeau. 945 € Ronny Coveliers 641 € Mlle Alexandrine Berger, Cesare Gallorini Berger. 303 € Serge Duchene. Temps total: 04'30"35 **PRIX SAMBRISTAN** 1870 277 3.500 m (Steeple-Chase) **52 000** € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340) Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu 25.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. 1748 ¹ Spirit Sun, h, b, 4 ans, par Zambezi Sun GB et Miss Aubane (Kahyasi IRE), 70 k, Haras de Beauvoir *(K Nabet)*, AS Pacault (s) Black Luna, f, bf, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Back The Winner (IRE) (Entrepreneur GB), 69 k, Ecurie Willy Sebag (J Reveley), G Macaire (s) 1744 ² Calotin, h, b, 4 ans, par Martaline GB et Cardamine [Garde Royale (IRE)], 70 k, Jeannot Andt (*B Lestrade*), G Macaire (s) 3 171] ³ Jocrack A La Motte, f, bf, 4 ans, par Full Of Gold et Line Des Landes (Pure Hasard), 68 k, Mme Barbara Menuet (O Jouin), W Menuet (s) **Soral De Kerzel**, h, b, 4 ans, par Army King et Dixie Swing (Mull Of Kintyre USA), 69 k, Eric Lecoiffier (*L Philipperon*), 5 È Lecoiffie 1714 3 Deejay Mecene, h, 4 ans, 69 k (68 k), \otimes , Scea Ecurie Bader (D Ubeda), G Lassaussaye 1711 4 Elyt Of Gold, h, 4 ans, 71 k, J Planque (s) (J Charron), J Planque (s) 1718 2 Anio, h, 4 ans, 70 k (68 k), G Blain (E Labaisse), 8 A Boisbrunet (s) World Amiral, m, 4 ans, 70 k, W Munoz (K Herzog), S Culin 9 1737 3 Polinuit, h, 4 ans, 70 k, Sarl Carion E.m.m. (W Denuault), arr A Boisbrunet (s) 321 3 Parc De Belleville, h, 4 ans, 69 k, E Lecoiffier (D Mescam), arr 1732 5 Ranger No Risk, h, 4 ans, 68 k (67 k), ⊗, JP Gallorini (s) (B Meme), JP Gallorini (s) 12 partants ; 31 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 2 043 \in Eng. sup. : Spirit Sun, Jocrack A La Motte 1 long 1/4, 10 long, 10 long, 20 long, 3,5 long, 1,5 long, 4,5 long, 18 long. 24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 € Primes aux éleveurs : 3 744 € Olivier Tricot. 1 872 € Jean-Francois Gribomont. 1 092 € Earl Haras de Nonant Le Pin. 741 € Anthony Goudal, Mile Joanne Bourny, Noe Goudal. 351 € Geoffrey-Gilles Vibert, Mme Elisabeth Vibert. Temps total: 04'33"13 **PRIX GENERAL DONNIO 1871** 279 4.400 m (Steenle-Chase) (L.)

90 000 € (43 200, 21 600, 12 600, 8 550, 4 050)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 20.000 cette année et par 45.000 l'année dernière

- 1703 ³ Storm Of Saintly, h, bf, 9 ans, par Saint Des Saints et The Storm [Garde Royale (IRE)], 67 k, Jeannot Andt (*B Lestrade*), G Macaire (s)
- 1703 Politikar, h, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Kitara GER (Camp David GER), 67 k, Mme Patrick Papot (K Nabet), G Macaire (s)
- 1646 4 Shakapon, h, al, 6 ans, par Deportivo GB et Sheyry Story (Sheyrann IRE), 67 k, Simon Munir (G Masure), F Nicolle
- 1706 ⁶ Baby Boy, h, bf, 7 ans, (AQ), par Maresca Sorrento et Miss D'Angron (Panoramic GB), 67 k, Menuet (s) *(O Jouin)*, W Menuet (s)
- **Vauquoise**, f, b, 6 ans, par Ungaro GER et Vamuna (Varese), 67 k, Eric Lecoiffier *(L Philipperon)*, E Lecoiffier
- Dalko Moriviere, h, 5 ans, 68 k, Ecurie Sagara (S Pechaire), 1598 P Lenoque

6 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 3 564 €

Eng. sup. : Baby Boy

8 long, 15 long, courte encolure, 30 long, 5 long.

43 200 € - 21 600 € - 12 600 € - 8 550 € - 4 050 €

Primes aux éleveurs :

6 480 € Jeannot Andt. 3 240 € Mme Benoit Gabeur.

1 890 € Alain Chopard, Mme Evelyne Barus, Mme Nathalie Bayle.

1 282 € Mme Brigitte Dauverne.

607 € Eric Becq.

Temps total: 05'56"10

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Olivier JOUIN, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups, 2ème infraction, Listed).

PRIX MARC ANTONY 1872 273

3.900 m

(Haies. - Handicap divisé) (L.)

Première épreuve

100 000 € (45 000, 22 000, 13 000, 9 000, 5 000, 3 500, 2 500)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Référence: + 8.

- 1748 5 Redwillow Imperial, h, al, 4 ans, par Barastraight (GB) et Kaldouna (Kaldoun), 66 k, Jean-Marc Baudrelle (S Colas), JM Baudrelle
- **Desaguadero**, h, gr, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Finest Cape (GB) (Anabaa USA), 68 k, Dirk Huyck *(T Beaurain*), Y Fertillet (s)
- 1748 ² Eniocanto, h, b, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et Perle Du Seuil (Sleeping Car), 67 k, Passion Racing Club (*J Claudic*), Butel & Beaunez (s)
- 1753 1 Sasha De L'Elfe, h, np, 4 ans, par Sunday Break JPN et Rue Tournefort [Marchand De Sable (USA)], 68 k, Dominique Bressou (M Regairaz), D Bressou
- 1753 ² Candos, h, b, 4 ans, par Rajsaman et Scapegrace (IRE) (Cape Cross IRE), 63 k, Gerard Augustin-Normand (*R Schmidlin*), FM Cottin (s)
- 1748 ³ Eragone, h, gr, 4 ans, (AQ), par Martaline GB et Sharonne (Robin Des Champs), 65 k, Simon Munir (*J Charron*), PH Peltier
- 1708 ⁵ Extreme Nouba, h, b, 4 ans, (AQ), par Zambezi Sun GB et Nasthazya (Rochesson), 70 k, Simon Munir (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille
- 1661 2 Ellipse, f, 4 ans, 66 k, ⊗, Ecurie Les Elegantes (W Denuault), ARM Lefeuvre
- 1814 5 Eden Du Seuil, h, 4 ans, (AQ), 64 k, Mme M Boudot (J Ricou), M Seror (s)
- 1748 Merlin Woods, f, 4 ans, 67 k, ⊗, Ballantines Racing Stud Ltd (D Ubeda), ROB Collet (s) 1737 ² Cocolegustachocho, h, 4 ans, 69 k, M Boutin (s) (L Philipperon), M Seror (s)
- 1699 1 Enjeu D'Arthel, h, 4 ans, (AQ), 68 k, Ecurie Madame Jacques Cypres (G Masure), E Clayeux (s)
- 1687 5 Energie Blue, h, 4 ans, 67 k, Sarl Ecurie Andre Pommerai (B Meme), J Boisnard (s)
- 1429 Elisa Des Obeaux, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Mme N Devilder (O Jouin), N Devilder 1753 6 Easter Boy, h, 4 ans, (AQ), 63 k, Ecurie Jaeckin (M Farcinade),
- P Adda (s) 1748 7 Dreamy, f, 4 ans, 661/2 k, Ecurie Centrale (D Mescam), FM Cottin (s)

16 partants ; 49 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 3 450 €

XXVII BO 2018/23 - obstacle

Eng. sup. : Easter Boy

8 long, 1 long 1/4, 1 long, 10 long, 5 long, encolure, 1 long, 8 long, 30 long. $45\ 000$ € - $22\ 000$ € - $13\ 000$ € - $9\ 000$ € - $5\ 000$ € - $3\ 500$ € - $2\ 500$ €

Primes aux éleveurs

6 750 € Zion Train Imperial Stud.

3 300 € Suc. de Moratalla. 1 950 € Sebastien Berger, Guy Berger.

1 350 € Mme Agnes Lhomme.

750 € Franklin Finance S.a.. 525 € Mme Sylvie Robert, Bruno Vagne.

375 € Jean-Marie Baradeau, Pascal Noue.

Temps total: 04'53"07

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Pierre DUBOURG, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups, 2ème infraction, Listed).

PRIX RENAUD DU VIVIER (GRANDE COURSE DE 1873 275 3.900 m HAIES DES 4 ANS)

(Haies. - Groupe I)

250 000 € (112 500, 55 000, 32 500, 22 500, 12 500, 8 750, 6 250)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. Poids : 67 k.

Un trophée sera offert au propriétaire, à l'entraineur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entrainement du cheval gagnant par FRANCE GALOP

1708 Master Dino, h, gr, 4 ans, par Doctor Dino et Mind Master USA (Mizzen Mast USA), 67 k, Simon Munir (*J Reveley*), G Macaire (s)

1708 ³ Tunis POL, m, gr, 4 ans, par Estejo GER et Tracja POL (Llandaff USA), 67 k, Pierre Goral (K Nabet), G Macaire (s)

Raffles Sun, f, gr, 4 ans, par Poliglote (GB) et Gray Steam (Turgeon USA), 65 k, Simon Munir (M Regairaz), D Bressou 3

El Gringo, h, bf, 4 ans, par Kamsin GER et Cinecitta USA (Diesis GB), 67 k, \otimes , Ecurie Sagara (*T Beaurain*), Mlle I Gallorini 4

1708 ² Marlonne, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Loulane (Commands AUS), 65 k, Mme Joseph Shalam (*L Philipperon*), M Rolland (s)

1648 Boy Royal, m, b, 4 ans, par Myboycharlie IRE et Viola Royale IRE (Royal Academy USA), 67 k, Couetil Elevage (A Poirier), A Couetil (s)

Mysterious Boy, h, 4 ans, 67 k, A Jathiere (G Masure), thé

1708 4 Tap Tap Boom GB, h, 4 ans, 67 k, Mme G Reille-Villedey tbé (F Bayle), Butel & Beaunez (s)

Malaya, f, 4 ans, 65 k, Mme J De La Hey (H Cobden), tbé PF Nicholls

9 partants ; 21 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 3 575 $\ensuremath{\in}$

8 long, 6 long, loin, 4,5 long, 4,5 long.

112 500 € - 55 000 € - 32 500 € - 22 500 € - 12 500 € - 8 750 €

Primes aux éleveurs

16 875 € Gaec de la Seguegne, Jean-Michel Campos.

8 250 € Sk Iwno Spolka Zoo, prime non attribuée.

4 875 € Simon Munir, Mme Anna Bromley. 3 375 € Alain Aupetit.

1 875 € Mme Joseph Shalam.

1 312 € Mme Melanie Jeffroy Berthet, Mlle Annabelle Aime, S.f. Bloodstock Llc.

Temps total: 04'49"85

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Morgan REGAIRAZ, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ (2ème infraction).

PRIX SYTAJ 1874 278

(Steeple-Chase. - Groupe III. - Femelles)

4.300 m

4

6

1

5

125 000 € (56 250, 27 500, 16 250, 11 250, 6 250, 4 375, 3 125)

Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, cette année, reçu une allocation de 100.000. Poids: 4 ans, 64 k.; 5 ans, 68 k. Surcharges accumulées et limitées à 4 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 25.000 cette année et par 55.000 l'année dernière.

Un souvenir sera offert au propriétaire de la pouliche ou la jument gagnante par FRANCE GALOP.

1600 3 Ecbatane, f, b, 4 ans, (AQ), par Balko et Djurjura [Akarad (FR)], 65 k, Patrice Detre (A Poirier), H Lageneste (s)

Emeraude De Kerza, f, b, 4 ans, par Honolulu IRE et Rangi (Dear Doctor), 64 k, Earl de Kerza (*C Lefebvre*), GAB Leenders 2

1661 ³ Decidee Allen, f, b, 5 ans, (AQ), par Kapgarde et Haida III (Video Rock), 69 k, Bruno Vagne (W Denuault), PH Peltier 3

1529 ³ Utah De Roche, f, b, 5 ans, par Laverock IRE et God Girl (Goldneyev USA), 68 k, Christian Geoffroy (*T Gueguen*), È Nicolle

1635 ² Gold In Love, f, al, 5 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Shannongold (Turgeon USA), 68 k, Ecurie Sagara (*G Masure*), 5

Evidence Madrik, f, b, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Strandes (Kaldounevees), 68 k, Emmanuel-Julien Leclerc (*JC Gagnon*), 1834 À Chaille-Chaille

1720 3 Detente, f, np, 5 ans, (AQ), par Network GER et Parallele (Video Rock), 68 k, Mme Michele Juhen-Cypres (J Reveley), E Clayeux (s)

1806 5 Turbolina, f, 4 ans, 64 k, Mme V Coirre (K Nabet), Mme A Rosa 1598 D'Entree De Jeu, f, 5 ans, (AQ), 70 k, Haras de Saint-Voir (J Plouganou), N de Lageneste

9 partants ; 26 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 787 €

5 long, 3/4 long, 6 long, 1 long 1/4, 8 long, 15 long, 4 long.

 $56\ 250$ € - 27 500 € - 16 250 € - 11 250 € - 6 250 € - 4 375 € - 3 125 €

Primes aux éleveurs :

8 437 € Ecurie Maulepaire.

4 125 € Mme Bernadette Prigent, Claude Prigent.

2 437 € Bruno Vagne, Andre Vagne.

1 687 € Christian Geoffroy.

937 € Ecurie Sagara.

656 € Ecurie Les Boulaies, Christophe Bouvier.

468 € Mme Michele Juhen-Cypres, Laurent Juhen, Bertrand Juhen, Thibaut Juhen.

Temps total: 05'57''96

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Pierre-Yves LEFEVRE

Attendu que la jument D'ENTREE DE JEU, arrivée 2ème du Prix SYTAJ, a été soumise à l'issue de l'épreuve, conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Courses au Galop, à un prélèvement biologique effectué dans les conditions prescrites par le règlement ;

Attendu que l'analyse de ce prélèvement biologique, effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques, a conclu à la présence de FLUNIXINE ; Attendu que l'entraîneur Nicolas de LAGENESTE informé de la situation, a fait connaître à la Fédération Nationale des Courses Hippiques, sa décision de faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement, puis sa décision d'y renoncer finalement ;

Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées agissant sur les systèmes digestif, musculo-squelettique et nerveux publiées en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et demandé à MM. Nicolas de LAGENESTE et au HARAS DE SAINT-VOIR (qu'il représente) en leur qualité respective d'entraîneur et propriétaire de ladite jument, de transmettre des explications écrites ou à demander à être entendus pour l'examen contradictoire de ce dossier

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, pris connaissance des explications de l'entraîneur Nicolas de LAGENESTE Vu les articles 198, 201 et les annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop;

Vu les éléments du dossier ; Vu les conclusions d'enquête du vétérinaire de France Galop en charge de l'enquête en date du 21 décembre 2018 mentionnant notamment

- que la jument D'ENTREE DE JEU a fait l'objet d'un traitement antibiotique par injection de Gentamicine à compter du 9 novembre au soir suite au constat d'une plaie au boulet ;

 - que Nicolas de LAGENESTE s'est réparti les injections avec son personnel et qu'il pense qu'une interversion de produit a été faite avec un flacon de GENIXINE, médicament à base de FLUNIXINE, qu'il détenait sur son lieu d'élevage en tant que produit de première urgence en cas de colique

- qu'il précise qu'il s'agit d'une erreur stupide, et que la jument n'avait aucun problème locomoteur justifiant une administration de FLUNIXINE et qu'il assume résolument toutes les conséquences lourdes qu'implique la situation

Vu les explications écrites de M. Nicolas de LAGENESTE adressées lors de l'enquête mentionnant notamment :

- que la jument D'ENTREE DE JEU a fait l'objet d'un traitement antibiotique par injection de GENTAMICINE à dater du 9 novembre au soir, suite au constat d'une plaie au boulet infectée et relativement à l'échéance de la course à 48 heures ;

qu'il s'est réparti les injections les jours suivants avec son personnel jusqu'au matin de la course

Vu les explications écrites de M. Nicolas de LAGENESTE reçues par courrier électronique en date du 22 décembre 2018, mentionnant notamment :

- qu'il a été stupéfié par la positivité de la jument et qu'il a donc demandé aussitôt une seconde analyse, persuadé que ce ne pouvait qu'être une erreur et gardant bonne conscience

- que l'hypothèse d'une explication possible, il ne l'a imaginé que quelques jours après, se rappelant que suite au constat d'une plaie bénigne mais néanmoins infectée sur un boulet à moins de 48 heures de la course, il a pris l'initiative de faire des antibiotiques dans l'urgence n'ayant pu avoir la venue de vétérinaire avec le week-end :

- qu'il a donc démarré un traitement par injection de Gentamicine le vendredi soir, un antibiotique ne détenant pas de molécule interdite ; que le flacon se trouvait sur son lieu d'élevage, à proximité d'un flacon de Genixine (soit de la Flunixine, produit de première urgence qu'ils ont pu utiliser en cas de colique) ; que les deux flacons renferment un liquide identiquement translucide et qu'il en est venu à supposer que l'erreur stupide commise aurait donc pu être une interversion entre les deux flacons

qu'il a donc pris conscience qu'une telle faute aurait pu être commise dans l'urgence, par inadvertance et manque de rigueur, mais surtout pas de manière intentionnelle

- que respectant la fiabilité des analyses faites au LCH, il a donc finalement pris la décision de ne pas procéder à une contre-expertise, souhaitant également que les Commissaires puissent statuer le plus rapidement possible sur cette préjudiciable affaire ;

que D'ENTREE DE JEU a couru tout au long de l'année, ayant été prélevée à l'issue de presque toutes ses courses, notamment victorieuses à quatre reprises à Auteuil ; mais que surtout elle ne présentait aucun symptôme pouvant justifier l'injection de Flunixine et s'est présentée au départ du Prix SYTAJ en forme, étant parmi les favorites ;

- qu'elle a fait sa valeur et est aujourd'hui mise à la reproduction ; que jamais il n'aurait pris le risque suicidaire de faire courir cette très bonne jument en ayant le moindre soupçon d'un tel statut ; que d'ailleurs, la joie qu'ils ont pu connaître et partager en prenant la seconde place de cette course derrière son neveu, n'aurait pas eu la même saveur s'il avait eu le moindre doute quant à l'authenticité de cette performance sportive ;
- qu'il reconnaît sa pleine responsabilité et assume résolument les conséquences lourdes que la situation implique et demande de ne pas douter de sa bonne foi et de sa probité ;
- qu'il a un total respect pour l'institution, pour ses règles de fonctionnement, pour le code des courses, et pour la compétence du corps des commissaires ; qu'aussi il ne demandera pas à être entendu, n'ayant rien à rajouter à ce courrier et accorde toute sa confiance, acceptant par avance les sanctions qui devront être prises ;

Vu les articles 198, 201 et les annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop; Attendu que les résultats des analyses du prélèvement biologique effectué sur la jument D'ENTREE DE JEU révèlent la présence de FLUNIXINE ce qui n'est pas contesté, mais expliqué par une probable erreur intervenue au sein de l'établissement au sujet de traitements vétérinaires, la seule présence de ladite substance étant constitutive d'une infraction ;

Attendu que la jument D'ENTREE DE JEU doit en conséquence être distancée dans le respect de l'égalité des chances ;

- Attendu qu'il y a donc lieu notamment au vu :
 du choix de l'entraîneur Nicolas de LAGENESTE qui avait constaté une plaie d'un boulet infectée 48 heures avant la course, d'administrer à la jument D'ENTREE DE JEU de la Gentamicine à partir du 9 novembre au soir, soit après les partants définitifs, et indique-t-il, jusqu'au matin de la course, étant observé que le Code des Courses au Galop prévoit notamment qu'aucune substance autre que la nourriture normale ne peut être administrée par voie orale ou parentérale le jour de la course ;
- de l'absence d'ordonnance présente au dossier concernant ce traitement décidé pour la jument :
- de l'erreur qui était intervenue semble-t-il avec un flacon de GENIXINE détenu sur son lieu d'élevage pour soigner les coliques en cas d'urgence, erreur à l'origine de la positivité à la FLUNIXINE en cause : de sanctionner ledit entraîneur qui avait pris des risques et manqué de

précautions en sa qualité d'entraîneur gérant les traitements vétérinaires, le programme des courses et le gardiennage de la jument, avant de la faire courir dans une course du Groupe III dès le 11 novembre 2018 ;

Attendu qu'il y a lieu au vu de ce qui précède et d'une première infraction en la matière néanmoins, de le sanctionner par une amende de 4 500 euros ; PAR CES MOTIFS:

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 201 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop décident de :

distancer la jument D'ENTREE DE JEU de la 2ème place du Prix SYTAJ; Le classement est, en conséquence, le suivant :

1er ECBATANE; 2ème EMERAUDE DE KERZA; 3ème DECIDEE ALLEN; 4ème UTAH DE ROCHE; 5ème GOLD IN LOVE; 6ème EVIDENCE MADRIK; 7ème DETENTE

- sanctionner l'entraîneur Nicolas de LAGENESTE en sa qualité de gardien responsable de ladite jument, par une amende de 4 500 euros. Boulogne le 26 décembre 2018

R. FOURNIER SARLOVEZE - N. LANDON - P.-Y. LEFEVRE

PRIX TOURNAY 1875 276

3.900 m

(Haies. - Handicap divisé) Deuxième épreuve

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit

Cette épreuve ne sera disputée que si huit chevaux au moins ont été retenus comme partants après cette division.

Référence: +16.

- **Tribalion**, h, np, 4 ans, par Myboycharlie IRE et Trice (Highest Honor), 67 k (63 k), Patrick Drioton (*F Bayle*), Butel & 1709 1 Beaunez (s)
- 1753 ⁷ Lascar Gris, h, gr, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Vicki (Persian Combat USA), 66 k, Mme Catherine Dubuquoi (*L Philipperon*), ROB Collet (s)
- Eclair Du Maffray, h, b, 4 ans, par Honolulu IRE et Sleeping Frisk (Sleeping Car), 68 k, \otimes , Hubert De Waele (A Lecordier), 3 P Lenogue
- 1793 ⁵ Kidane Traou Land, f, b, 4 ans, par Intrepid Jack GB et China Silk (Fantastic Light USA), 69 k, Christophe Plisson (*B Fouchet*), C Plisson
- 1753 ⁴ Moody Mary, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Mood (Laveron GB), 70 k, Sydney Vidal (*E Chazelle*), ROB Collet (s) 5
- Almiburg, h, b, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Almilea GER (Galileo IRE), 70 k (66 k), Jean-Marc Baudrelle (MIIe M Lagrange), JM Baudrelle
- 1337 ⁵ Jarnac De Ray, h, gr, 4 ans, par Near Honor GER et Kermeline (Le Balafre), 69 k (68 k), David Windrif (*B Meme*), D Windrif
- Roi D'Oudalle, h, 4 ans, 70 k, JP Leseigneur (J Charron), 1753 arr

1732 4 Juneau Basc, h, 4 ans, 70 k (67 k), O Regley (J Claudic), O Regley

9 partants ; 10 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 145 €

Certf. vétérinaire : Extra Smart.

7 long, 6,5 long, 8 long, 1 long 1/4, 5 long, 20 long.

25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 € - 1 400 €

3 780 € Fourie Haras D'Flbe Farl

1 848 € Mlle Sabine Lucchesi.

1 092 € Francis Lefevre, Mme Simone Lefevre, Philippe-Claude Lefevre.

756 € Jean-Claude Ollivier. 420 € Haras du Hoguenet, Pierre Goral.

294 € Jean-Pierre-Joseph Dubois

210 € Mme Yvette Godefroy

Temps total: 05'03"15

Le hongre EXTRA SMART a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires. A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Baptiste FOUCHET (7 coups, 1ère infraction) et Anthony LECORDIER (9 coups, 1ère infraction), les Commissaires les ont sanctionné par une amende de 75Euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache. Les Commissaires ont sanctionné le jockey Mathilde LAGRANGE par une amende de 100Euros pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids supérieur de plus d'un kilo à celui enregistré avant la course.

LYON PARILLY

Dimanche 11 novembre 2018 0712 315

Commissaires des courses : Christian MAILLARD -Christian PORTE - Jean GREGORIS - Stanislas de VILLETTE

PRIX ETIENNE MAZOYER 1876 4607

3.400 m

(Steeple-Chase)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

1664 ¹ Shannon Verse, f, al, 3 ans, par Kapgarde et Shannon Vale (Turgeon USA), 67 k (63 k), Mme Henri Devin (*H Bachelot*), **F** Nicolle

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1713 Royale Joana Has, f, b, 3 ans, par Martaline GB et Royale Ultimate (Ultimately Lucky IRE), 66 k, Scea Hamel Stud (A Renard), G Macaire (s)
- 1700 5 Fort Des Halles, h, b, 3 ans, par Laverock IRE et Une Bonne Fois (Muhtathir GB), 67 k, Haras de Saint-Voir (B Gelhay), N de Lageneste
- 1664 3 Sacha Le Lovers, m, b, 3 ans, par Martaline GB et Rosee Normande (Vertical Speed), 67 k (64 k), \otimes , William Munoz (V Le Boeuf), S Culin
- **1652** ³ **Funnyblackindian**, f, 3 ans, 65 k (64 k), \otimes , C Tournadre *(G Boinard)*, M Cesandri (s)

5 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 625 €

Eng. sup. : Sacha Le Lovers 15 long, 30 long, 30 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Mme Henri Devin.

612 € Scea Hamel Stud.

357 € Bertrand Collette, Haras de Saint-Voir.

242 € Mlle Cheyenne Munoz, Sacha Munoz, Bernard Jacquemont.

Temps total: 04'20"80

PRIX VIEUX CHATEAU 1877 4609

4.500 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 10.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière

- 1717 ¹ Cap Mix, h, al, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Easy III (Perrault GB), 71 k, Ecurie Magnien (*F de Giles*), E Clayeux (s)
- **1840** ² **Corrida Des Obeaux**, f, bf, 6 ans, (AQ), par Kapgarde et Hispaniola (Useful), 70 k, Alexandre Hamel (*P Lucas*), S Eveno
- 1487 ³ Broad Peak, h, gr, 6 ans, par Kaldounevees et Breakthough (Dark Moondancer GB), 70 k, Come Ligerot (B Gelhay), C Ligerot
- 1404 5 Omar, h, b, 9 ans, par Martaline GB et Ozehy USA (Rahy USA), 70 k, Bernard Beaufils (CE Cayeux), F Lagarde
- Violeta Song, f, b, 9 ans, (AQ), par Secret Singer et Violeta (Rhapsodien IRE), 67 k, Andre Roussel (*J Zerourou*), 1739 **AND Roussel**
- Argese De La Brunie, h, 8 ans, (AA), 67 k, GUY Authier (L Sloup), MIle M Chiampo
- Baratin De Sivola, h, 7 ans, 71 k (68 k), H Despont (G Fabre), H Despont

XXIX BO 2018/23 - obstacle

6

7

7 partants : 22 eng. : 7 part. déf. - Total des entrées : 239 € 3,5 long, 30 long, 1 long 1/4, 3,5 long, 17 long 8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 € Primes aux éleveurs : 1 224 € Charles Magnien 612 € Mme Nicolas Devilder, Benjamin Devilder. 357 € Jean Mangin. 242 € Ecurie D 114 € Bruno Vagne. Temps total: 06'13"69 PRIX DU MONT THOU 1878 4608 (Steeple-Chase) **17 000** € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 60 k. et n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 25.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 7.000 l'année dernière. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. 1642 ³ Cachaca Macalo, f, b, 6 ans, (AQ), par Buck's Boum et Pepete Des Roses (Robin Des Champs), 68 k (66 k), Ecurie Artsam (*M Camus*), A Boisbrunet (s) 1535 ⁵ Bolero Du Tango, h, b, 5 ans, par Sandwaki USA et Miss Lagoda (Sicyos USA), 71 k, Bourgogne Racing Club (CE Cayeux), C Provot 1720 ² Desir Des Roses, h, b, 5 ans, (AQ), par Lucarno USA et Serene De Forme (Assessor IRE), 70 k, Francois Fiol (*B Gelhay*), E Vagne (s) **Fyrmyin**, h, b, 7 ans, par Nickname et Fly To Sky (Loup Solitaire USA), 69 k, Jean-Claude Ravier *(F de Giles)*, E Clayeux (s) 1745 ^c Calyne Club, f, b, 6 ans, par Clety et Cabaret Club [Top Ville (IRE)], 73 k (70 k), ⊗, Pur Sang D'Alienor (R Mayeur), CH Gourdain (s) Ulbery, f, 10 ans, (AQ), 69 k, ⊗, M du Jonchay (P Lucas), E Vagne (s) Still Young, h, 12 ans, 67 k (69 k), C Ponnelle (Mr C Ponnelle), C Ponnelle 7 partants ; 25 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 481 $\ensuremath{\varepsilon}$ Eng. sup.: Cachaca Macalo, Still Young 12 long, encolure, 8,5 long, 4,5 long. 8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 € Primes aux éleveurs : 1 224 € Mme Sylvie Bouchanville. 612 € Mme Andree Dyvrande. 357 € Michel-Robert Laborde 242 € Bloodstock Agency Ltd. 114 € Sylvain Foucher Temps total: 05'27"00 Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Christophe PONNELLE en dépassant de plus d'1 kg le poids déclaré. PRIX JEAN BOULARD - COURSE DE HAIES DES 1879 4606 **TROIS ANS**

ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids

3 400 m

(Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 12.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1652 ¹ Risky Star, f, al, 3 ans, par Air Chief Marshal IRE et Risky Nizzy GB (Cape Cross IRE), 67 k, Mathieu Pitart (*B Gelhay*), M Pitart 1743 2 Ma Saone, f, gr, 3 ans, par Martaline GB et La Saone (Daliapour 2 IRE), 68 k, Jeannot Andt (A Renard), G Macaire (s) 1639 ³ Fleur De Romay, f, gr, 3 ans, par Lord Du Sud et Cardora (Kendor), 65 k, Decouz (s) (CE Cayeux), P Decouz (s) 3 Hera Of The Glade, f, bf, 3 ans, par Tirwanako et Dawn Of La 4 Garenne (Kingsalsa USA), 65 k (63 k), Patrick-Roger Nicolas (H Bachelot), E Caroux Fantaisie Musicale, f, bf, 3 ans, (AQ), par Cokoriko et Rhasodie Des Sacar (Video Rock), 68 k (64 k), Mme Capucine Brac de la Perriere (A Lelievre), A Boisbrunet (s) 5 1700 4 Futsala, f, 3 ans, (AQ), 66 k, T Juhen (THO Gillet), E Clayeux (s) 6 Lord De La Mine, h, 3 ans, 67 k, E Brook (F de Giles), E Clayeux (s) Balenka De La Tour, f, 3 ans, 65 k, H Despont (L Sloup), H Despont

8 partants ; 33 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 851 € 5,5 long, 11 long, 2 long, 8,5 long, 30 long, 30 long. 15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Ecurie Haras de Quetieville.

1 152 € Earl Haras de Nonant Le Pin. Jeannot Andt.

672 € Gerard Gordat, Olivier Gordat.

456 € Haras Of The Glade. 216 € Suc. Roger de Soultrait

Temps total: 04'34"66

4 100 m

2

4

5

thé

MACHECOUL

Dimanche 11 novembre 2018 0130 315

Commissaires des courses : Claude BURGAUD -Véronique de VILLEPIN - Daniel JACOT - Muriel PRIOUZEAU

PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE NANTES 4.150 m 1880 4268 (Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

1810 3 Dundee, h, b, 5 ans, (AQ), par Balko et Septland (Agent Bleu), 70 k (67 k), Daniel-Georges Riviere (B Moreaux), PH Peltier

Marina Grise, f, gr, 5 ans, par Air Chief Marshal IRE et Mappa (Linamix), 65 k (62 k), Christian Gicqueau (E Bonnet), C Gicqueau

1762 Irish Douk, h, b, 5 ans, par Irish Wells et Doukanane (Turgeon USA), 69 k, Jean-Victor Chaignon (MA Dragon), GIL Chaignon Ballinkia, h, al, 5 ans, par Ballingarry IRE et Rakia (Kabool GB), 71 k (68 k), Stephane Seignoux (A Rousse), Mme V Seignoux

1810 Damara Du Tabert, f, b, 5 ans, (AQ), par Balko et Naska (Grand Tresor), 70 k, Le Clerc (s) (Mr B Le Clerc), A Le Clerc (s)

Sitting Bull, h, 5 ans, 67 k (64 k), D Lefrant (Y Courmont), 1752 D Lefrant 1400 1 Sweet Turtle, h, 5 ans, 72 k, Chemin & Herpin (s) (J Lebrun),

Chemin & Herpin (s) 1810 4 Djazz De Loued, h, 5 ans, (AQ), 71 k, D Bernier arr

(D Delalande), D Bernier

1434 Nathamy, h, 5 ans, 67 k (69 k), S Dory (S Dory), S Dory tbé

1780 2 Djin De La Roque, h, 5 ans, 74 k (71 k), J Zuliani (A Pageot), J Zuliani

10 partants ; 27 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 386 €

Eng. sup. : Irish Douk

30 long, 6 long, 10 long, 12 long, 18 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Thierry Cypres.

468 € Laurent Kling, Alain Dambrines.

273 € Patrick Rago, Haras Villeneuve Saint Nouay.

185 € Stephane Seignoux.

87 € Alain Pajot, Mme Martine Girard.

Temps total: 05'13"59

PRIX WUTZELINE 1881 4269

(Steeple-Chase)

4.800 m

6

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er juin de l'année dernière inclus, été classés 1er ou 2ème d'un steeple-chase d'une dotation totale de 13.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) :1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

1671 2 Soleil Divin, h, b, 7 ans, par Maresca Sorrento et Divine Sorinieres (Turgeon USA), 73 k (70 k), Cadot (s) (A Rousse), D Cadot (s)

Via Risk, h, b, 7 ans, par My Risk et Group One [Poliglote (GB)], 69 k, Jean-Paul Gasnier (*J Lebrun*), JP Gasnier

Capital De Choisel, h, b, 6 ans, par Sageburg (IRE) et Dara IRE (Danehill USA), 71 k (68 k), Earl JI (B Moreaux), D Berra

1811 ⁵ Don Iron, h, bf, 6 ans, par Iron Mask USA et Donna Mister (Mister Sicy), 68 k, Frederic Duvivier (*MA Dragon*), S Foucher

1773 5 Oxlow, h, b, 8 ans, par Epalo GER et Istrie (Estephe Du Moulin), 72 k (69 k), Mme Constance Baron-Losfeld (D Thomas), Mme C Baron-Losfeld

Cigi, f, 8 ans, 65 k, Ecurie Milin (Mr B Le Clerc), A Le Clerc (s)

1769 5 Einulty, f, 7 ans, 72 k, S Seignoux (S Dory), Mme V Seignoux

1668 Vanope, f, 9 ans, (AQ), 71 k, PH Nicolas (D Delalande), PH Nicolas

Kash Mary, h, 8 ans, 67 k (64 k), Mme E Collinson (K Ropars), Mme E Collinson

Balisha, f, 7 ans, (AQ), 67 k (64 k), R Loiseleur (A Pageot), R Loiseleu

3.800 m

1811 Allee Lou, h, 7 ans, 67 k (63 k), T Poche (Y Courmont), T Poche 1780 5 Katioushka, f, 7 ans, 65 k (62 k), Mme E Collinson (E Bonnet), Mme E Collinson

12 partants ; 27 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 205 €

2 long, 3/4 long, 3,5 long, 3 long, 13 long, 4,5 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Pierre Albert, Franck Albert, Damien Cadot

468 € François Couvreur 273 € Ecurie D, Joseph Viol.

185 € Suc. Laurence Barreaud, Claude Barreaud.

87 € Ferdinand-Jacques Guimard, Ferdinand-Fabrice Guimard, Mme Constance Baron-Losfeld, Christophe Guimard.

Temps total: 06'15"00

MONT-DE-MARSAN

Dimanche 11 novembre 2018 0536 315

Commissaires des courses : Jacques CAMY - Marine MAQUAIRE - Christian L'HUILLIER - Timothy ROBINSON

PRIX CARCARADEC 1882 4522

3.600 m

3

5

9

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 8.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Sanamixe, f, gr, 3 ans, par Al Namix et Samansonnienne (Mansonnien), 65 k (62 k), Earl Haras de L'Hotellerie (*F Garnier*), È Nicolle

1551 ² **Polikawa**, f, b, 3 ans, par Walk In The Park IRE et Poliette [Poliglote (GB)], 66 k, Jean-Claude Solhonne (*J Nattiez*), T Lemer

1592 ⁴ Feeling Rock, h, al, 3 ans, (AQ), par Kap Rock et Sereine De Farges (Dom Alco), 71 k, Laurent Mapas (RL O'Brien), G Macaire (s)

1556 ² Soane De Clave, f, al, 3 ans, par Soave GER et Oceane De Clave (Panoramic GB), 67 k (64 k), Mme Perrine Franzel Millepied (*L Franzel*), Mme P Franzel Millepied

Six Dar, h, al, 3 ans, par Sinndar IRE et Souris River (GB) (Haafhd GB), 67 k, Jean-Luc Pelletan (E Bureller), JL Pelletan

1551 3 Ma Lougie, f, 3 ans, 66 k, \otimes , F Cellier (P Blot), F Cellier

1463 5 Full Smart, h, 3 ans, 67 k (66 k), Ecurie Febus (S Carrere), 7 C Cheminaud 8

Samseduit, f, 3 ans, 65 k (62 k), A Lanusse-Cazale (*J Agostini*), C Chenu (s) Night Sheriff GB, f, 3 ans, 65 k (62 k), Scea Haras de Peyre (L Daniel), E Papon

Force Awakens, h, 3 ans, 67 k (64 k), MIIe K Bataille (A Estrabol), MIIe K Bataille arr

1696 3 Dailix, f, 3 ans, 66 k (63 k), P Gaillard (H Rodriguez Nunez), arr F Plouganou

Marshella, f, 3 ans, 65 k, Mme P Franzel Millepied (D Ulinski), Mme P Franzel Millepied

Paz De La Vega, f, 3 ans, 65 k (66 k), CE Hasson (D Lesot),

1723 ¹ Boston Emery, h, 3 ans, 70 k (66 k), A Chaille-Chaille (G Siaffa), A Chaille-Chaille dér

1449 5 Flamenco Bellevue, h, 3 ans, 67 k (63 k), JP Bichon (B Pinard), T Fourcy

15 partants ; 41 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 451 €

Certf. vétérinaire : Reine De Salan.

2 long, 9,5 long, 4,5 long, 5,5 long, 8 long, 20 long, 30 long, loin.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

1 152 € Jean-Pierre Garcon, Guillaume Garcon, Mlle Caroline Garcon, Mme Isabelle Garcon.

576 € Jean-Claude Solhonne.

336 € Laurent Mapas, Mme Cindy Mapas. 228 € Mme Perrine Franzel Millepied.

108 € Marc Wittmer, Philippe Cottin.

Temps total: 04'23"90

Art. 145

Le jockey Quentin HOUDOIN étant malade, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le poulain FLAMENCO BELLEVUE par le jockey Benjamin PINARD.

Art. 171 (jockey faisant un usage manifestement abusif de la cravache) A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Flavien GARNIER en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups)

PRIX GENERAL JACQUES SIMON 1883 4524

(Steeple-Chase)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné en steeplechase. **Poids**: **67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (places): 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

1713 ² Katiousko, h, al, 3 ans, par Balko et Katiouska (Medaaly GB), 69 k, Rene Tabart (O d' Andigne), A Chaille-Chaille
1440 ² Coco La Chance, f, b, 3 ans, par Balko et Lucky Saddle [Roman Saddle (IRE)], 66 k, Nicolas Campos (RL O'Brien), 2 G Macaire (s)

1698 ⁵ **Galliego Des Rocs**, h, gr, 3 ans, par Diamond Green et Formaliste (Sagamix), 67 k (63 k), ⊗, Ortet (s) (*P.N Fontan*), J Ortet (s)

1652 ⁵ Agrippinou, h, al, 3 ans, par Maiguri (IRE) et Pepite Dancer (IRE) (Intikhab USA), 67 k (64 k), Serge Becerra (F Mouraret de Vita), J Ortet (s)

1723 ⁵ A Great Year, f, gr, 3 ans, par Shakespearean IRE et Highest Dancer (Verglas IRE), 65 k, Jean-Luc Pelletan *(E Bureller)*, JL Pelletan

5 partants ; 23 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 590 €

Sans motif: La Barakas

courte encolure, loin, 10 long, loin.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

1 152 € Rene Tabart.

576 € Gaec Campos

336 € Haras des Rocs. 228 € Mme Anne-Benedicte Cuvillier.

108 € Pa-Ouvry, Ecurie des Vives Terres.

Temps total: 05'27"50

Art. 171 (jockey faisant un usage manifestement abusif de la cravache) A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Olivier d'Andigné en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups)

PRIX COLONEL DE MALET 1884 4526

4.600 m

2

3

(Steeple-Chase-Cross-Country)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase reçu une allocation de 8.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Best Off Blue, h, b, 7 ans, (AC), par Assessor IRE et Honey Blue (Saint Cyrien), 69 k, Fabien Lagarde (E Bureller), F Lagarde

Craftwelle, f, b, 6 ans, (AQ), par Califet et Norwelle (Roi De Rome USA), 67 k, Mme Isabelle de Saint Anthost (D Ulinski), Mlle S Duchesnay

1792 ⁵ Alankery Lauriere, h, b, 6 ans, par Alanadi et Independence (Equerry USA), 70 k, Mme Heidie Cadot *(D Lesot)*, L Cadot

1730 ⁴ Beauty Maria, f, b, 10 ans, par Bernebeau et Samba Maria (Hero's Honor USA), 73 k (69 k), Eric Papon (*H Rodriguez* Nunez), E Papon

1729 ³ Dame Sacre, f, gr, 5 ans, (AQ), par Laverock IRE et Sacree (Dom Alco), 67 k (64 k), Bruno Fraize (*R Aguilera Puente*), C Cheminaud

1758 4 **Djaplu**, h, 6 ans, (AA), 69 k (66 k), \otimes , Mme P Pasqualini (*L Franzel*), Mlle M Chiampo

1549 Full Of Pep, f, 9 ans, 65 k, X Caumont (P Blot), X Caumont

1758 ⁵ Caesar De La Brunie, h, 6 ans, (AA), 67 k (64 k), D Lacassagne (*F Mouraret de Vita*), Mlle M Chiampo

8 partants ; 21 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 258 €

2,5 long, 9 long, 1 long 1/4, 6 long, 6 long, loin.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Mme Laure Giethlen Cadiergues.

612 € Mme Isabelle de Saint Anthost. 357 € Scea G. Elevage.

114 € Patrice Vagne.

Temps total: 06'19"80

Art. 145

Le jockey Etienne CAPDET s'étant accidenté à l'entraînement et étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche BEAUTY MARIA par le jockey Hernan Rodriguez Nunez.

Art. 171 (jockey faisant un usage manifestement abusif de la cravache) A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Erwan BURELLER en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups).

Art. 171 (jockey faisant un usage manifestement abusif de la cravache) A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Damien ULINSKI en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 8 coups).

XXXI BO 2018/23 - obstacle

PRIX ALAIN GRIMAUX 1885 4523

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, reçu 10.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

Ty Dream, h, al, 4 ans, par Dream Well et Ty Green (GB) (Green Tune USA), 67 k (64 k), Philippe Romet (A Ruiz Gonzalez), F Sanchez

Charoit, f, b, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Crystals Sky (Hernando), 65 k, Bernard Martin (P Blot), F Cellier

Run Klass, f, al, 4 ans, par Noroit GER et Night Of Ages (Marathon USA), 65 k, Jean-Luc Pelletan (E Bureller), JL Pelletan

Luz Ardiden, h, gr, 4 ans, par Kendargent et Anna Danse (Anabaa USA), 67 k, Pierre Fagalde (*D Ulinski*), P Fagalde 4 1757

Alquezar Rocs, h, b, 4 ans, par Anabaa Blue (GB) et Oiseliere (Apeldoorn), 70 k (67 k), Francis Delord (A Beaudoire), F Lagarde 5

Operator, h, 4 ans, 70 k (67 k), Mme M Scandella-Lacaille (*J Marquestau*), C Scandella 1538 arr

Elatha, f, 4 ans, (AQ), 68 k, Mlle S Mestries (D Lesot), Mlle 445 arr S Mestries

1757 4 Vadeyeva, f, 4 ans, 65 k (62 k), G Heurtault (L Franzel), arr

Fontania, f, 4 ans, 66 k, E Rosjoe (J Nattiez), T Lemer tbé

9 partants ; 24 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 400 €

Sans motif: Candiceounette.

Certf. vétérinaire : Zorra Des Obeaux 1 long 1/4, 1 long 1/4, 6,5 long, 17 long 7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

1 152 € Richard Leclere, Bernard Fernand Leclere, Mme Raymonde Leclere, Victor Voisin

576 € Hans Wirth.

336 € Management & Micros.

228 € Daniel Cherdo. 108 € Haras des Rocs.

Temps total: 04'23"30

GRAND PRIX DYNAVENA - CERES 1886 4527

4.600 m

1

3

4

5

9

3 600 m

1

3

(Steeple-Chase-Cross-Country. - Anglo-arabes)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop Pour chevaux entiers, hongres et juments de 6 ans et au-dessus, angloarabes inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18.5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37.5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Bohort Des Arachis, h, af, 7 ans, (AC), par Traditionally USA et Idole De Vergne (Satin Wood IRE), 70 k, Mme Nadine Ducasse *(E Bureller)*, E Lecoiffier

Kobolt, h, ab, 9 ans, (AA), par Soave GER et Golden Fairy (Fayriland II), 67 k, Thierry de Lauriere (D Lesot), T de Lauriere 2

1609 3 Aravios Du Mont, h, b, 11 ans, (AA), par Jebeland Pontadour et Brune Du Cantal (Plouk Vergoignan), 67 k, Fabien Lagarde (D Ulinski), F Lagarde

1636 3 Bogoss De La Brunie, h, al, 7 ans, (AA), par Khanjer Joli et Music De La Brunie (Dan Music), 65 k, \otimes , Jacques Crouzillac (K Dubourg), G Macaire (s)

Djahilor, h, al, 9 ans, (AA), par Ilbarritz et Djalousi (Djainor), 67 k (64 k), ⊗, Mme Pascale Pasqualini (L Franzel), Mlle M Chiampo

1758 3 Chamrock Pontadour, h, 6 ans, (AA), 65 k (62 k), M Gleyroux (A Estrabol), M Gleyroux 7

1609 5 Un D'Ussel, h, 10 ans, (AC), 68 k, X Caumont (P Blot), X Caumont 8

Alcor De Bordenave, h, 8 ans, (AC), 67 k (64 k), \otimes , M Nicolau (*H Rodriguez Nunez*), M Nicolau **Ulk De La Brunie**, h, 10 ans, (AA), 63 k (61 k), ⊗, Mme C Dugast (*A Beaudoire*), Mme C Dugast

Daissa Diser, h, 7 ans, (AC), 67 k (64 k), Scea Haras de Peyre arr (R Aguilera Puente), E Papon

10 partants ; 16 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 146 €

3/4 long, 6,5 long, 1,5 long, 3,5 long, 10 long, 7 long, 2,5 long, loin.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € S.c.i. des Arrachis

720 € Yan de Kersabiec.

285 € Jacques Crouzillac, Mlle Marie Crouzillac, Mlle Laura Crouzillac.

135 € Suc. Marcel Delord.

Temps total: 06'05"80

Art. 171 (jockey faisant un usage manifestement abusif de la cravache)

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Davy LESOT en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups).

PRIX DOLLY 1887 4525

(Steeple-Chase)

3.800 m

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles, (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

209 ⁴ My Name Is Nick, h, b, 8 ans, par Nickname et Shahwarda (Sendawar IRE), 70 k (66 k), Mme Remy Picamau *(A Ruiz Gonzalez)*, H Lageneste (s)

1826 5 Commingeois, h, b, 6 ans, par Assessor IRE et Damanka IRE (Slip Anchor GB), 67 k, Michel Pelletant (H Rodriguez Nunez), M Pelletant

Swiss Garry, h, b, 10 ans, par Ballingarry IRE et Swissa (Kendor), 70 k, \otimes , Bernard Martin (*D Lesot*), F Cellier 1554

Baila De Garenne, f, bf, 7 ans, (AQ), par Assessor IRE et Nectarine De Garenne (Panoramic GB), 66 k, Fabian Cellier (P Blot), F Cellier

1728 3 Sherwafan, h, bf, 8 ans, par Della Francesca USA et Sherwana (GB) (Traditionally USA), 70 k, \otimes , Mme Loetitia Saint Martin (J Nattiez), JP Daireaux

Chop Shoot, h, 9 ans, 67 k (64 k), Mlle A Pelletant (A Estrabol), Mlle A Pelletant

1686 5 Danacoat, f, 5 ans, (AQ), 68 k, D Le Page (E Bureller), F Lecoiffier

7 partants ; 21 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 263 €

9,5 long, 1 long 1/4, 3,5 long, 10 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Herve Viallon.

612 € Andre Mestre. 242 € Philippe Beaujean

114 € Bernard Fernand Leclere, Richard Leclere, Mme Raymonde Leclere.

Temps total: 05'22"20

SAINT-BRIEUC

Dimanche 11 novembre 2018 0151 315

Commissaires des courses : Philippe GARIN - Bernard JOLY -Joelle Le TAILLENDIER - Jean-Michel MANGART

PRIX SULON 1888 4270

3.600 m

(Haies) Peloton A

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 3.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1592 5 Passie Loin, f, bf, 3 ans, par Saint Des Saints et Loin De Toi (Martaline GB), 65 k, Ecurie Patrick Joubert (M Delage), F Nicolle

Mister Mo GER, h, gr, 3 ans, par Maxios (GB) et Macuna GB (Acatenango GER), 67 k (64 k), Gerard Samama (*E Metivier*), J Boisnard (s)

1723 ² Legend Of Gods, h, b, 3 ans, par Lawman et Sea Goddess IRE (Galileo IRE), 69 k, \otimes , Jacques Melou (*C Couillaud*), PJ Fertillet

1784 ⁵ Divine Prestige, f, bf, 3 ans, par Kapgarde et Prestige Girl (Prestigieux), 65 k (64 k), Soaig Guerin (*V Bernard*), A Lacombe

Trespalacios, h, bf, 3 ans, par Never On Sunday et Fonaba (GB) (Dr Fong USA), 67 k, ⊗, Michel Delaunay (T Vodrazka), P Quinton (s)

Furie Precieuse, f, 3 ans, (AQ), 65 k (66 k), Mme M Desvaux (A Desvaux), Mme M Desvaux

Fan De Lasne, h, 3 ans, (AQ), 67 k, H Hosselet (C Gabard),

Fangio De Laprelle, h, 3 ans, 67 k (65 k), D Delorme (A Auchere), D Delorme

Mv Palace, h. 3 ans. 67 k. M Mescam (B Claudic), M Mescam European Blue, h, 3 ans, 67 k, PH Peltier (A Gasnier), PH Peltie

1783 4 Milord De Teillee, h, 3 ans, 68 k, P Journiac (R Julliot), P Journiac

11 partants ; 52 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 896 $\ensuremath{\in}$

Sans motif: Tinos Emery. Certf. vétérinaire : Rivenrique

3,5 long, 12 long, 4 long, 3,5 long, 13 long, 17 long.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

1 152 € Patrick Joubert, Pascal Deshayes.

576 € Gestut Hachetal, prime non attribuée.

336 € Snowdrop Stud Co. Ltd.

228 € Christophe Sorignet, Mlle Caroline Favier.

108 € Christophe Jouandou

Temps total: 04'31"14

1889 14270 PRIX SULON

3.600 m

5

6

7

thé

3.800 m

1

2

3

4

5

6

(Haies) Peloton B

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 3.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'avant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

Happy Maia, f, b, 3 ans, par Linda's Lad (GB) et Maia Eria (Volochine IRE), 68 k (65 k), Ecurie Victoria Dreams (T Vabois), JPH Dubois

1784 4 Filoche Bouloise, f, np, 3 ans, (AQ), par Cokoriko et La Bouloise (Sleeping Car), 66 k, Vincent Le Roy (A Gasnier), PJ Fertillet

Prince Youm, h, b, 3 ans, par Youmzain IRE et Yummy (Fly To The Stars GB), 67 k, MIIe Annick Mahe (*J Duchene*), P Quinton (s)

Turfiste, h, b, 3 ans, par Turgeon USA et Nicknack (Nickname), 67 k, Mme Henri Devin *(H Tabet)*, F Nicolle

1628 4 Whisky Mouille, m, b, 3 ans, par Alianthus GER et A La Belle Etoile (My Risk), 68 k, Charles Poli (Mr R Lemiere), E Thueux

Vraiment Belle, f, 3 ans, 65 k, Mme O Lerat (R Le Stang), XL Le Stand Golden Bride, f, 3 ans, 65 k, Mme AM Poirier (B Claudic),

O Sauvaget Love Story, f, 3 ans, 67 k (63 k), Mlle L Lequien (Mlle arr C Lequien), MIIe L Lequien

Haas De Rochaude, h, 3 ans, 67 k (63 k), H Rubin (Mlle arr M Dezoteux), S Foucher

Fana D'Oudairies, f, 3 ans, (AQ), 65 k (66 k), Comte C de arr Gigou (Y Kondoki), A Le Clerc (s)

Bellem, f, 3 ans, 65 k, F Vidal (C Couillaud), D Cottin (s) Farceur Clementais, h, 3 ans, (AQ), 67 k (64 k), A Guerin tbé (E Metivier), S Foucher

Fortunate Son, h, 3 ans, 67 k (64 k), MIle F Mingat 1761 (A Brunetti), GIL Chaignon

13 partants ; 13 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 0 €

2 long, 2,5 long, tête, 3,5 long, loin, 30 long.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

1 152 € Jean-Philippe Dubois

576 € Jean-Paul Ninck, Olivier Ninck, Franck Ninck.

336 € Jean-Pierre Mahe, Alexandre Dayot.

228 € Mme Henri Devin. 108 € Charles Poli.

Temps total: 04'38"25

A sa demande, les Commissaires ont autorisé l'entraîneur A.LE CLERC à tenir son cheval FANA D'OUDAIRIES en main jusqu'au départ.

PRIX AL CAPONE II - "PARIONS SUR 1890 4271 HIPPODROME.COM"

(Haies)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, été classés 1er ou 2ème d'une course de haies d'une dotation totale de 13.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

1782 ¹ Torrijos, h, b, 7 ans, par Crillon et Hatahulpa (Akhdari USA), 70 k, Ecurie des Vives Terres (*J Duchene*), B Grosfils

Blues Wave GER, h, b, 8 ans, par Gentlewave (IRE) et Bearlita GER (Lomitas GB), 72 k, Mme Marie-Isabelle Clerc-Lemarie (C Couillaud), PJ Fertillet

Bandolero Baie, h, bf, 7 ans, par Crillon et Abondance (Achille), 73 k (70 k), Fertillet (s) (A Davodi), Y Fertillet (s)

Barneteau, h, bf, 7 ans, (AQ), par Charming Groom et Jijie (Africanus), 67 k, Fabrice Foucher (*M Delage*), F Foucher Digny, h, al, 7 ans, par Lugny et Dicsa (Green Tune USA), 67 k, Gerard Lecomte (R Julliot), GER Lecomte

Douceurf, f, 5 ans, 68 k, Mme AS Bernier (A Desvaux), 1686

1782 2 Pearl Daram, h, 8 ans, 70 k (67 k), N Paysan (A Auchere), N Paysan

Twirling, h, 6 ans, 71 k (68 k), \otimes , S Hamon (E Metivier), S Hamon

Poker De Ballon, h, 5 ans, 72 k (68 k), Mme R Gasche-Luc (Mlle C Chevallier), L Carberry (s)

1684 2 Simba De Teillee, h, 7 ans, 68 k (65 k), \otimes , R Guillerm (A Baudoin-Boin), S Gouyette

Coper Baie, h, 6 ans, (AQ), 67 k, Ecurie des Vives Terres (A Gasnier), B Grosfils

Mister Survivor, h, 5 ans, 67 k, Ecurie Pegase (Y Kondoki), R Chatel (s)

Doufflodil, h, 5 ans, 67 k (63 k), \otimes , J Lepenant (Mlle M Dezoteux), J Lepenant

Marienbad, f, 5 ans, 67 k (64 k), Mlle F Mingat (A Brunetti), arr GIL Chaignon

Air De Salsa, f, 6 ans, 65 k (62 k), Ecurie des Anges Earl dist 1782 (Q Gaignard), J Merienne

15 partants ; 53 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 403 €

Chev. élim. : Rennsenas, Krack D'Ici, Celle D'Ange, Insoumis, Le Sacre Coeur GER, Mister Emily, Le Gandin, Sun Des Rosaires (IRE), Vasyquassian.

3,5 long, 3 long, 4,5 long, 5 long, 6 long, 6 long, 4 long.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

1 152 € Benoit Grosfils, Mme Christine Pontus, Michel Meigne, Suc. Antoinette Ouvry.

576 € Gestut Rietberg, prime non attribuée.

336 € Andre-Jean Belloir.

228 € Haras de la Rousseliere Scea.

108 € Eric Stchepinine.

Temps total: 04'54"05

Une amende de 30 euros a été infligée au propriétaire Mme ROBERT GASCHE-LUC (COULEURS NON CONFORMES)

Une amende de 30 euros a été infligée au jockey Mr QUENTIN GAIGNARD (NON PRESENTATION PESEE APRES CRSE)

PRIX DE L'ILE D'OUESSANT 1891 4273 (Steeple-Chase)

3.600 m

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500. Les poulains et pouliches n'ayant pas couru en steeple-chases recevront 2 k

1772 Faro Des Malberaux, h, al, 3 ans, par Linda's Lad (GB) et Scavenger (Nashamaa IRE), 67 k (64 k), \otimes , Chatel (s) (E Metivier), R Chatel (s)

1183 ² Theresienne, f, gr, 3 ans, par Saint Des Saints et Turbotiere (Turgeon USA), 70 k, Mme Henri Devin *(H Tabet)*, F Nicolle

Fameck, h, b, 3 ans, (AQ), par Della Francesca USA et Verbania (Kapgarde), 65 k, Pierre J. Fertillet (C Couillaud), PJ Fertillet

1677 ³ **Moorhouse Lady**, f, b, 3 ans, par Balko et Mer D'Arabie (Ballingarry IRE), 66 k (661/2 k), lan Kellitt (*R Julliot*), P Journiac

Fricassee, f, b, 3 ans, par Enrique (GB) et Nette Rousse (Robin Des Pres), 65 k (66 k), \otimes , Chatel (s) (Y Kondoki), R Chatel (s)

1772 4 Felin De Sivola, h, 3 ans, 67 k, G Trapenard (T Vodrazka), P Quinton (s)

Formule Un, f, 3 ans, 63 k, Haras de Saint-Voir (V Bernard), A Lacombe 1677 2 Fantomas Arzembouy, h, 3 ans, (AQ), 71 k, G Denuault (s)

(A Desvaux), G Denuault (s) 1777 2 View Gold, h, 3 ans, 69 k, J Detre (A Gasnier), PH Peltier thé

1731 5 Blue Crystal, h, 3 ans, 67 k, Mlle C Boisdron (T Blainville), P Lebland

10 partants ; 33 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 404 $\ensuremath{\varepsilon}$

4 long, 14 long, 13 long, 3 long.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

1 152 € Michel Pigaut, Mme Ginette Fossey.

576 € Mme Henri Devin, Suc. S. Couturie.

336 € Suc. Paul de Legge. 228 € Nicolas Madamet, Ian Kellitt, Mme David Thomlinson.

108 € Mme Martine Bride, Dominique Le Baron Dutacq.

Temps total: 04'43"40

Une amende de 30 euros a été infligée au propriétaire CHATEL (S) (COULEURS NON CONFORMES)

PRIX PRINCESSE D'ANJOU 1892 4272 (Steeple-Chase)

3.600 m

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches pouliches de 4 ans, n'ayant, en steeplechase, ni couru trois fois ni reçu 8.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3 500

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

890 ¹ Etoile Du Berger, f, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Tinapalo (Epalo GER), 68 k, Ecurie Patrick Klein (M Delage), F Nicolle

1714 ² Miracle Du Desert, h, b, 4 ans, par Fuisse et Desert Melody (Green Desert USA), 68 k, Scea Ecurie Bader (*B Claudic*), Mlle S Delaroche

XXXIII BO 2018/23 - obstacle

1767 2 Kroissant Bleu, h, b, 4 ans, par Blue Bresil et Trinidao (Trempolino USA), 69 k, \otimes , Pascal Barthelemy (R Julliot), A Lacombe

Elite Du Quartier, f, b, 4 ans, par Protektor GER et Cargyliose (Hellios USA), 66 k (63 k), Mme Anne-Sophie Bernier 1623 (E Metivier), D Bernier

1726 3 Elan Du Grillon, h, al, 4 ans, par Maresca Sorrento et Royale Saulaie [Gold Away (IRE)], 68 k, Philippe Peltier (V Bernard),

Rocktaline, f, 4 ans, 69 k (66 k), CE de Roince (A Auchere), 1753 6 N Paysan

Adamara, f, 4 ans, 68 k (64 k), S Foucher (Mlle M Dezoteux), 830 arr

Leading Edge, h, 4 ans, 67 k, G Denuault (s) (C Couillaud), 725 arr G Denuault (s

Frimeur, h, 4 ans, 67 k (63 k), D Dugast (Mlle C Lequien), E Leray (s)

Kaddex De La Cour, h, 4 ans, 67 k, J Follain (T Blainville), tbé J Follain

Espoir Mome, h, 4 ans, (AQ), 67 k (64 k), A Le Clerc (s) (A Beaunez), A Le Clerc (s) tbé

1793 4 Etole Du Vallon, f, 4 ans, 65 k (66 k), ⊗, J Jouin (*Y Kondoki*),

12 partants ; 37 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 433 €

Certf. vétérinaire : Kimtathir.

16 long, 6 long, 9 long, 4 long, 7 long.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

1 152 € Jean-Louis Berger.

576 € Scea Ecurie Bader.

336 € Pascal Barthelemy

228 € Mme Nicole Berdoll, Suc. Jean-Charles Berdoll, Mme Anne-Sophie Bernier.

108 € Yves Flon, Mme Rolande Flon.

Temps total: 04'45"40

FONTAINEBLEAU

Réunion organisée par FRANCE GALOP PROVINCE

Lundi 12 novembre 2018 0408 316

Commissaires des courses : Nicole BRAEM - Georges MORELL -Patrick SABAROTS - Stéphanie UHEL

PRIX ANDRE PAROT 1893 4432

3.600 m

1

2

4

5

(Steeple-Chase, - A réclamer) **23 000** € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 68 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les poulains et les pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1714 ¹ Lopesan GER, h, gr, 4 ans, par Santiago GER et Lasuna GER (Monsun GER), 71 k (68 k), (11.000), Thomas Jordan (AD Fouchet), G Macaire (s)

1798 ⁵ Magicman, h, bf, 4 ans, par Manduro GER et Now Again GER (Lomitas GB), 70 k (67 k), (13.000), ⊗, Joachim Erhardt (*F Bayle*), M Rulec

1737 A Lougle, f, b, 4 ans, par Walk In The Park IRE et Stoa IRE (Peintre Celebre USA), 74 k (71 k), (21.000), Jean-Louis Dehez 3 (J Claudic), S Dehez (s)

1616 4 Eronimo, h, bf, 4 ans, (AQ), par Way Of Light USA et Ore (Verbier), 69 k, (11.000), ⊗, Planque (s) (J Charron), J Planque (s)

1709 ² My Pottinguer, h, b, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Polemique (IRE) [Poligiote (GB)], 71 k (70 k), (15.000), Earl de la Vallee (D Ubeda), S Dehez (s)

Colpo Di Stato, h, 4 ans, 72 k (69 k), (13.000), Y Gourraud (s) (*F Leroy*), Y Gourraud (s)

1781 ¹ Blazing Mystery, h, 4 ans, 69 k (66 k), (11.000), ⊗, Ecurie de la Verte Vallee (A Gautron), S Foucher
 7 partants ; 20 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 361 €

8 long, 2 long, 10 long, tête, 3,5 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Thomas Jordan, prime non attribuée.

828 € Elevage Haras de Bourgeauville, Mme Alexandra Bresges-Jung. 483 € Jean-Louis Dehez, Mme Gisele Dehez.

327 € Daniel Pironneau.

155 € Mme Sylvie Langlois, Baptiste Langlois, Alexandre Alain Langlois.

Magicman, réclamé 13.633,00 € par son propriétaire.

Lopesan GER, réclamé 19.499,00 € par REMY MEDER.

Temps total: 04'21"20

PRIX DU SIMPLON 1894 4430

3

5

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations, ni reçu une allocation de 22.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

1734 ¹ Paul's Saga, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Humoriste (Saint Cyrien), 68 k, Gerald Laroche (*J Plouganou*), D Cottin (s)

1763 Eva Conti, f, al, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Toscana Conti (Dom Alco), 66 k, Ecurie Patrick Joubert (C Lefebvre), A Lacombe

1530 2 Berjou, h, b, 4 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Bernieres IRE [Montjeu (IRE)], 68 k (66 k), Christian Trecco (N Gauffenic), D Windrif

1790 ⁵ Espion De Saflo, h, b, 4 ans, (AQ), par Princeton et Neacoddes (Kadalko), 67 k, Jerome Delaunay (*R Julliot*), J Delaunay

1604 ¹ Eluciflaur, h, b, 4 ans, (AQ), par Apsis GB et Persiflaura (Mansonnien), 68 k, Mustang Sarl (W Denuault), PH Peltier

Surlaseine Sizing, h, 4 ans, 67 k, Suc. A Potts (G Re), J Bertran de Balanda (s) Xsadd D'Autrechene, h, 4 ans, 67 k, F Dehez (S Paillard),

F Dehez

Talpack, h, 4 ans, 67 k (64 k), GER Lecomte (B Moreaux), 1726 GER Lecomte

8 partants ; 22 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 697 € 3,5 long, 2 long, 3/4 long, 1,5 long, 1/2 long, 30 long, 4 long.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs

3 240 € Philippe Ouvry, Ecurie des Vives Terres.

1 620 € Patrick Joubert.

945 € Franklin Finance S.a..

641 € Scea Ecurie Domaine de Baune, Mathieu Coutin, Mlle Sarah Fournier.

303 € Suc. Armand Humeau, Alain Humeau, Alexandre Humeau, Xavier Humeau.

PRIX DE LA ROUTE AMELIE 1895 4428

3.550 m

3.550 m

(Haies. - Mâles et Hongres)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies reçu 12.000 (victoires et places). Poids: 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1692 ² **Aveiro IRE**, h, al, 3 ans, par Declaration Of War USA et Ideal GB (Galileo IRE), 67 k, Frank A. Mc Nulty *(G Masure)*, F Nicolle

1795 2 Lucky One, h, np, 3 ans, par Authorized IRE et Lady Anouchka (IRE) (Vettori IRE), 67 k, Ecurie Willy Sebag (B Lestrade), G Macaire (s)

1783 Montgeoffroy, h, al, 3 ans, par Doctor Dino et Bonne Gargotte [Poliglote (GB)], 69 k, Reto Zueger (MO Belley), J Boisnard (s)

Fier Comme Artaban, h, b, 3 ans, par Racinger et Behariya IRE (Sadler's Wells USA), 66 k (64 k), Haras de Saint-Voir (M Camus), A Boisbrunet (s)

1557 Brother Bernard, h, b, 3 ans, par Authorized IRE et Wivenhoe UAE (Timber Country USA), 69 k (67 k), Keith J. Bradley (D Ubeda), M Rolland (s)

Lord Isn't It. h. 3 ans. 66 k. G Dufit (C Lefebvre).

Qatar Fly (GB), m, 3 ans, 66 k, P Detre (K Nabet), D Sourdeau de Beauregard (s) Jerrican D'Essence, h, 3 ans, 66 k (67 k), AS&D Allard (s)

(J Reveley), G Macaire (s) 8 partants ; 46 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 1 692 €

1,5 long, 1 long, 1,5 long, 3,5 long, 3 long, 10 long.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Ideal Syndicate, prime non attribuée. 1 620 € Earl Bois Hue.

945 € Ecurie Maulepaire. 641 € Haras de Saint-Voir.

303 € Keith J. Bradley.

Temps total: 04'15"20

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Maxime CAMUS (FIER COMME ARTABAN)en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 7 coups).

PRIX DU CARREFOUR DU NID DE L'AIGLE 1896 4429

(Haies. - Femelles)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

XXXIV

3.550 m

3.800 m

Pour pouliches de 3 ans. n'avant pas. en courses de haies, recu 12,000 (victoires et places). Poids: 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en courses de haies : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

- 1698 ³ Lady Linda, f, ab, 3 ans, par Linda's Lad (GB) et Wild Lady (Turgeon USA), 70 k, Stephane Ruel (K Dubourg), G Macaire (s) Love Attitude, f, b, 3 ans, par Diamond Green et Ciao My Love (Touch Down GER), 66 k, Patrice Renaudin (B Gelhay), C Fev (s)
- 1696 ⁴ Bambinette Beatrix, f, al, 3 ans, par Zanzibari USA et Bambi Of Rome (Creachadoir IRE), 70 k (67 k), Yves Geissenhoffer (A Zuliani), F Nicolle
- 1746 4 Fee Du Chenet, f, b, 3 ans, par Muhtathir GB et Tanais Du Chenet [Poliglote (GB)], 67 k, Mme Magalen Bryant (J Reveley), M Rolland (s)
- Coogee Bay, f, al, 3 ans, par George Vancouver USA et Miss Cotta USA (Dynaformer USA), 67 k, Baudron (s) (E Chazelle), L Baudron (s)
- 1735 2 Vertical Adele, f, 3 ans, 68 k (65 k), Ecurie Alexanian (R Mayeur), E Lyon
- Plate Bande, f, 3 ans, 66 k (65 k), Haras D'Ecouves (B Meme), D Windrif
 - Fatines, f, 3 ans, (AQ), 66 k, D Mcmillan (S Paillard), E&G Leenders (s) 8
- 1796 5 Qeenie's Cash, f, 3 ans, 66 k, Chauvigny Global Equine Sasu (C Lefebvre), GAB Leenders
- Parcelle De Maraca, f, 3 ans, 66 k, T Lebaron (G Re), 860 J Bertran de Balanda (s)

10 partants ; 42 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 1 750 €

Certf. vétérinaire : Roshana De Vindecy, Moodly.

6 long, 4 long, 1,5 long, 5 long, 1/2 long, 3 long, 2 long, 3/4 long.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Mme Laurence Gagneux.

- 1 620 € Mme Gilles Forien, Patrice Renaudin, Jerome Duche.
- 945 € Yves Geissenhoffer.
- 641 € MIle Marie-Laure Besnouin.
- 303 € Baudron (s).

Temps total: 04'18"60

PRIX HOTEL MERCURE - CHATEAU DE 1897 4433 **FONTAINEBLEAU**

3.850 m

2

5

1

2

3

(Steeple-Chase, - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 68 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, en steeplechase, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k.; plusieurs allocations de 10.000, 4 k

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- **Mona Louisa**, h, b, 5 ans, par Hannouma (IRE) et Lovely Sea [Bering (GB)], 72 k (69 k), (17.000), Serge Stempniak (*R Mayeur*), Y Fouin (s)
 - Mister Westminster GB, h, b, 8 ans, par Hurricane Run IRE et Merlina SWI (Hawk Wing USA), 70 k (67 k), (13.000), Spedition Zavrel (P Boekhout), J Vana
- **Ptiturf**, h, bf, 5 ans, par Konig Turf GER et Silver And Gold (Turgeon USA), 69 k (66 k), (11.000), Mme Henrietta Charlet (*B Berenguer*), R Chatel (s)
- 787 ⁴ Surely Try, h, b, 8 ans, par Prince Kirk (FR) et Carmen Tonic (Double Bed), 71 k (68 k), (15.000), Ecurie Etoile N.v. (M Rame), 4 Mme I Pacault
- 1747 ⁵ Bacqueville, h, b, 7 ans, (AQ), par Secret Singer et Linjaune (Le Nain Jaune), 68 k (65 k), (9.000), Ecurie Centrale (N.W O'Driscoll), FM Cottin (s)
- Angle Royale, f, 5 ans, 67 k, (11.000), ⊗, M Blanchard-Jacquet (*B Claudic*), M Blanchard-Jacquet 6
- Soft Dancer (IRE), h, 9 ans, 71 k (68 k), (11.000), ⊗, Mme C 1736 Dichamp (J Claudic), ML Mortier (s)
- Babalshams, h, 7 ans, 70 k (67 k), (13.000), Mme I Pacault (C Sagot), Mme I Pacault
- 1794 5 Polar Dream, h, 5 ans, 68 k, (9.000), M Ismalun (G Re), J Bertran de Balanda (s)

9 partants ; 36 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 662 \in

3/4 long, 2,5 long, 2,5 long, 1 long 1/4, 7 long, 10 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

- 1 656 € Ecurie Kura.
- 828 € Stall Sohrenhof, prime non attribuée. 483 € Alain Cheyrou.
- 327 € Haras de Mirande.
- 155 € Suc. Paule Ouvry

Mona Louisa, réclamé 18.000,00 € par son propriétaire.

Temps total: 04'45"20

PRIX PAIUTE 1898 4431

(Haies)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 12.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 3 k

- **Stafettino GER**, h, b, 6 ans, par It's Gino GER et Statuni GER (Platini GER), 67 k, \otimes , Jurgen Heyne (*J Vana Jr*), J Vana
- 1754 ³ Master Dan GB, h, b, 7 ans, par Mastercraftsman IRE et Danella IRE (Platini GER), 68 k, Jean-Louis Dehez (*J Charron*), S Dehez (s)
- **The Reader**, h, b, 9 ans, par Lando GER et Shadline [Septieme Ciel (USA)], 69 k (66 k), Pierre Goral *(D Brassil)*, M Seror (s) 1705
- It's Jennifer, f, np, 6 ans, par Martaline GB et Shanxi Girl GB (Overbury IRE), 65 k, Timothy Johnson (F de Giles), L Carberry (s)
- 1754 ⁵ **Prince De Bellouet**, h, np, 6 ans, par Balko et Sainte De Bellouet (Kalmoss), 69 k (65 k), Alain-Albert Neveu (*Mlle M Dezoteux*), B Lefevre
- Storminator, h, 9 ans, 69 k (66 k), G Pariente (R Mayeur), Y Fouin (s)
- Le But, h, 8 ans, 67 k, T Windrif (T Cousseau), D Windrif 1802 5 Lord Prestige, h, 11 ans, 69 k, C Sorignet (L Philipperon),
- M Rolland (s) 1797 1 Union Des Pictons, f, 10 ans, 72 k (69 k), C Dubourg
- (B Dubourg), C Dubourg Money Mart, f, 5 ans, 68 k, T Johnson (R Julliot), 10
- L Carberry (s) Kasarca, h, 6 ans, 67 k, B Plainfosse (M Regairaz), D Bressou

11 partants ; 50 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 2 317 $\ensuremath{\in}$

Eng. sup. : Storminator

4,5 long, 3/4 long, courte encolure, 3/4 long, 1 long, 7 long, 10 long, 3 long,

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

- 3 240 € Werner Klein, prime non attribuée.
- 1 620 € Ed'S Stud Ltd, prime non attribuée.
- 945 € Pierre Goral.
- 641 € Richard Kent
- 303 € Alain-Albert Neveu, Paul Maussion.

Temps total: 04'20"70

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Felix de Giles (it's jennifer) en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups).

PRIX COLONEL BEAUJEAN 1899 4434

4.600 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas reçu 20.000 en

steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000

Les Jockeys n'avant pas gagné guarante courses recevront 3 k.

- 1563 2 Rappeur Des Mottes, h, b, 6 ans, par Racinger et Camille Des Mottes (Abdonski), 71 k, Chemin & Herpin (s) (S Paillard), Chemin & Herpin (s)
- 1823 3 Star Of Sunday, h, b, 8 ans, par Sunday Break JPN et Lilli Star (Fly To The Stars GB), 70 k, \otimes , Chemin & Herpin (s) (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s)
- **Bridgeur**, h, al, 7 ans, (AQ), par Vendangeur (IRE) et Elbe (Royal Charter), 70 k, ⊗, Jaroslav Zima (*J Myska*), Mme 1185 Š Myskova
- 1776 ³ Barble Turix, f, bf, 7 ans, (AQ), par Al Namix et First Union (Shafoun), 65 k (64 k), Didier Faivre (A Brunetti), GlL Chaignon
- Bohio, h, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Sainte Russy (Saint Des Saints). 70 k. ⊗. Gerard Lecomte (C Lefebvre). GER Lecomte
- 1787 3 Sparkie, h, 8 ans, 68 k, P Le Bastard (O d' Andigne), E d' Andigne
- Air De Teillee, h, 8 ans, 68 k, E Leray (s) (T Beaurain), 1838 E Leray (s)
 - Betise Beauchene, f, 7 ans, 65 k (63 k), P Carberry (N.W O'Driscoll), L Carberry (s)
- Kap De Romay, h, 6 ans, 67 k (63 k), D Josset (T Vabois), E Leray (s) 1811 1092 2 Lione Des Cotieres, f, 10 ans, 66 k, M Basset (Y Kondoki),
- R Chatel (s) **Brumeuse**, f, 7 ans, (AQ), 66 k (661/2 k), S Landon (R Julliot), 1787
- P Journiac 11 partants ; 33 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 865 €

Sans motif: Myster King.

Certf. vétérinaire : High Policy

1,5 long, 9 long, 2 long, 8 long, 3 long, 2,5 long, 14 long.

XXXV

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1512 € Earl Ecurie des Mottes. 756 € Bernard Blot, Andreas Fehr. 441 € Suc. Yves D' Armaille. 299 € Gilles Chaignon. 141 € Haras D'Etreham, Eric Puerari.

Temps total: 05'53"30

Après examen du film de contrôle, les Commissaires ont constaté que les chutes des chevaux LIONE DES COTIERES et BRUMEUSE ne résultent pas d'une faute imputable à l'un de leurs concurrents.